

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

LES CHIFFRES CLÉS DE LA **DIRECCTE** PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



POPULATION ET EMPLOI
MARCHÉ DU TRAVAIL
POLITIQUES DE L'EMPLOI
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL
ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE



Édition **2016**

www.paca.directe.gouv.fr

Depuis sa création le 5 janvier 2010, la Direccte a pour mission d'accompagner le développement des entreprises et de favoriser leur compétitivité et l'emploi, tout en veillant aux conditions de travail, à la qualité des relations sociales, au respect de la législation et en assurant la loyauté du commerce et la sécurité des consommateurs. Dans ce cadre très large, il est important de donner une visibilité aux données clés qui caractérisent la région et pouvoir répondre à des interrogations variées :

Quel est le niveau de la demande d'emploi dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les Métropoles régionales ?

Combien d'entreprises régionales n'ont pas de salariés ?

Combien d'intérimaires travaillent dans la construction dans notre région ?

Qui sont les bénéficiaires des contrats aidés ?

Combien d'apprentis travaillent dans l'industrie ?

Quelle est l'activité des juridictions prud'homales de Paca ?

Quel est le nombre de ruptures conventionnelles homologuées par la Direccte ?

Quels sont les secteurs qui concentrent le plus de réclamations des consommateurs ?

À toutes ces questions et à bien d'autres encore, la présente édition 2016 des Chiffres Clés de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur permet de répondre. Elle a été conçue avec l'objectif de favoriser la connaissance de l'environnement socio-économique de notre région et de contribuer à éclairer l'action des pouvoirs publics.

Réalisée par le Service études, statistiques et évaluation (Sese), elle est le reflet du champ d'intervention de la Direccte en mobilisant les dernières données annuelles disponibles. La plupart des informations portent ainsi sur l'année 2015 et sont déclinées autant que possible par département et mises en regard des données nationales.

La transition numérique de l'Etat étant l'un des leviers pour moderniser l'action publique et faciliter le débat social, je vous invite à consulter cette publication sur le site Internet de la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur :

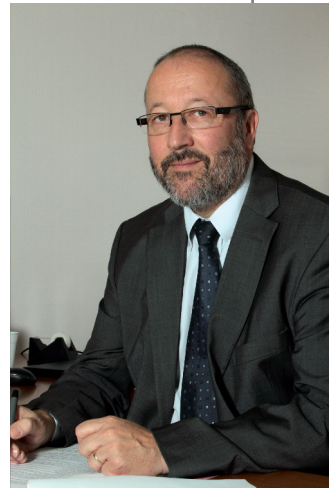
<http://www.paca.direccte.gouv.fr/les-publications>

Je souhaite que ce document réponde au mieux à vos attentes et vos besoins.

Afin d'améliorer la qualité des Chiffres Clés, toutes vos remarques ou suggestions seront évidemment les bienvenues. Vous pouvez nous les envoyer à l'adresse suivante :

paca.statistiques@direccte.gouv.fr

Bonne lecture !



Patrice RUSSAC

Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

SOMMAIRE

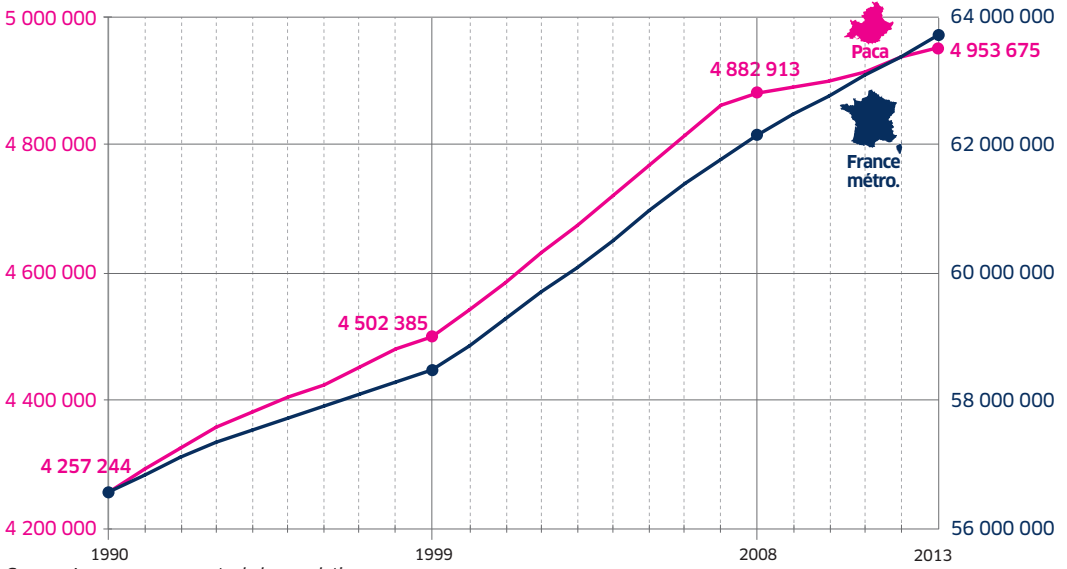
1	Population et emploi	05
1.1	La population	06
1.2	La population active	10
1.3	L'emploi total	14
1.4	L'emploi salarié agricole	17
1.5	L'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur	18
1.6	L'intérim localisé à l'établissement utilisateur	22
1.7	Les travailleurs handicapés	25
2	Marché du travail	31
2.1	Le taux de chômage	32
2.2	Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en fin de mois	34
2.3	Les inscriptions sur les listes de Pôle emploi	39
2.4	Les sorties des listes de Pôle emploi	40
2.5	Les indemnisations des demandeurs d'emploi en fin de mois	41
2.6	La demande d'emploi par zone d'emploi	42
2.7	La demande d'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville	43
2.8	La demande d'emploi dans les métropoles	44
3	Politiques de l'emploi	46
3.1	Les principales politiques d'aide à l'emploi	47
3.2	L'activité partielle	51
4	Conditions et relations du travail	52
4.1	La négociation collective	53
4.2	Les ruptures conventionnelles des contrats de travail à durée indéterminée	55
4.3	Les accidents du travail	56
4.4	Les maladies professionnelles	58
4.5	L'activité prud'homale	59
5	Activité économique	60
5.1	Le produit intérieur brut	61
5.2	Les entreprises actives	62
5.3	Les créations d'entreprises	63
5.4	Les défaillances d'entreprises	64
5.5	Les établissements actifs	65
5.6	Les pôles de compétitivité	67
5.7	Le baromètre des réclamations des consommateurs	68
5.8	Le tourisme	69
	Glossaire	72
	Sigles	81
	Zonages	83
	Pour en savoir plus : la rubrique internet du Sese	85

The background features a large, semi-transparent pink circle in the center. Overlaid on this circle is the number '1' inside a smaller, solid pink circle. The text 'POPULATION ET EMPLOI' is centered within the large pink circle. The background is filled with faint, overlapping numbers in various sizes and orientations, creating a data-driven aesthetic.

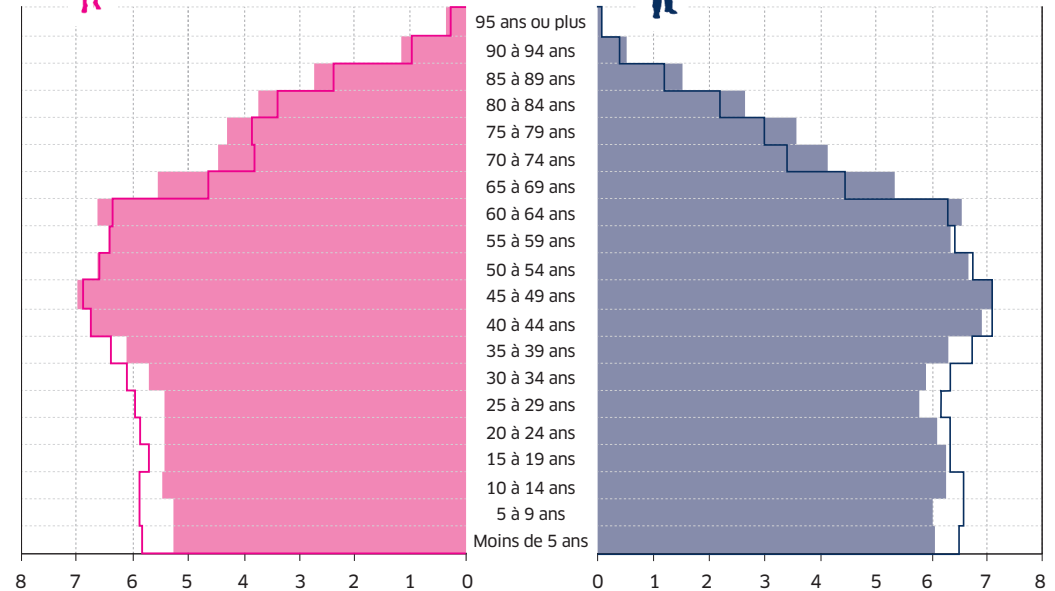
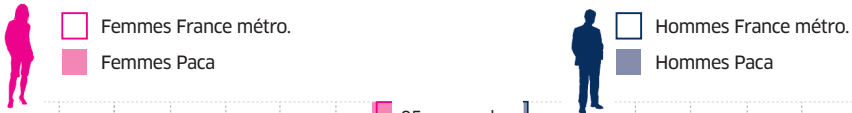
1

POPULATION ET EMPLOI

Évolution de la population totale, entre 1990 et 2013 (en nombre)



Pyramide des âges, en 2013 (en %)



Population totale selon le sexe et l'âge, en 2013 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	78 590	67 946	512 262	953 921	494 664	263 981	2 371 364	30 866 009
Femmes	83 326	71 333	568 509	1 039 256	533 919	285 968	2 582 311	32 831 856
Âgés de moins de 15 ans	27 080	24 073	171 737	360 098	166 924	100 835	850 747	11 744 769
Âgés de 15 à 24 ans	15 504	13 459	119 507	250 057	106 316	61 863	566 706	7 606 638
Âgés de 25 à 49 ans	47 022	42 716	337 685	643 942	307 414	170 517	1 549 296	20 703 200
Âgés de 50 à 64 ans	35 101	29 698	208 028	376 538	207 769	109 863	966 997	12 341 333
Âgés de 65 ans ou plus	37 209	29 333	243 814	362 542	240 160	106 871	1 019 929	11 301 925
Total	161 916	139 279	1 080 771	1 993 117	1 028 583	549 949	4 953 675	63 697 865

Source : Insee, RP 2013

Répartition de la population totale selon le sexe et l'âge, en 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	48,5	48,8	47,4	47,9	48,1	48,0	47,9	48,5
Femmes	51,5	51,2	52,6	52,1	51,9	52,0	52,1	51,5
Âgés de moins de 15 ans	16,7	17,3	15,9	18,1	16,2	18,3	17,2	18,4
Âgés de 15 à 24 ans	9,6	9,7	11,1	12,5	10,3	11,2	11,4	11,9
Âgés de 25 à 49 ans	29,0	30,7	31,2	32,3	29,9	31,0	31,3	32,5
Âgés de 50 à 64 ans	21,7	21,3	19,2	18,9	20,2	20,0	19,5	19,4
Âgés de 65 ans ou plus	23,0	21,1	22,6	18,2	23,3	19,4	20,6	17,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP 2013

Évolution de la population totale selon le sexe et l'âge, entre 2008 et 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hommes	+2,7	+3,8	0,0	+1,7	+2,9	+1,8	+1,7	+2,6
Femmes	+2,3	+3,8	-0,7	+1,1	+2,6	+2,3	+1,2	+2,4
Âgés de moins de 15 ans	+0,6	+2,1	-1,3	+2,2	+1,4	+1,5	+1,2	+3,3
Âgés de 15 à 24 ans	-4,9	-1,6	-3,7	-4,7	-4,0	-4,1	-4,2	-3,2
Âgés de 25 à 49 ans	-3,8	-1,7	-2,9	-1,4	-0,4	-2,0	-1,7	-1,2
Âgés de 50 à 64 ans	+7,1	+7,9	+1,2	+2,6	+2,5	+4,5	+2,8	+5,9
Âgés de 65 ans ou plus	+12,5	+12,9	+4,7	+9,4	+11,9	+11,4	+9,2	+9,7
Total	+2,5	+3,8	-0,3	+1,4	+2,7	+2,0	+1,4	+2,5

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé, en 2013

(en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	40 322	31 366	267 531	476 919	257 778	144 180	1 218 096	14 937 200
Certificat d'aptitudes professionnelles, Brevet d'études professionnelles	32 301	26 346	168 037	302 815	187 607	98 203	815 310	11 139 838
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	21 839	20 258	149 610	242 846	152 629	68 480	655 663	7 734 110
Diplôme d'études supérieures	30 079	28 328	236 158	420 024	193 343	97 287	1 005 219	12 566 979
Total	124 541	106 298	821 336	1 442 605	791 356	408 151	3 694 287	46 378 128

Source : Insee, RP 2013

Répartition de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé, en 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	32,4	29,5	32,6	33,1	32,6	35,3	33,0	32,2
Certificat d'aptitudes professionnelles, Brevet d'études professionnelles	25,9	24,8	20,5	21,0	23,7	24,1	22,1	24,0
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	17,5	19,1	18,2	16,8	19,3	16,8	17,7	16,7
Diplôme d'études supérieures	24,2	26,6	28,8	29,1	24,4	23,8	27,2	27,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP 2013

Évolution de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le diplôme le plus élevé, entre 2008 et 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Aucun diplôme ou au plus brevet national des collèges	-8,6	-7,6	-11,0	-9,4	-9,3	-10,2	-9,7	-9,4
Certificat d'aptitudes professionnelles, Brevet d'études professionnelles	+5,5	+4,4	+1,1	+2,0	+5,6	+6,3	+3,3	+3,2
Baccalauréat général, technologique ou professionnel	+9,4	+11,8	+3,6	+7,5	+10,4	+12,3	+7,9	+10,0
Diplôme d'études supérieures	+18,4	+17,9	+14,2	+15,8	+18,7	+18,0	+16,3	+17,2
Total	+3,7	+4,9	+0,4	+2,2	+3,7	+3,0	+2,3	+3,0

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, en 2013 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Actifs	71 691	65 085	498 032	897 489	447 760	248 818	2 228 874	30 067 996
Actifs ayant un emploi	61 854	58 535	434 031	760 330	382 622	208 335	1 905 706	26 158 021
Chômeurs	9 837	6 550	64 001	137 159	65 138	40 483	323 168	3 909 975
Inactifs	63 231	50 163	412 232	738 607	414 840	200 886	1 879 958	21 942 767
Retraités ou préretraités	44 717	35 677	271 875	420 781	280 484	127 939	1 181 473	13 986 057
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	7 579	6 495	65 602	145 325	54 137	30 314	309 452	4 141 592
Femmes ou hommes au foyer	4 682	3 098	35 924	80 267	39 812	22 008	185 791	1 766 109
Autres inactifs	6 253	4 893	38 831	92 234	40 407	20 625	203 242	2 049 009
Total	134 921	115 249	910 263	1 636 096	862 600	449 702	4 108 832	52 010 764

Source : Insee, RP 2013

Répartition de la population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, en 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Actifs	53,1	56,5	54,7	54,9	51,9	55,3	54,2	57,8
Actifs ayant un emploi	45,8	50,8	47,7	46,5	44,4	46,3	46,4	50,3
Chômeurs	7,3	5,7	7,0	8,4	7,6	9,0	7,9	7,5
Inactifs	46,9	43,5	45,3	45,1	48,1	44,7	45,8	42,2
Retraités ou préretraités	33,1	31,0	29,9	25,7	32,5	28,4	28,8	26,9
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	5,6	5,6	7,2	8,9	6,3	6,7	7,5	8,0
Femmes ou hommes au foyer	3,5	2,7	3,9	4,9	4,6	4,9	4,5	3,4
Autres inactifs	4,6	4,2	4,3	5,6	4,7	4,6	4,9	3,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, RP 2013

Évolution de la population de 15 ans ou plus selon le type d'activité, entre 2008 et 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Actifs	+3,2	+5,1	+1,4	+2,5	+4,2	+3,5	+2,8	+3,1
Actifs ayant un emploi	+0,7	+2,9	-0,9	+1,1	+2,2	+0,8	+0,9	+0,9
Chômeurs	+22,1	+30,0	+20,1	+11,1	+17,2	+20,2	+15,8	+21,2
Inactifs	+2,7	+2,7	-1,5	-0,1	+1,9	+0,7	+0,2	+1,6
Retraités ou préretraités	+9,5	+7,1	+2,1	+5,2	+7,9	+5,8	+5,4	+6,5
Elèves, étudiants et stagiaires non rémunérés	-3,6	-6,3	-3,8	-6,5	-2,7	-6,4	-5,2	-3,0
Femmes ou hommes au foyer	-23,1	-20,3	-21,6	-17,8	-22,4	-13,7	-19,3	-18,8
Autres inactifs	-7,7	+3,6	+1,5	+6,9	0,0	-0,3	+3,1	+1,4
Total	+3,0	+4,0	+0,1	+1,3	+3,0	+2,3	+1,6	+2,5

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2013 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Agriculteurs exploitants	2 109	2 114	2 013	4 740	4 253	5 484	20 712	440 919
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6 131	5 253	38 495	49 119	33 760	18 865	151 624	1 668 287
Cadres, professions intellectuelles supérieures	6 152	5 594	67 878	134 974	40 382	24 449	279 429	4 464 989
Professions intermédiaires	13 930	14 757	103 659	214 909	84 229	51 705	483 188	6 614 740
Employés	17 357	18 225	134 009	229 608	118 168	63 090	580 456	7 210 483
Ouvriers	12 353	11 163	70 996	143 843	65 492	49 451	353 298	5 377 323
Total	58 031	57 106	417 050	777 193	346 284	213 044	1 868 707	25 776 741

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, RP 2013

Répartition de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, en 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Agriculteurs exploitants	3,6	3,7	0,5	0,6	1,2	2,6	1,1	1,7
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	10,6	9,2	9,2	6,3	9,7	8,9	8,1	6,5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	10,6	9,8	16,3	17,4	11,7	11,5	15,0	17,3
Professions intermédiaires	24,0	25,8	24,9	27,7	24,3	24,3	25,9	25,7
Employés	29,9	31,9	32,1	29,5	34,1	29,6	31,1	28,0
Ouvriers	21,3	19,5	17,0	18,5	18,9	23,2	18,9	20,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, RP 2013

Évolution de la population active occupée selon la catégorie socioprofessionnelle, entre 2008 et 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Agriculteurs exploitants	-3,6	+14,9	+33,6	+10,8	+18,1	+16,4	+14,3	-13,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	-2,0	-10,1	-8,2	-8,7	-11,9	-10,8	-9,4	+8,8
Cadres, professions intellectuelles supérieures	-2,4	+0,3	-5,4	-9,8	-7,8	-5,7	-7,8	+8,6
Professions intermédiaires	-6,5	-5,0	+0,3	-2,1	-5,5	-3,1	-2,6	+3,7
Employés	-1,7	-3,3	+3,9	+1,5	-0,1	-0,4	+1,2	-1,0
Ouvriers	+4,4	+0,3	+9,2	+5,9	+6,7	+7,1	+6,6	-6,9
Total	-1,9	-2,8	+1,1	-1,6	-2,3	-0,7	-1,1	+0,7

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Population active occupée selon la condition d'emploi, en 2013 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Salariés	48 125	47 916	348 863	696 920	297 075	180 544	1 619 446	22 792 555
Apprentis	1 259	1 032	6 993	14 312	6 198	4 551	34 345	510 590
Intérimaires	613	361	4 362	11 680	2 919	2 891	22 826	414 760
Bénéficiaires d'emploi aidé	586	624	2 443	6 144	2 821	1 793	14 411	199 498
Stagiaires rémunérés	93	170	1 018	3 074	701	486	5 543	87 177
Titulaires d'un CDD	6 351	9 670	31 418	64 558	33 733	20 091	165 822	2 190 620
Titulaires d'un CDI ou de la fonction publique	39 223	36 059	302 629	597 152	250 703	150 732	1 376 499	19 389 910
Non salariés	11 023	10 845	63 635	92 540	57 486	34 095	269 623	2 984 186
Indépendants	7 056	6 546	39 156	57 009	35 582	20 096	165 445	1 740 061
Employeurs	3 808	4 107	23 732	34 674	21 098	13 524	100 943	1 206 291
Aides familiaux	159	192	747	857	806	475	3 235	37 834
Total	59 148	58 761	412 499	789 460	354 561	214 639	1 889 068	25 776 741

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, RP 2013

Répartition de la population active occupée selon la condition d'emploi, en 2013

(en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Salariés	81,4	81,5	84,6	88,3	83,8	84,1	85,7	88,4
Apprentis	2,1	1,8	1,7	1,8	1,7	2,1	1,8	2,0
Intérimaires	1,0	0,6	1,1	1,5	0,8	1,3	1,2	1,6
Bénéficiaires d'emploi aidé	1,0	1,1	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
Stagiaires rémunérés	0,2	0,3	0,2	0,4	0,2	0,2	0,3	0,3
Titulaires d'un CDD	10,7	16,5	7,6	8,2	9,5	9,4	8,8	8,5
Titulaires d'un CDI ou de la fonction publique	66,3	61,4	73,4	75,6	70,7	70,2	72,9	75,2
Non salariés	18,6	18,5	15,4	11,7	16,2	15,9	14,3	11,6
Indépendants	11,9	11,1	9,5	7,2	10,0	9,4	8,8	6,8
Employeurs	6,4	7,0	5,8	4,4	6,0	6,3	5,3	4,7
Aides familiaux	0,3	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, RP 2013

Évolution de la population active occupée selon la condition d'emploi, entre 2008 et 2013 (en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Salariés	+0,8	+1,8	-2,7	+0,5	+0,7	-0,7	-0,3	-0,2
Apprentis	-8,4	+14,4	+9,7	+10,5	-0,2	+3,1	+6,5	+13,1
Intérimaires	-10,5	+6,8	-11,2	-9,1	-12,7	-7,6	-9,6	-9,2
Bénéficiaires d'emploi aidé	+0,2	+33,9	-34,6	-18,6	-20,1	-18,1	-20,2	-12,6
Stagiaires rémunérés	-10,6	-5,6	-22,8	+11,1	-6,0	-2,8	-1,3	-2,9
Titulaires d'un CDD	-2,2	+5,5	-4,3	-1,3	-4,0	-1,2	-2,1	+1,0
Titulaires d'un CDI ou de la fonction publique	+1,8	+0,1	-2,2	+0,9	+1,9	-0,3	+0,2	-0,2
Non salariés	+7,3	+8,1	+8,7	+10,7	+12,0	+9,1	+10,0	+7,9
Indépendants	+12,8	+9,1	+16,2	+20,7	+23,3	+17,5	+18,9	+15,3
Employeurs	-0,5	+8,2	-1,3	-1,6	-1,8	+0,1	-0,9	+0,1
Aides familiaux	-18,5	-20,0	-9,9	-20,9	-16,6	-27,1	-18,4	-28,1
Total	+1,9	+2,9	-1,1	+1,6	+2,4	+0,7	+1,1	+0,7

Note : emploi au lieu de travail

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Taux d'activité⁽⁴⁾ des 15-64 ans, en 2013 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Par département												
Alpes-de-Haute-Provence	50,6	93,6	48,9	75,6	43,5	86,2	44,2	69,8	47,2	89,8	46,5	72,6
Hautes-Alpes	50,9	94,9	50,1	77,5	43,9	89,3	46,2	72,7	47,6	92,0	48,1	75,1
Alpes-Maritimes	44,4	93,6	58,5	77,4	38,8	85,8	50,0	70,2	41,7	89,6	54,0	73,7
Bouches-du-Rhône	41,3	91,1	52,8	73,7	35,2	82,4	45,3	66,1	38,3	86,6	48,8	69,8
Var	48,5	92,6	48,2	75,0	40,7	83,8	42,6	67,2	44,8	88,2	45,3	71,1
Vaucluse	50,0	93,6	51,2	76,6	41,8	83,4	43,6	67,5	46,0	88,3	47,3	71,9
Par zone d'emploi												
Digne-les-Bains	50,0	93,4	47,5	74,8	43,9	86,6	44,6	69,8	47,1	89,9	46,0	72,3
Manosque	51,0	93,6	49,3	76,0	42,5	85,5	43,3	69,1	46,9	89,4	46,2	72,5
Briançon	52,6	95,8	53,0	80,3	48,9	90,8	46,9	75,5	50,9	93,3	50,0	77,9
Gap	50,2	94,7	49,7	76,8	42,7	88,9	46,5	72,1	46,7	91,7	48,1	74,4
Cannes - Antibes	47,1	93,8	59,9	78,6	41,1	86,6	48,9	71,3	44,3	90,1	54,0	74,9
Menton - Vallée-de-la-Roya	46,3	95,7	54,2	78,6	41,1	87,0	47,4	71,7	43,8	91,2	50,7	75,1
Nice	42,9	93,2	57,9	76,4	37,2	85,1	50,6	69,3	40,1	89,0	54,0	72,7
Aix-en-Provence	40,6	93,4	56,6	75,1	33,2	86,4	47,2	67,6	36,8	89,8	51,8	71,2
Arlès	48,5	92,0	52,8	75,2	33,8	80,7	42,7	64,2	41,4	86,1	47,4	69,5
Marseille - Aubagne	39,4	90,2	52,0	72,7	34,5	81,4	45,2	65,5	37,0	85,6	48,4	69,0
Istres - Martigues	50,6	94,2	45,7	76,0	41,5	82,1	38,9	66,1	46,3	88,0	42,2	71,0
Salon-de-Provence	52,1	92,7	50,1	77,0	43,8	83,5	44,0	68,9	48,1	88,0	47,0	73,0
Draguignan	53,5	92,9	45,9	75,6	43,5	82,6	41,3	66,3	48,7	87,8	43,5	70,9
Fréjus - Saint-Raphaël	56,0	94,1	52,7	78,5	45,8	83,8	42,2	68,1	51,1	88,8	47,1	73,2
Toulon	45,6	91,8	47,7	73,8	39,3	83,7	43,6	67,0	42,6	87,6	45,5	70,3
Cavaillon - Apt	54,6	94,3	49,2	77,0	43,3	84,1	42,9	67,9	49,1	89,1	46,0	72,4
Orange	51,7	94,4	48,8	76,9	41,5	81,9	40,1	66,1	46,8	88,0	44,3	71,4
Avignon (partie Paca)	48,7	92,9	52,1	76,2	42,3	83,9	44,5	68,1	45,5	88,2	48,1	72,0
Paca	44,8	92,4	52,6	75,2	38,1	83,9	45,5	67,7	41,5	88,0	48,9	71,4
Évolution 2013/2008 en Paca (en points)	-0,7	-0,1	+7,4	+1,3	+0,8	+2,3	+7,5	+3,0	+0,1	+1,2	+7,4	+2,2
France métro.	46,2	94,3	51,3	76,6	39,7	87,1	45,9	70,0	43,0	90,6	48,5	73,3
Évolution 2013/2008 en France métro. (en points)	-0,8	0,0	+7,3	+0,9	+0,4	+2,0	+6,8	+2,2	-0,2	+1,0	+7,0	+1,6

⁽⁴⁾ Rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et au chômage) d'une classe et le nombre total d'individus de cette classe

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Taux d'emploi⁽¹⁾ des 15-64 ans, en 2013 (en %)

	Hommes				Femmes				Ensemble			
	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total	15 à 24 ans	25 à 54 ans	55 à 64 ans	Total
Par département												
Alpes-de-Haute-Provence	36,2	83,3	44,0	65,9	29,1	74,6	39,1	59,3	32,9	78,8	41,5	62,6
Hautes-Alpes	40,5	86,9	46,7	70,2	34,0	80,4	42,2	64,8	37,4	83,6	44,4	67,5
Alpes-Maritimes	31,3	84,0	52,8	67,9	28,0	75,0	44,5	60,6	29,7	79,4	48,4	64,1
Bouches-du-Rhône	27,8	79,6	46,9	62,8	24,0	70,1	40,4	55,5	25,9	74,7	43,5	59,0
Var	33,5	82,4	42,9	65,0	26,9	71,6	37,4	56,4	30,3	76,9	40,0	60,6
Vaucluse	34,2	81,9	44,5	65,2	26,2	69,7	38,1	55,3	30,2	75,7	41,2	60,1
Par zone d'emploi												
Digne-les-Bains	36,7	82,8	43,3	65,3	31,0	75,4	39,7	59,9	34,0	79,0	41,5	62,6
Manosque	34,9	82,9	43,7	65,7	26,7	73,1	37,9	57,9	31,0	77,8	40,8	61,7
Briançon	44,1	89,6	51,0	74,7	41,3	84,1	44,2	69,6	42,8	86,9	47,6	72,2
Gap	39,6	86,4	45,9	69,1	32,2	79,6	42,0	63,7	36,1	82,9	43,9	66,4
Cannes - Antibes	33,1	84,3	53,7	68,9	29,4	75,5	42,9	61,2	31,3	79,8	47,9	65,0
Menton - Vallée-de-la-Roya	33,1	88,3	49,4	70,8	29,5	77,3	42,3	62,6	31,3	82,6	45,7	66,6
Nice	30,3	83,3	52,4	66,9	27,0	74,5	45,5	59,9	28,6	78,8	48,8	63,3
Aix-en-Provence	29,6	84,4	51,3	66,4	23,9	75,9	42,5	58,5	26,7	80,0	46,8	62,3
Arlès	32,9	82,0	47,5	65,3	21,3	67,9	37,4	53,3	27,3	74,6	42,1	59,1
Marseille - Aubagne	25,7	77,4	45,8	60,9	23,5	68,9	40,4	54,8	24,6	73,0	42,9	57,7
Istres - Martigues	34,8	84,9	42,1	66,6	26,5	67,6	34,3	53,7	30,9	76,1	38,1	60,0
Salon-de-Provence	38,1	84,2	44,6	68,1	29,5	71,6	38,7	57,9	34,0	77,8	41,6	63,0
Draguignan	39,6	82,6	41,1	65,9	28,1	68,9	35,6	54,3	34,1	75,8	38,2	60,1
Fréjus - Saint-Raphaël	39,9	83,0	46,4	67,7	30,5	69,9	36,5	56,0	35,4	76,3	41,1	61,7
Toulon	30,5	81,3	42,5	63,6	25,8	71,9	38,6	56,5	28,3	76,5	40,4	60,0
Cavaillon - Apt	38,6	83,3	43,2	66,3	27,2	70,4	37,0	55,6	33,1	76,7	40,0	60,9
Orange	35,8	83,8	42,4	66,2	24,9	68,1	34,4	53,6	30,5	75,8	38,3	59,8
Avignon (partie Paca)	32,8	81,0	45,0	64,5	26,8	70,1	38,9	55,8	29,8	75,4	41,8	60,0
Paca	30,9	81,7	46,9	64,9	26,0	71,9	40,4	57,1	28,5	76,6	43,5	60,9
Évolution 2013/2008 en Paca (en points)	-3,9	-1,6	+5,9	-0,5	-1,3	+1,3	+6,2	+1,8	-2,6	-0,1	+6,1	+0,7
France métr.	33,4	84,3	46,1	67,1	28,2	76,4	41,3	60,4	30,9	80,3	43,6	63,7
Évolution 2013/2008 en France métr. (en points)	-3,5	-1,9	+5,7	-1,0	-1,7	+0,7	+5,5	+0,9	-2,6	-0,6	+5,6	-0,1

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre de personnes en emploi d'une classe et le nombre total d'individus de cette classe

Source : Insee, RP 2008 et 2013

Emploi total par secteur d'activité, au 31/12/2014 (données brutes)

France métr.	Emploi salarié (89,4 %)			Emploi non salarié (10,6 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	240 711	1,0	+3,0	416 208	14,8	-1,9	656 919	2,5	-0,2
Industrie	3 153 006	13,2	-1,3	145 780	5,2	+1,4	3 298 786	12,4	-1,2
Construction	1 339 907	5,6	-3,4	333 493	11,8	+0,3	1 673 400	6,3	-2,7
Services	19 112 396	80,1	+0,4	1 923 601	68,2	+2,2	21 035 997	78,9	+0,6
Marchands	11 317 672	47,5	+0,2	1 428 618	50,7	+1,3	12 746 290	47,8	+0,3
Non marchands	7 794 724	32,7	+0,7	494 983	17,6	+5,1	8 289 707	31,1	+0,9
Total	23 846 020	100,0	0,0	2 819 082	100,0	+1,3	26 665 102	100,0	+0,1

Paca	Emploi salarié (86,6 %)			Emploi non salarié (13,4 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	14 313	0,8	-5,4	16 103	5,9	-1,7	30 416	1,5	-3,5
Industrie	153 522	8,7	-0,9	13 547	5,0	+1,1	167 069	8,2	-0,8
Construction	98 652	5,6	-3,4	37 421	13,7	-0,4	136 073	6,7	-2,6
Services	1 498 017	84,9	+0,8	205 439	75,4	+1,1	1 703 456	83,6	+0,8
Marchands	860 781	48,8	0,0	148 404	54,5	+0,2	1 009 185	49,5	0,0
Non marchands	637 236	36,1	+1,9	57 035	20,9	+3,5	694 271	34,1	+2,0
Total	1 764 504	100,0	+0,3	272 510	100,0	+0,7	2 037 014	100,0	+0,4

Alpes-de-Haute-Provence	Emploi salarié (81,6 %)			Emploi non salarié (18,4 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	547	1,2	-1,8	2 046	19,1	-0,1	2 593	4,5	-0,5
Industrie	5 187	10,9	+0,7	545	5,1	+1,1	5 732	9,9	+0,7
Construction	2 811	5,9	-6,2	1 426	13,3	-0,9	4 237	7,3	-4,5
Services	38 852	82,0	+0,2	6 704	62,5	+3,1	45 556	78,4	+0,6
Marchands	19 618	41,4	-1,1	4 911	45,8	+2,0	24 529	42,2	-0,5
Non marchands	19 234	40,6	+1,6	1 793	16,7	+6,2	21 027	36,2	+2,0
Total	47 397	100,0	-0,2	10 721	100,0	+1,8	58 118	100,0	+0,2

Hautes-Alpes	Emploi salarié (81,1 %)			Emploi non salarié (18,9 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	396	0,8	-5,7	1 807	15,9	-1,7	2 203	3,7	-2,5
Industrie	2 155	4,4	-1,7	536	4,7	+4,5	2 691	4,5	-0,5
Construction	3 523	7,2	-3,1	1 208	10,6	+1,1	4 731	7,9	-2,0
Services	42 605	87,5	-0,6	7 819	68,8	+3,2	50 424	84,0	0,0
Marchands	23 029	47,3	-1,6	4 825	42,4	+1,9	27 854	46,4	-1,0
Non marchands	19 576	40,2	+0,7	2 994	26,3	+5,3	22 570	37,6	+1,3
Total	48 679	100,0	-0,9	11 370	100,0	+2,2	60 049	100,0	-0,3

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Emploi total par secteur d'activité, au 31/12/2014 (données brutes)

Alpes-Maritimes	Emploi salarié (85,2 %)			Emploi non salarié (14,8 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	682	0,2	-7,5	1 117	1,7	-5,7	1 799	0,4	-6,4
Industrie	29 714	7,7	-0,9	3 153	4,7	+0,1	32 867	7,3	-0,8
Construction	21 023	5,5	-3,7	9 980	15,0	-0,8	31 003	6,9	-2,8
Services	333 457	86,6	-0,3	52 367	78,6	+0,6	385 824	85,5	-0,2
Marchands	206 942	53,8	-0,9	39 323	59,0	-0,3	246 265	54,5	-0,8
Non marchands	126 515	32,9	+0,7	13 044	19,6	+3,7	139 559	30,9	+1,0
Total	384 876	100,0	-0,6	66 617	100,0	+0,3	451 493	100,0	-0,4

Bouches-du-Rhône	Emploi salarié (89,6 %)			Emploi non salarié (10,4 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	4 722	0,6	-6,7	3 604	4,0	-1,3	8 326	1,0	-4,4
Industrie	76 559	9,9	-0,9	4 320	4,8	+1,2	80 879	9,3	-0,8
Construction	40 192	5,2	-3,3	10 148	11,2	-0,1	50 340	5,8	-2,6
Services	653 692	84,3	+1,5	72 179	80,0	+0,6	725 871	83,9	+1,4
Marchands	384 986	49,7	+0,9	49 604	55,0	-0,2	434 590	50,2	+0,8
Non marchands	268 706	34,7	+2,5	22 575	25,0	+2,5	291 281	33,7	+2,5
Total	775 165	100,0	+1,0	90 251	100,0	+0,5	865 416	100,0	+0,9

Var	Emploi salarié (83,9 %)			Emploi non salarié (16,1 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	3 390	1,1	-5,1	3 217	5,3	-1,4	6 607	1,7	-3,3
Industrie	20 067	6,3	-0,8	3 169	5,2	+1,8	23 236	6,1	-0,5
Construction	19 175	6,0	-3,2	9 785	16,1	-0,1	28 960	7,6	-2,2
Services	275 360	86,6	+1,3	44 641	73,4	+1,6	320 001	84,5	+1,4
Marchands	137 075	43,1	+0,5	33 300	54,8	+0,7	170 375	45,0	+0,5
Non marchands	138 285	43,5	+2,2	11 341	18,6	+4,5	149 626	39,5	+2,4
Total	317 992	100,0	+0,8	60 812	100,0	+1,2	378 804	100,0	+0,9

Vaucluse	Emploi salarié (85,3 %)			Emploi non salarié (14,7 %)			Emploi total (100,0 %)		
	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	4 576	2,4	-4,4	4 312	13,2	-1,9	8 888	4,0	-3,2
Industrie	19 840	10,4	-1,5	1 824	5,6	+0,8	21 664	9,7	-1,3
Construction	11 928	6,3	-2,7	4 874	14,9	-1,2	16 802	7,5	-2,2
Services	154 051	80,9	-0,5	21 729	66,4	+1,3	175 780	78,8	-0,2
Marchands	89 131	46,8	-1,7	16 441	50,2	+0,6	105 572	47,3	-1,3
Non marchands	64 920	34,1	+1,3	5 288	16,2	+3,8	70 208	31,5	+1,5
Total	190 395	100,0	-0,8	32 739	100,0	+0,5	223 134	100,0	-0,6

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Emploi total par zone d'emploi, au 31/12/2013 (données brutes, en nombre)

	Emploi salarié						Emploi non salarié	Emploi total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble		
Digne-les-Bains	389	2 008	1 340	7 905	11 541	23 183	4 469	27 652
Manosque	202	2 945	1 443	11 161	7 186	22 937	5 181	28 118
Briançon	32	526	1 282	7 650	4 442	13 932	3 693	17 625
Gap	324	1 662	2 421	16 450	15 086	35 943	7 914	43 857
Cannes - Antibes	258	13 952	8 221	90 364	42 137	154 932	27 252	182 184
Menton - Vallée-de-la-Roya	17	576	898	8 016	6 918	16 425	4 134	20 559
Nice	524	15 741	13 445	112 715	78 753	221 178	37 619	258 797
Aix-en-Provence	1 798	14 887	9 038	87 489	47 114	160 326	22 229	182 555
Arles	912	1 786	1 157	12 182	8 616	24 653	4 408	29 061
Marseille - Aubagne	791	46 405	25 015	245 965	179 288	497 464	56 065	553 529
Istres - Martigues	73	11 520	3 059	21 102	18 413	54 167	4 561	58 728
Salon-de-Provence	501	2 116	1 878	15 681	10 659	30 835	5 104	35 939
Draguignan	723	1 595	1 856	13 921	12 100	30 195	6 787	36 982
Fréjus - Saint-Raphaël	487	4 240	5 747	30 035	14 154	54 663	13 723	68 386
Toulon	1 801	12 647	10 561	83 301	102 135	210 445	32 517	242 962
Cavaillon - Apt	549	2 399	1 813	12 922	6 327	24 010	5 363	29 373
Orange	835	4 403	1 764	11 483	7 771	26 256	4 786	31 042
Avignon (partie Paca)	4 919	15 563	11 150	72 509	52 955	157 096	24 783	181 879
Paca	15 135	154 971	102 088	860 851	625 595	1 758 640	270 588	2 029 228

Évolution de l'emploi total par zone d'emploi, entre le 31/12/2012 et le 31/12/2013 (données brutes, en %)

	Emploi salarié						Emploi non salarié	Emploi total
	Agriculture, sylviculture et pêche	Industrie	Construction	Services marchands	Services non marchands	Ensemble		
Digne-les-Bains	+6,6	-2,4	-1,5	-2,0	+1,3	-0,2	+1,1	0,0
Manosque	+5,8	-0,2	-5,0	+3,1	+1,8	+1,8	+1,8	+1,8
Briançon	+52,4	-1,9	-2,2	-1,4	+0,5	-0,8	+2,4	-0,2
Gap	+15,3	+0,4	-3,2	+1,1	+0,9	+0,8	+2,1	+1,0
Cannes - Antibes	-22,5	+1,3	-2,9	+0,6	+1,1	+0,5	+4,2	+1,1
Menton - Vallée-de-la-Roya	+13,3	-7,8	-5,9	-2,1	+1,4	-1,1	+5,4	+0,2
Nice	-21,0	-0,2	-2,9	-0,4	+0,1	-0,4	+4,8	+0,3
Aix-en-Provence	+6,0	-5,7	-2,1	+1,9	+2,5	+1,1	+4,7	+1,6
Arles	0,0	+3,0	+2,1	-0,2	+1,6	+0,8	+0,5	+0,7
Marseille - Aubagne	-1,5	+1,4	-2,3	0,0	+2,0	+0,7	+6,3	+1,3
Istres - Martigues	+15,9	-0,7	-2,4	+1,8	+2,3	+1,2	+1,9	+1,3
Salon-de-Provence	-2,9	-3,3	-2,4	-0,5	+3,0	+0,3	+2,1	+0,6
Draguignan	+4,0	+2,0	+0,1	+2,0	+1,6	+1,8	+6,9	+2,7
Fréjus - Saint-Raphaël	-0,4	-1,0	0,0	-1,0	+0,7	-0,5	+5,7	+0,7
Toulon	-4,4	0,0	-2,4	-1,1	+0,8	-0,2	+6,4	+0,6
Cavaillon - Apt	+16,3	+0,3	-1,0	+1,8	+1,0	+1,5	+2,4	+1,7
Orange	+5,3	-2,7	-4,5	-1,7	+1,1	-1,0	+2,3	-0,5
Avignon (partie Paca)	+4,3	-0,8	-1,0	+1,7	+0,5	+0,9	+2,8	+1,2
Paca	+1,5	-0,4	-2,2	+0,3	+1,3	+0,4	+4,7	+1,0

Note : données provisoires

Source : Insee, Estel

Emploi salarié relevant de la Mutualité sociale agricole (MSA) par secteur d'activité, en 2013 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	2 992	1 941	6 743	15 894	11 664	14 934	54 178
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	52,3	46,3	16,3	51,7	43,1	54,8	46,1
Industrie (en %)	5,7	6,9	1,2	2,2	4,1	4,7	3,6
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (en %)	5,1	5,1	0,9	1,6	3,9	4,7	3,2
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (en %)	0,1	0,9	0,1	0,6	0,0	0,0	0,2
Fabrication d'autres produits industriels (en %)	0,5	0,8	0,2	0,0	0,2	0,0	0,1
Construction (en %)	1,4	0,7	1,0	0,6	0,3	0,5	0,6
Services (en %)	40,5	46,0	81,5	45,5	52,5	40,0	49,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien (en %)	13,7	4,2	40,0	17,0	20,9	16,0	19,8
Activités financières et d'assurance (en %)	10,7	10,2	17,6	11,6	10,5	5,5	10,3
Autres activités de services (en %)	6,0	11,5	13,0	6,1	5,6	5,7	6,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	2,3	9,9	5,6	6,9	7,7	4,7	6,1
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (en %)	6,0	10,0	3,8	3,8	6,6	7,9	5,9
Transports et entreposage (en %)	1,5	0,1	0,4	0,1	0,2	0,2	0,3
Hébergement et restauration (en %)	0,2	0,2	0,2	0,0	0,7	0,1	0,2
Activités immobilières (en %)	0,1	0,0	0,9	0,0	0,2	0,0	0,2
Information et communication (en %)	0,0	(s)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

(s) : données soumises au secret statistique

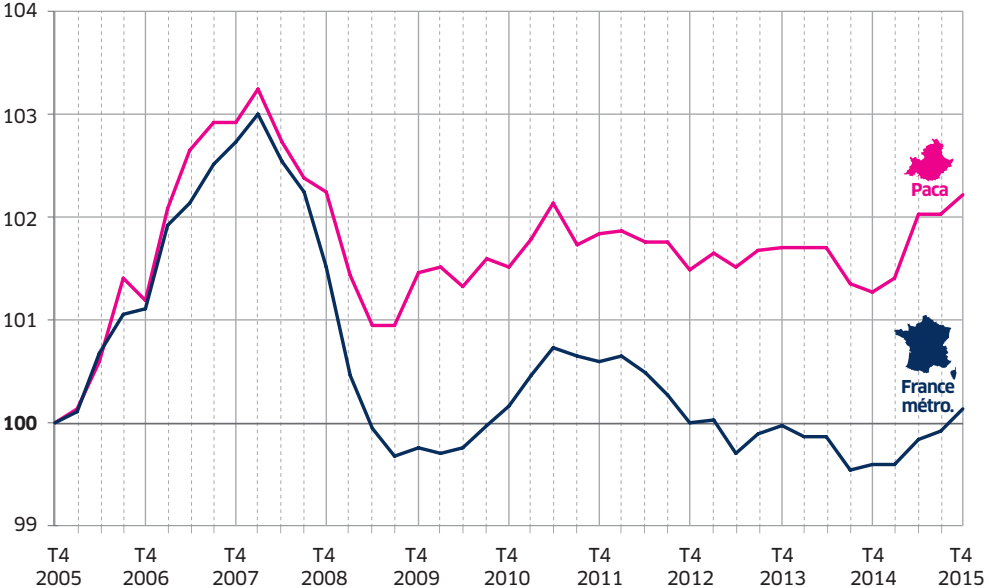
Note : le total régional ne correspond pas exactement à la somme des départements en raison de la non localisation départementale de quelques salariés

Champ : emploi en équivalent temps plein (1 650 heures de travail dans l'année)

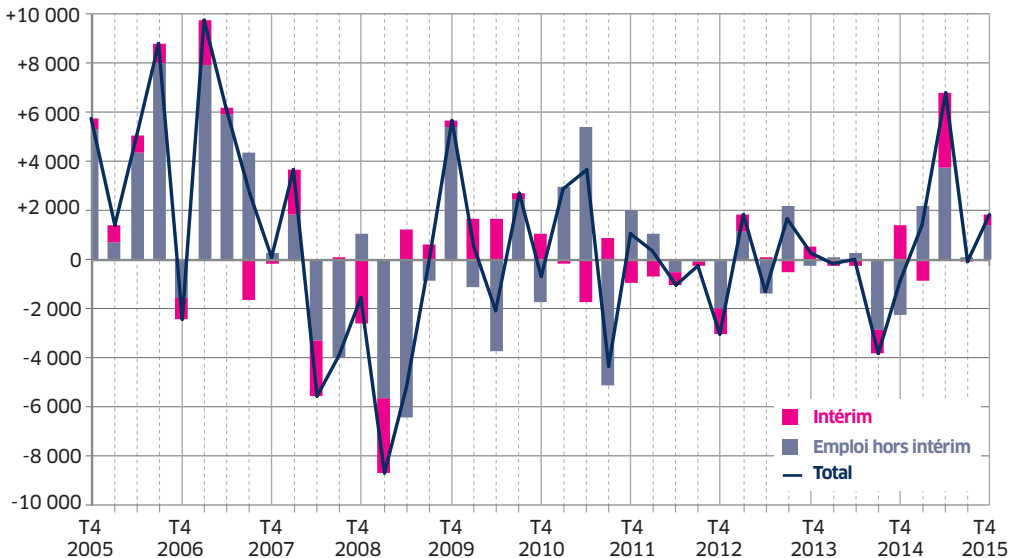
Source : Fichier MSA-Salariés 2013

Pour réaffecter les intérimaires à leur secteur d'activité employeur, la Direccte Paca utilise le nombre de contrats en cours comptabilisé par la Dares à l'agence d'intérim. Si cet indicateur présente l'inconvénient de ne pas localiser précisément tous les intérimaires de Paca, puisqu'une partie d'entre eux peuvent travailler dans un établissement qui se trouve dans une autre région, il permet de rester en cohérence avec les estimations trimestrielles de l'Insee qui le mobilise pour calculer la série d'intérim total régional.

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2005)



Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca, (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

Source : Insee, estimations d'emploi

Emploi salarié marchand par secteur d'activité, au 31/12/2015 (données CVS, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Industrie	6 215	2 312	31 512	81 999	20 656	20 948	163 641	3 382 100
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	5 276	2 237	29 939	76 755	19 868	19 582	153 657	3 120 600
Intérim ⁽²⁾	939	75	1 573	5 244	788	1 366	9 984	261 500
Construction	3 520	3 855	22 992	44 192	20 216	12 548	107 323	1 422 300
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	2 765	3 550	21 080	39 864	19 003	11 683	97 945	1 313 400
Intérim ⁽²⁾	755	305	1 912	4 328	1 213	865	9 378	108 900
Services marchands	18 197	20 323	206 034	370 818	136 778	86 421	838 571	10 684 500
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	17 305	20 151	203 783	363 114	135 162	84 198	823 713	10 483 100
Intérim ⁽²⁾	892	172	2 251	7 704	1 616	2 223	14 858	201 400
Total	27 955	26 500	260 789	497 538	177 899	120 066	1 110 747	15 503 300
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	25 346	25 938	254 802	479 733	174 033	115 463	1 075 315	14 917 100
Intérim ⁽²⁾	2 609	562	5 987	17 805	3 866	4 603	35 432	586 200

Répartition de l'emploi salarié marchand par secteur d'activité, au 31/12/2015

(données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Industrie	22,2	8,7	12,1	16,5	11,6	17,4	14,7	21,8
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	18,9	8,4	11,5	15,4	11,2	16,3	13,8	20,1
Intérim ⁽²⁾	3,4	0,3	0,6	1,1	0,4	1,1	0,9	1,7
Construction	12,6	14,5	8,8	8,9	11,4	10,5	9,7	9,2
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	9,9	13,4	8,1	8,0	10,7	9,7	8,8	8,5
Intérim ⁽²⁾	2,7	1,2	0,7	0,9	0,7	0,7	0,8	0,7
Services marchands	65,1	76,7	79,0	74,5	76,9	72,0	75,5	68,9
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	61,9	76,0	78,1	73,0	76,0	70,1	74,2	67,6
Intérim ⁽²⁾	3,2	0,6	0,9	1,5	0,9	1,9	1,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	90,7	97,9	97,7	96,4	97,8	96,2	96,8	96,2
Intérim ⁽²⁾	9,3	2,1	2,3	3,6	2,2	3,8	3,2	3,8

Évolution de l'emploi salarié marchand par secteur d'activité, entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Industrie	+5,2	+4,0	+0,6	-0,1	-2,0	-3,0	-0,3	-0,4
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	+1,0	+4,3	+0,4	+0,2	-2,2	-2,0	-0,3	-1,2
Intérim ⁽²⁾	+37,0	-4,7	+2,6	-3,3	+2,2	-15,9	-1,3	+9,5
Construction	+0,4	-1,7	+1,3	-0,5	-3,4	-1,9	-0,9	-1,9
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	-4,5	-2,8	-0,9	-1,3	-2,3	-2,9	-1,7	-2,6
Intérim ⁽²⁾	+23,3	+12,1	+34,8	+7,4	-18,3	+15,3	+9,4	+8,5
Services marchands	+1,0	-1,4	+2,1	+1,1	+1,1	+2,0	+1,4	+1,2
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	+0,2	-1,5	+2,0	+1,0	+1,0	+1,4	+1,2	+1,0
Intérim ⁽²⁾	+17,1	+17,2	+14,0	+8,3	+12,0	+32,1	+13,2	+9,6
Total	+1,8	-1,0	+1,8	+0,8	+0,3	+0,7	+0,9	+0,5
Emploi hors intérim ⁽¹⁾	-0,1	-1,2	+1,5	+0,7	+0,2	+0,4	+0,7	+0,2
Intérim ⁽²⁾	+24,9	+12,0	+16,3	+4,4	+0,7	+9,6	+7,9	+9,5

⁽¹⁾ Données provisoires ; estimations Insee

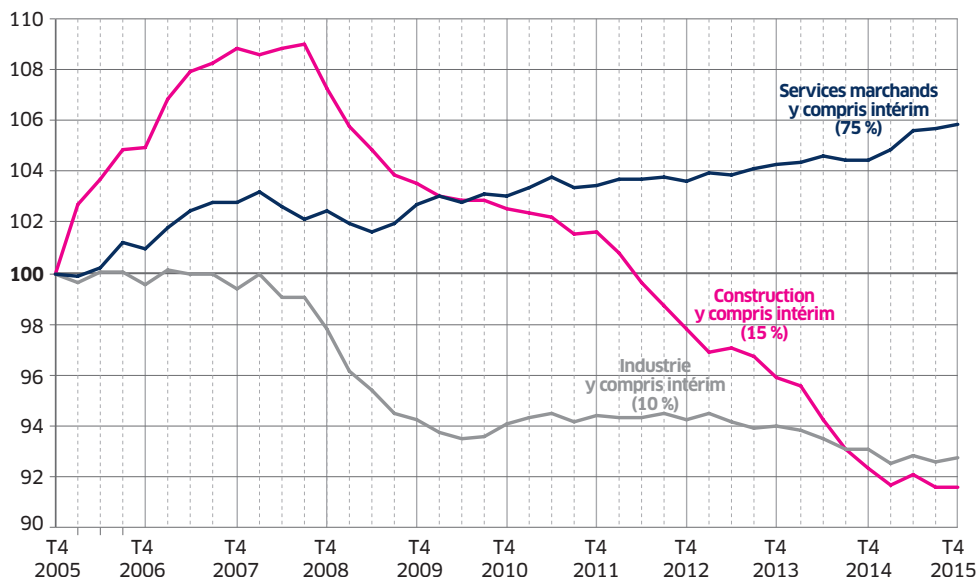
⁽²⁾ Données provisoires ; pour la France métropolitaine, estimations Dares, Insee ; pour Paca et ses départements, réaffectation de l'intérim au secteur d'activité employeur réalisée par le Sese de la Direccte Paca

Note : la somme de l'intérim par secteur d'activité ne correspond pas exactement au total de l'intérim, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

Champ : emploi salarié (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - **Traitements (Calcul des CVS et réaffectation de l'intérim au secteur d'activité employeur) :** Direccte Paca / Sese

Évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2005)

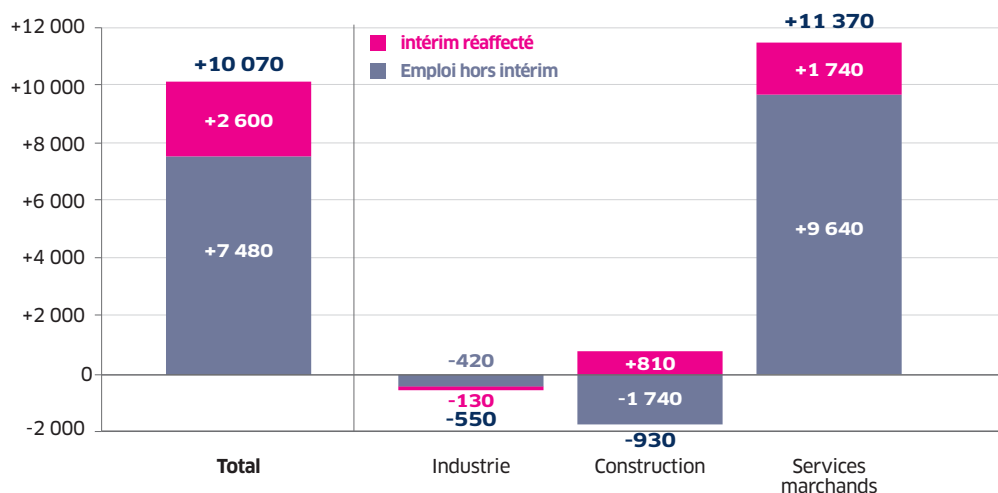


Note : données provisoires

Champ : emploi salarié en fin de trimestre (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (Calcul des CVS et réaffectation de l'intérim au secteur d'activité employeur) : Direccte Paca / Sese

Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand en Paca, entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données CVS, en nombre)

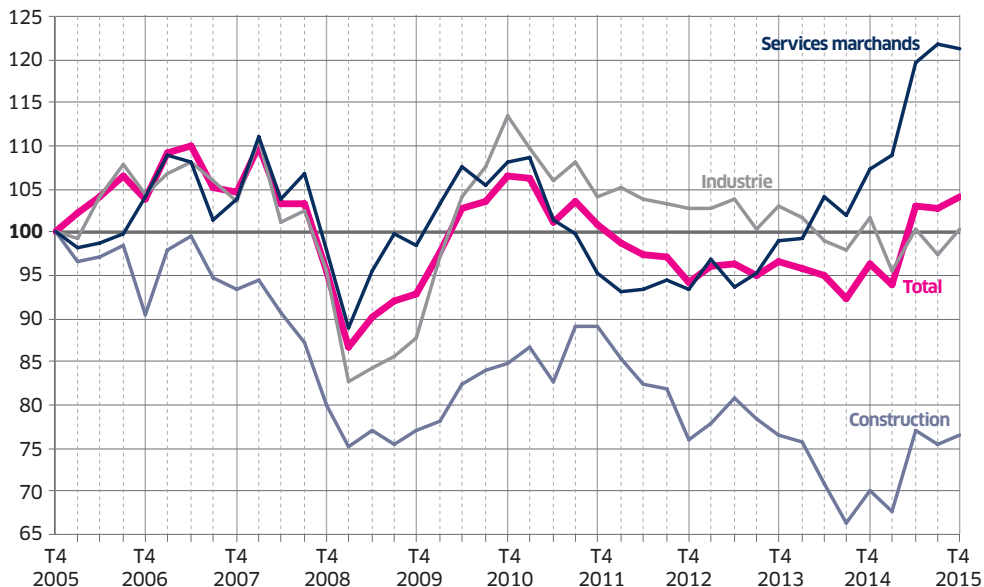


Note : données provisoires arrondies ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et des services non marchands

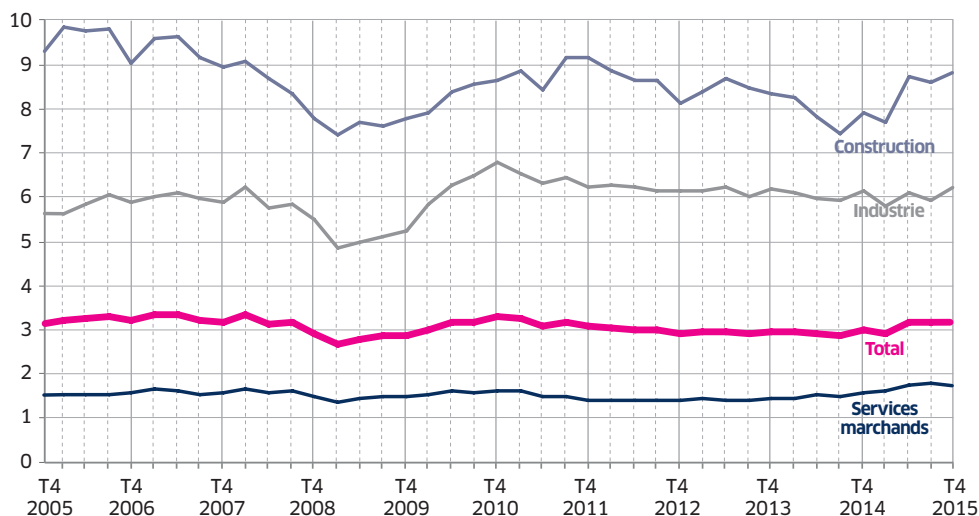
Champ : emploi salarié (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (Calcul des CVS et réaffectation de l'intérim au secteur d'activité employeur) : Direccte Paca / Sese

Évolution trimestrielle de l'emploi intérimaire réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2005)



Taux de recours⁽¹⁾ à l'intérim par secteur d'activité, en Paca (données CVS, en %)



⁽¹⁾ Rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données provisoires

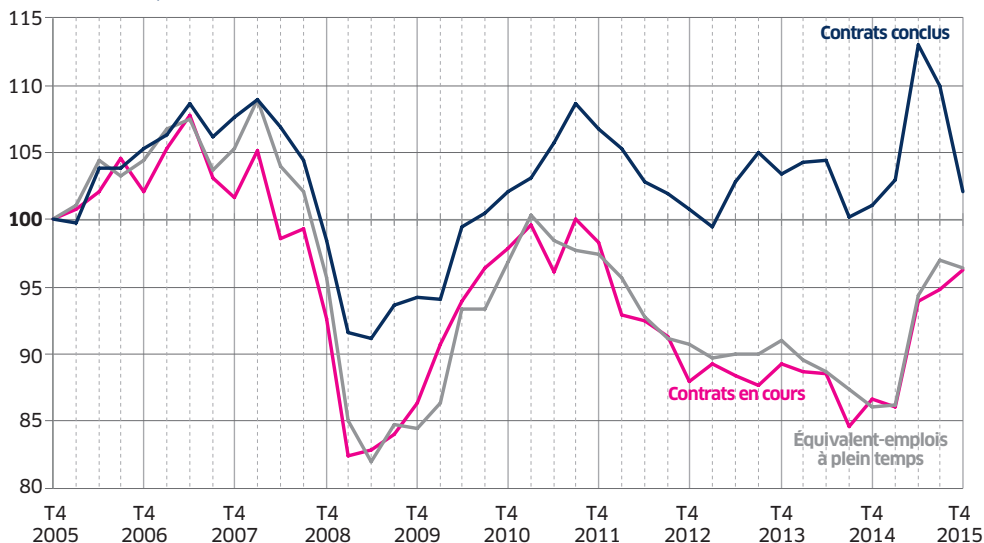
Champ : emploi salarié en fin de trimestre (hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs)

Sources : Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (Calcul des CVS et réaffectation de l'intérim au secteur d'activité employeur) : Direccte Paca / Sese

Les statistiques d'intérim à l'établissement utilisateur sont les plus pertinentes pour observer l'intérim au niveau régional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail. Trois indicateurs sont calculés par la Dares :

- le nombre de contrats en cours en fin de mois est l'indicateur qui se rapproche le plus de la notion de stock d'intérimaires ;
- le volume de travail temporaire ou équivalent-emplois à temps plein donne une idée de volume moyen d'intérim ;
- le nombre de contrats conclus mesure le flux d'entrées de l'emploi intérimaire.

Évolution trimestrielle des contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾, conclus⁽²⁾ et des équivalent-emplois à temps plein⁽³⁾, en Paca (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2005)



Évolution trimestrielle du nombre de contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2005)



⁽¹⁾ Moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés)

⁽²⁾ Missions dont la date de début appartient au trimestre considéré

⁽³⁾ Rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - **Traitements** (Calcul des CVS) : Directe Paca / Sese

Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité, au 31/12/2015 (données CVS)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	990	694	5 319	17 245	4 157	4 171	32 576	596 895
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	0,5	0,0	0,4	0,2	0,4	1,9	0,5	0,5
Industrie (en %)	42,8	12,8	28,7	28,0	21,2	35,7	28,4	44,5
Construction (en %)	26,8	60,1	29,5	24,5	31,8	18,3	26,3	18,8
Services (en %)	29,9	27,1	41,4	47,3	46,5	44,1	44,9	36,2

Évolution des contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité, entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données CVS)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en %)	+38,8	+20,5	+18,6	+6,9	+20,1	+5,5	+11,1	+11,1
Agriculture, sylviculture et pêche (en points)	+0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,2	+0,1	-0,2	0,0
Industrie (en points)	-0,5	-0,9	-0,9	-1,6	-2,4	+0,8	-1,3	0,0
Construction (en points)	-7,2	+1,1	-0,6	-0,5	-1,3	-2,2	-0,7	-0,2
Services (en points)	+7,6	-0,2	+1,6	+2,3	+3,8	+1,3	+2,2	+0,2

Contrats intérimaires en cours en fin de trimestre⁽¹⁾ par secteur d'activité détaillé, au 31/12/2015 (données CVS)

	Paca		France métropolitaine	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	149	-17,2	2 888	+9,1
Industrie	9 246	+6,4	265 421	+11,2
Fabrication d'autres produits industriels	4 183	+13,8	123 333	+12,0
Cokéfaction et raffinage ; industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	1 926	+9,2	19 265	+4,8
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	1 288	-4,2	49 183	+6,6
Fabrication de matériels de transport	1 014	-12,1	40 182	+25,7
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	835	+10,7	33 458	+4,4
Construction	8 565	+8,0	112 335	+9,9
Services	14 616	+16,7	216 251	+11,6
Transports et entreposage	4 955	+15,3	71 468	+13,2
Commerce ; réparations d'automobiles et de motocycles	3 500	+8,7	54 806	+7,4
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	3 004	+23,0	44 886	+15,5
Information et communication	351	+33,0	5 475	+1,7
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	1 066	+33,4	11 712	+17,1
Hébergement et restauration	782	+10,1	9 762	+9,4
Activités financières et d'assurance	568	+20,1	10 287	+17,3
Autres activités de services	245	+25,6	5 611	+2,9
Activités immobilières	145	+19,8	2 243	+3,7
Total	32 576	+11,1	596 895	+11,1

⁽¹⁾ Moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés)

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese

Contrats conclus⁽¹⁾, en 2015 (données CVS)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	23 743	14 998	160 629	473 156	109 999	137 778	920 303	17 332 340
Évolution annuelle (en %)	+4,0	+7,0	-0,4	+5,8	+9,4	+1,6	+4,4	+3,5

Volume de travail temporaire⁽²⁾ par secteur d'activité, en 2015 (données CVS, moyenne annuelle des équivalent-emplois à temps plein)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	703	544	4 703	16 015	3 625	4 036	29 626	533 510
Agriculture (en %)	0,5	0,0	0,4	0,3	0,7	1,6	0,5	0,5
Industrie (en %)	41,3	13,4	26,5	28,5	22,1	36,1	28,4	43,9
Construction (en %)	29,3	55,1	30,4	23,3	31,4	16,6	25,3	17,6
Services (en %)	28,9	31,5	42,8	47,9	45,9	45,8	45,8	37,9

Évolution du volume de travail temporaire⁽²⁾ par secteur d'activité, entre 2014 et 2015 (données CVS, en équivalent-emplois à temps plein)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en %)	+3,7	+8,3	+9,4	+4,9	+10,6	+5,3	+6,3	+5,5
Agriculture (en points)	0,0	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,6	-0,1	0,0
Industrie (en points)	-5,4	+1,2	-2,4	-2,2	-0,5	+2,0	-1,5	+0,1
Construction (en points)	-0,6	-4,9	+1,7	-2,1	-0,7	-4,7	-1,6	-1,6
Services (en points)	+6,0	+3,7	+0,7	+4,4	+1,3	+3,3	+3,3	+1,5

⁽¹⁾ Missions dont la date de début appartient à l'année considérée

⁽²⁾ Rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées du trimestre. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année

Source : Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Traitements (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese

Avertissement : au 1^{er} janvier 2013, la gestion de la déclaration d'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (DOETH) a été transférée à l'Association de gestion des fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). Ce transfert a eu un impact sur la gestion et le contrôle de la DOETH des années 2011 et suivantes. Ainsi, à la date de la publication des Chiffres clés, les données les plus récentes pouvant être diffusées au niveau régional portent sur l'année 2012. Elles sont provisoires. Les résultats portant sur l'année 2013 ne peuvent être exploités en raison d'un taux de non réponse encore trop élevé (20 % au moment de la parution des Chiffres clés). Les résultats portant sur l'année 2012 sont calculés à partir de données brutes. Ils ne sont pas comparables aux résultats nationaux, qui sont calculés à partir de données redressées à l'aide des DADS.

Établissements assujettis à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, en 2012

(données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	160	179	1 358	2 616	937	702	5 952
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	9 786	9 266	104 394	236 083	63 900	50 924	474 353
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements devraient employer ⁽²⁾	508	471	5 567	12 783	3 355	2 698	25 382
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,2	5,1	5,3	5,4	5,3	5,3	5,4
Établissements hors accord (en nombre)	144	161	1 144	2 273	829	636	5 187
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	8 350	8 380	78 381	187 968	49 255	39 312	371 646
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements devraient employer ⁽²⁾	431	425	4 110	10 071	2 520	2 031	19 588
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,2	5,1	5,2	5,4	5,1	5,2	5,3
Établissements sous accord (en nombre)	16	18	214	343	108	66	765
Effectif d'assujettissement ⁽¹⁾	1 436	886	26 013	48 115	14 645	11 612	102 707
Nombre théorique de travailleurs handicapés que les établissements devraient employer ⁽²⁾	77	46	1 457	2 712	835	667	5 794
Part de l'obligation attendue dans les effectifs assujettis (en %) ⁽³⁾	5,4	5,2	5,6	5,6	5,7	5,7	5,6

⁽¹⁾ Nombre total de salariés de chaque établissement mesuré en équivalent temps plein (calculé selon l'article L.1111-2 du Code du travail)

⁽²⁾ Pour chaque établissement, correspond à 6 % de l'effectif d'assujettissement arrondi à l'unité inférieure

⁽³⁾ Rapport entre le nombre théorique de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement

Note : données provisoires, arrêtées au 27 septembre 2016

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH - **Traitements :** Dares

Travailleurs handicapés⁽¹⁾ dans les effectifs des établissements assujettis, selon les trois modes de décompte, en 2012 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Ensemble des établissements							
Travailleurs handicapés (en personnes physiques)	532	488	4 242	9 790	2 992	2 553	20 597
Travailleurs handicapés (en unités bénéficiaires) ⁽²⁾	414	400	3 534	8 130	2 453	2 081	17 012
Travailleurs handicapés (en équivalent temps plein) ⁽³⁾	377	350	3 200	7 308	2 219	1 907	15 361
Taux d'emploi ⁽⁴⁾ des travailleurs handicapés en unités bénéficiaires (en %)	4,2	4,3	3,4	3,4	3,8	4,1	3,6
Taux d'emploi ⁽⁴⁾ des travailleurs handicapés en équivalent temps plein (en %)	3,9	3,8	3,1	3,1	3,5	3,7	3,2
Établissements hors accord							
Travailleurs handicapés (en personnes physiques)	434	441	3 027	7 433	2 230	1 907	15 472
Travailleurs handicapés (en unités bénéficiaires) ⁽²⁾	332	362	2 522	6 167	1 819	1 555	12 758
Travailleurs handicapés (en équivalent temps plein) ⁽³⁾	301	318	2 286	5 577	1 646	1 426	11 554
Taux d'emploi ⁽⁴⁾ des travailleurs handicapés en unités bénéficiaires (en %)	4,0	4,3	3,2	3,3	3,7	4,0	3,4
Taux d'emploi ⁽⁴⁾ des travailleurs handicapés en équivalent temps plein (en %)	3,6	3,8	2,9	3,0	3,3	3,6	3,1
Établissements sous accord							
Travailleurs handicapés (en personnes physiques)	98	47	1 215	2 357	762	646	5 125
Travailleurs handicapés (en unités bénéficiaires) ⁽²⁾	82	38	1 012	1 963	634	525	4 255
Travailleurs handicapés (en équivalent temps plein) ⁽³⁾	76	32	913	1 731	573	481	3 806
Taux d'emploi ⁽⁴⁾ des travailleurs handicapés en unités bénéficiaires (en %)	5,7	4,3	3,9	4,1	4,3	4,5	4,1
Taux d'emploi ⁽⁴⁾ des travailleurs handicapés en équivalent temps plein (en %)	5,3	3,6	3,5	3,6	3,9	4,1	3,7

⁽¹⁾ Les salariés pris en compte sont ceux employés directement par les établissements assujettis (c'est-à-dire hors ceux mis à disposition et hors stagiaires)

⁽²⁾ Chaque travailleur handicapé compte pour une unité bénéficiaire dès lors que son temps de travail est au moins égal à un mi-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur à un mi-temps. Cette valeur du bénéficiaire est ensuite proratisée en fonction de son temps de présence dans l'année et de la durée de validité de sa reconnaissance

⁽³⁾ Le décompte des travailleurs handicapés employés en équivalent temps plein s'effectue au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance

⁽⁴⁾ Rapport entre le nombre de travailleurs handicapés et l'effectif d'assujettissement

Note : données provisoires, arrêtées au 27 septembre 2016

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH - **Traitements** : Dares

Taux d'emploi⁽¹⁾ des travailleurs handicapés selon le secteur d'activité, en 2012 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Agriculture, sylviculture et pêche	2,8	0,0	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4
Industrie	4,7	4,1	3,1	3,1	3,4	4,1	3,3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	4,2	2,8	2,5	3,2	3,5	4,2	3,5
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	0,0	0,0	4,5	3,4	3,1	5,7	3,4
Fabrication d'autres produits industriels	4,1	4,8	3,1	3,3	2,9	5,2	3,4
Fabrication de matériels de transport	4,8	2,7	3,0	3,1	4,6	3,7	3,4
Cokéfaction et raffinage	7,4	8,0	3,3	2,6	2,9	3,2	2,9
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	0,0	0,0	0,0	2,9	0,0	0,0	0,0
Construction	2,2	2,9	2,4	2,9	2,8	2,9	2,8
Services	3,6	4,0	3,1	3,1	3,6	3,7	3,3
Activités immobilières	4,1	6,5	3,7	3,6	4,9	5,0	4,0
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	3,3	3,8	3,6	4,0	4,1	3,5	3,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	4,2	4,9	3,6	3,6	3,7	4,0	3,7
Transports et entreposage	3,4	3,0	3,5	2,6	3,7	4,0	3,1
Autres activités de services	3,2	1,7	3,0	2,8	3,2	3,6	3,0
Hébergement et restauration	2,7	2,6	2,7	3,3	2,3	2,7	2,8
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	3,8	4,3	2,7	2,7	3,2	3,6	2,8
Activités financières et d'assurance	2,2	0,0	3,9	2,4	3,2	2,4	2,7
Information et communication	0,0	0,0	1,4	1,8	1,6	2,4	1,7
Total	3,9	3,8	3,1	3,1	3,5	3,7	3,2

⁽¹⁾ Rapport entre les effectifs bénéficiaires au prorata du temps de travail et de la durée de présence (en équivalent temps plein) et les effectifs salariés totaux (calculés selon l'article L.1111-2 du code du travail)

Note : données provisoires, arrêtées au 27 septembre 2016

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH - **Traitements :** Dares

Établissements assujettis selon les modalités de réponse à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, en 2012 (données brutes)

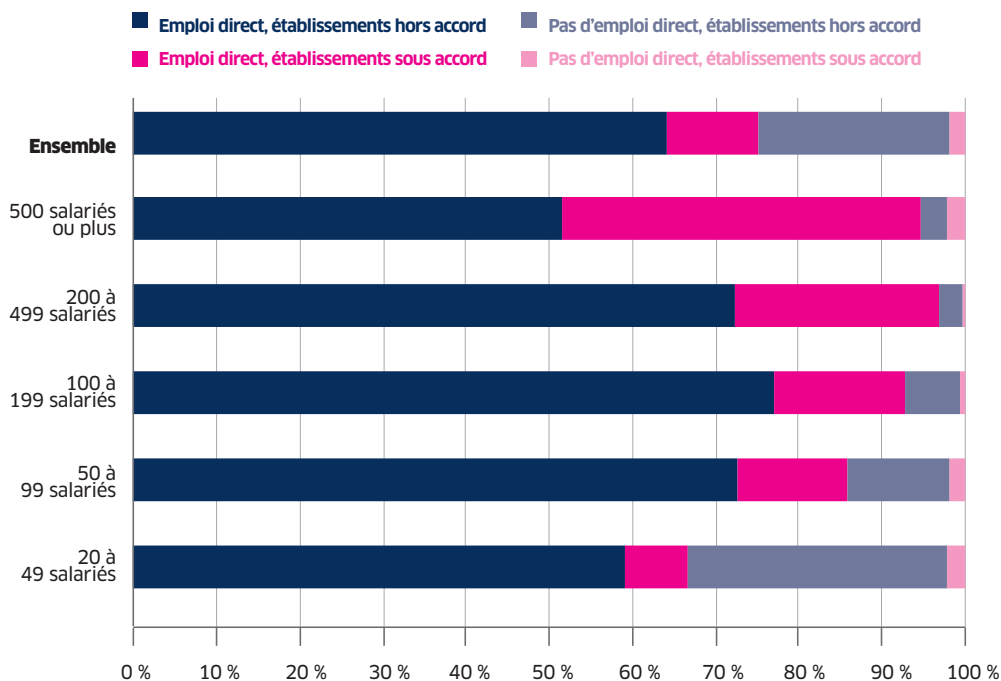
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	160	179	1 358	2 616	937	702	5 952
Établissements hors accord (en %)	90,0	89,9	84,2	86,9	88,5	90,6	87,1
Avec emploi direct (en %)	73,1	70,4	60,2	63,3	65,3	69,9	64,2
Travailleurs handicapés seulement (en %)	39,4	35,2	29,0	26,0	31,5	31,3	28,8
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	9,4	11,7	8,5	10,1	10,7	12,5	10,1
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière à l'Agefiph (en %)	12,5	13,4	8,2	12,3	9,6	12,1	11,0
Travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph (en %)	11,9	10,1	14,4	15,0	13,6	14,0	14,3
Sans emploi direct (en %)	16,9	19,6	24,0	23,6	23,2	20,7	23,0
Contribution financière à l'Agefiph seulement (en %)	8,8	10,1	11,2	11,2	13,1	11,4	11,4
Contribution financière à l'Agefiph + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	8,1	9,5	12,8	12,4	10,0	9,3	11,6
Établissements sous accord (en %)	10,0	10,1	15,8	13,1	11,5	9,4	12,9
Avec emploi direct (en %)	8,8	8,9	12,7	11,7	9,5	8,0	11,0
Travailleurs handicapés seulement (en %)	4,4	3,9	5,2	4,7	3,8	3,6	4,5
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	3,1	1,1	2,4	2,8	1,9	1,6	2,4
Travailleurs handicapés + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé + contribution financière à l'Agefiph (en %)	0,6	1,1	2,9	2,3	1,8	1,6	2,2
Travailleurs handicapés + contribution financière à l'Agefiph (en %)	0,6	2,8	2,2	1,9	1,9	1,3	1,9
Sans emploi direct (en %)	1,3	1,1	3,1	1,4	2,0	1,4	1,9
Contribution financière à l'Agefiph seulement (en %)	0,6	0,6	2,1	0,9	1,5	1,0	1,3
Contribution financière à l'Agefiph + contrats de sous-traitance avec le secteur protégé (en %)	0,6	0,6	1,0	0,5	0,5	0,4	0,6

Note : données provisoires, arrêtées au 27 septembre 2016

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH - **Traitements :** Dares

Modalités de réponse à l'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés selon l'effectif de l'établissement assujetti, en 2012 (données brutes, en %)



Note : données provisoires, arrêtées au 27 septembre 2016

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH - **Traitements :** Dares

Pour en savoir plus : Caron S., Chasseriaud S., Laubressac C., Titli L. (2016), "Entreprises et handicap, les modalités de mise en oeuvre de l'OETH", Document d'études de la Dares n°201, septembre

Caractéristiques des bénéficiaires de l'Obligation d'emploi de travailleurs handicapés, en 2012 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Total (en nombre)	532	488	4 242	9 790	2 992	2 553	20 597
Hommes (en %)	58,6	51,2	52,8	58,6	53,3	57,5	56,3
Femmes (en %)	41,4	48,8	47,2	41,4	46,7	42,5	43,7
15 à 24 ans (en %)	1,9	2,5	2,0	1,7	2,0	2,4	1,9
25 à 39 ans (en %)	20,3	14,3	17,3	18,6	17,0	19,1	18,1
40 à 49 ans (en %)	34,6	33,4	30,2	31,3	32,1	33,6	31,6
50 ans ou plus (en %)	43,2	49,8	50,5	48,4	48,8	44,9	48,3
Reconnus comme travailleurs handicapés (en %)	77,3	73,2	68,6	61,6	65,0	68,2	65,0
Accidentés du travail ou victimes de maladie professionnelle (en %)	8,8	15,4	13,5	17,8	17,3	18,2	16,6
Pensionnés d'invalidité (en %)	9,6	8,6	12,4	17,4	11,9	10,7	14,4
Titulaires de la carte d'invalidité (en %)	3,0	2,0	2,4	1,0	1,8	0,7	1,4
Allocataires de l'AAH (en %)	0,9	0,6	2,3	1,2	2,7	1,2	1,6
Mutilés de guerre, assimilés et autres (en %)	0,4	0,2	0,8	1,0	1,4	1,1	1,0
CDI (en %)	82,1	88,7	92,2	91,6	90,2	88,8	90,9
CDD (en %)	10,2	11,1	6,1	6,1	7,9	6,2	6,6
Intérim et autres (en %)	7,7	0,2	1,7	2,3	1,9	4,9	2,5
Temps plein (en %)	72,2	62,7	70,6	70,1	67,7	71,8	70,0
Temps partiel (en %)	27,8	37,3	29,4	29,9	32,3	28,2	30,0
Moins d'1 an d'ancienneté (en %)	16,9	7,8	9,0	9,5	10,3	10,8	9,8
De 1 à moins de 2 ans d'ancienneté (en %)	8,3	9,0	7,7	6,5	8,4	6,5	7,2
De 2 à moins de 5 ans d'ancienneté (en %)	13,5	16,4	17,4	14,6	16,5	15,7	15,6
De 5 à moins de 10 ans d'ancienneté (en %)	16,2	18,2	18,3	18,1	20,7	16,9	18,3
10 ans ou plus d'ancienneté (en %)	45,1	48,6	47,5	51,3	44,0	50,1	49,1
Chefs d'entreprise, cadres et professions intellectuelles supérieures (en %)	4,0	2,7	8,0	7,8	4,5	4,7	6,8
Professions intermédiaires (en %)	14,3	13,1	15,0	21,1	14,5	13,6	17,6
Employés (en %)	33,9	49,5	46,7	39,4	49,5	38,9	42,4
Ouvriers (en %)	47,8	34,7	30,2	31,6	31,4	42,8	33,2
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	0,8	0,0	0,2	0,1	0,4	0,6	0,3
Industrie (en %)	5,6	12,3	4,5	5,9	5,4	3,7	5,4
Construction (en %)	39,1	6,1	13,9	19,9	14,6	23,1	18,5
Services (en %)	54,5	81,6	81,4	74,0	79,6	72,6	75,8

Note : données provisoires, arrêtées au 27 septembre 2016

Champ : établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé et public à caractère industriel et commercial (Epic)

Source : Agefiph-Dares, DOETH - Traitements : Dares

The page features a decorative background with faint, overlapping numbers in various sizes and orientations. A large, solid green circle is positioned in the center, containing the text 'MARCHÉ DU TRAVAIL'. To the left of this circle, a smaller green circle contains the number '2'.

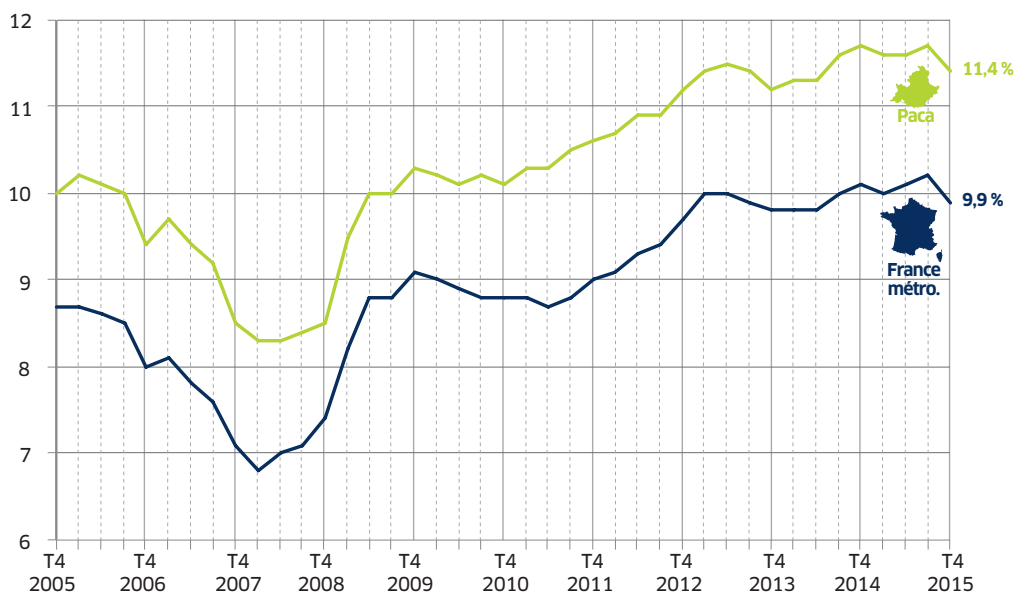
2

MARCHÉ DU TRAVAIL

Taux de chômage annuels (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
2010	9,8	7,5	8,6	11,3	10,0	10,8	10,2	8,9
2011	10,2	7,9	8,7	11,4	10,2	11,3	10,4	8,8
2012	11,0	8,5	9,5	11,7	10,7	12,0	10,9	9,4
2013	11,6	9,1	10,2	12,1	11,1	12,6	11,4	9,9
2014	11,7	9,2	10,5	11,9	11,2	12,7	11,5	9,9
2015	11,8	9,3	10,7	12,0	11,3	13,0	11,6	10,0
Évolution 2015/2014 (en point)	+0,1	+0,1	+0,2	+0,1	+0,1	+0,3	+0,1	+0,1

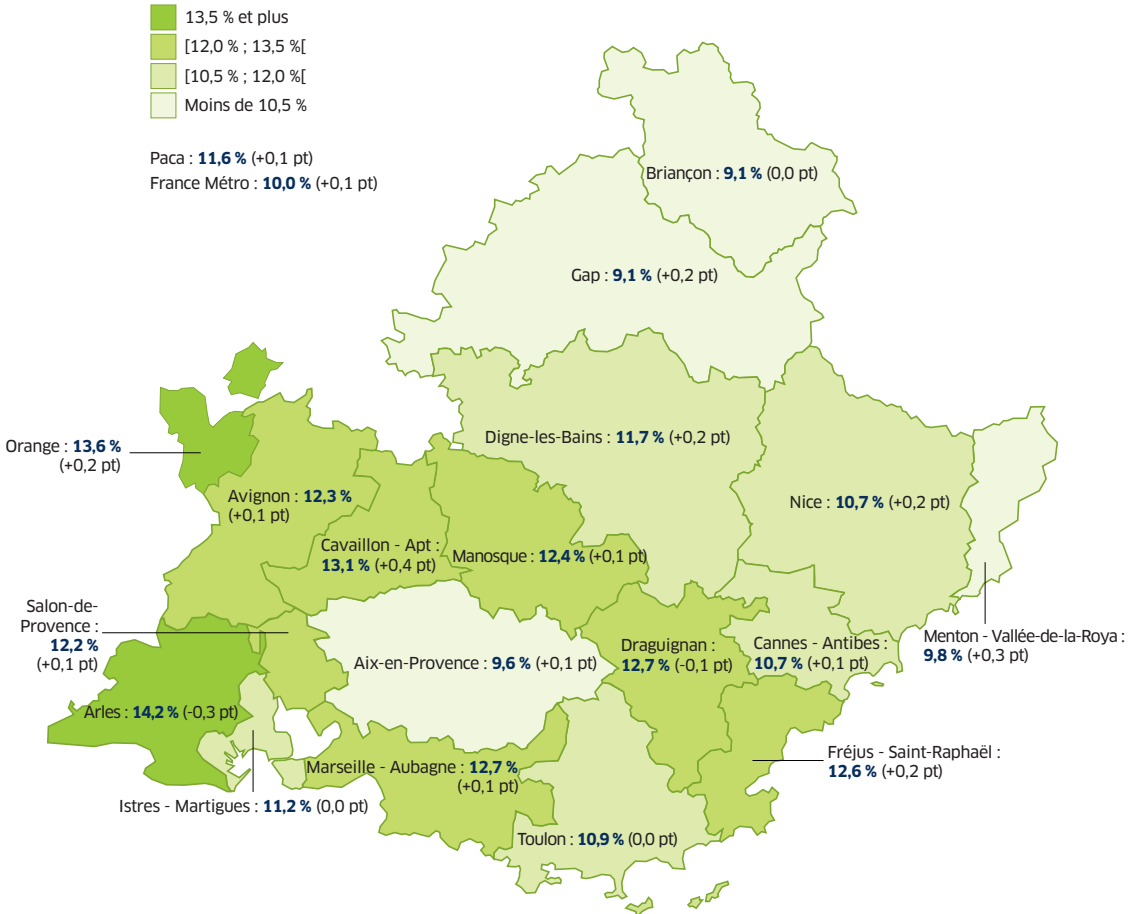
Taux de chômage trimestriels (données CVS, en %)



Note : données provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisés (régional et départementaux)

Taux de chômage par zone d'emploi de Paca, en 2015 (données CVS, moyennes annuelles en % et évolutions sur un an en point)



Note : données provisoires ; pour chaque zone d'emploi, les évolutions entre 2014 et 2015 sont représentées entre parenthèses

Source : Insee, taux de chômage localisés

Demandeurs d'emploi par catégorie, au 31/12/2015 (données CVS, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
A	10 190	7 400	70 760	135 920	63 680	40 170	328 120	3 580 500
B	1 870	1 940	11 710	22 310	11 160	7 580	56 570	714 800
C	3 320	3 280	16 530	35 930	16 960	12 110	88 140	1 182 700
D	900	800	4 920	9 750	4 700	2 650	23 730	274 200
E	1 080	1 020	8 250	14 740	8 660	3 810	37 560	424 600
A, B, C, D, E	17 360	14 440	112 170	218 650	105 170	66 320	534 110	6 176 800
A, B, C	15 380	12 620	99 010	194 160	91 810	59 850	472 830	5 478 000
B, C	5 190	5 220	28 240	58 240	28 130	19 690	144 710	1 897 500

Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Répartition des demandeurs d'emploi par catégorie, au 31/12/2015 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
A	58,7	51,3	63,1	62,2	60,5	60,6	61,4	58,0
B	10,8	13,4	10,4	10,2	10,6	11,4	10,6	11,6
C	19,1	22,7	14,7	16,4	16,1	18,3	16,5	19,1
D	5,2	5,6	4,4	4,5	4,5	4,0	4,4	4,4
E	6,2	7,1	7,4	6,7	8,2	5,7	7,0	6,9
A, B, C, D, E	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
A, B, C	88,6	87,4	88,3	88,8	87,3	90,2	88,5	88,7
B, C	29,9	36,1	25,2	26,6	26,7	29,7	27,1	30,7

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi par catégorie, entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
A	+2,4	+3,5	+4,0	+2,5	+3,5	+4,9	+3,3	+2,5
B	+0,9	+10,3	+7,1	+6,0	+4,8	+7,7	+6,2	+5,3
C	+17,4	+15,7	+22,3	+12,1	+20,7	+10,5	+15,6	+13,0
D	+12,7	+0,3	-1,6	+2,4	-2,5	-9,4	-0,6	-1,0
E	+13,3	+8,3	+1,0	+16,6	+5,7	+13,8	+9,6	+11,3
A, B, C, D, E	+6,0	+7,2	+6,2	+5,2	+6,0	+6,0	+5,7	+5,1
A, B, C	+5,1	+7,5	+7,0	+4,6	+6,5	+6,3	+5,8	+5,0
B, C	+10,9	+13,6	+15,5	+9,7	+13,8	+9,4	+11,7	+9,9

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, au 31/12/2015

(données CVS, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	7 630	6 320	50 360	100 160	44 860	29 790	239 110	2 729 500
Femmes	7 750	6 300	48 640	94 000	46 960	30 060	233 710	2 748 500
Âgés de moins de 25 ans	2 090	1 710	11 160	24 810	12 670	8 280	60 730	788 400
Hommes	1 090	900	5 840	13 150	6 500	4 170	31 660	407 100
Femmes	1 000	810	5 320	11 660	6 170	4 110	29 080	381 300
Âgés de 25 à 49 ans	9 170	7 990	61 050	124 320	55 610	37 340	295 470	3 412 600
Hommes	4 610	4 060	31 190	63 580	27 180	18 620	149 240	1 706 500
Femmes	4 560	3 920	29 870	60 730	28 420	18 720	146 230	1 706 100
Âgés de 50 ans ou plus	4 120	2 920	26 790	45 030	23 530	14 240	116 630	1 277 000
Hommes	1 930	1 350	13 330	23 430	11 170	7 010	58 220	615 900
Femmes	2 190	1 560	13 460	21 600	12 360	7 230	58 410	661 100
Inscrits depuis moins d'un an	8 500	7 550	58 990	107 930	53 780	32 950	269 710	3 008 300
Inscrits depuis un an ou plus	6 880	5 070	40 010	86 230	38 030	26 900	203 120	2 469 700
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	3 760	2 480	19 960	46 670	18 960	14 180	106 000	1 348 600
Total	15 380	12 620	99 010	194 160	91 810	59 850	472 830	5 478 000

Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Répartition des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, au 31/12/2015

(données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	49,6	50,1	50,9	51,6	48,9	49,8	50,6	49,8
Femmes	50,4	49,9	49,1	48,4	51,1	50,2	49,4	50,2
Âgés de moins de 25 ans	13,6	13,6	11,3	12,8	13,8	13,8	12,8	14,4
Hommes	7,1	7,1	5,9	6,8	7,1	7,0	6,7	7,4
Femmes	6,5	6,5	5,4	6,0	6,7	6,9	6,1	7,0
Âgés de 25 à 49 ans	59,6	63,3	61,7	64,0	60,6	62,4	62,5	62,3
Hommes	30,0	32,2	31,5	32,7	29,6	31,1	31,6	31,2
Femmes	29,6	31,1	30,2	31,3	31,0	31,3	30,9	31,1
Âgés de 50 ans ou plus	26,8	23,1	27,1	23,2	25,6	23,8	24,7	23,3
Hommes	12,6	10,7	13,5	12,1	12,2	11,7	12,3	11,2
Femmes	14,2	12,4	13,6	11,1	13,5	12,1	12,4	12,1
Inscrits depuis moins d'un an	55,3	59,8	59,6	55,6	58,6	55,1	57,0	54,9
Inscrits depuis un an ou plus	44,7	40,2	40,4	44,4	41,4	44,9	43,0	45,1
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	24,4	19,6	20,2	24,0	20,6	23,7	22,4	24,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

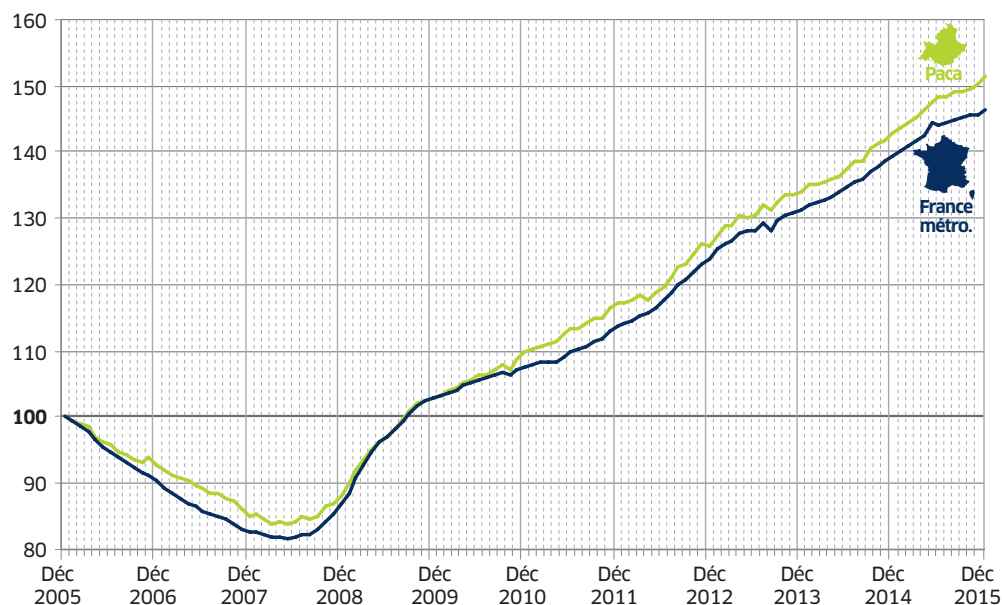
Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Hommes	+4,5	+8,5	+6,1	+3,8	+6,2	+5,2	+5,0	+4,3
Femmes	+5,7	+6,4	+8,0	+5,4	+6,7	+7,5	+6,5	+5,7
Âgés de moins de 25 ans	-2,7	+1,4	-1,3	+0,1	-2,1	-1,8	-1,0	-0,5
Hommes	-3,4	+0,9	-2,4	-1,3	-4,5	-3,3	-2,4	-0,9
Femmes	-2,9	+1,8	-0,2	+1,8	+0,5	-0,3	+0,7	-0,2
Âgés de 25 à 49 ans	+4,5	+7,2	+5,9	+3,8	+6,8	+7,1	+5,3	+4,7
Hommes	+3,3	+8,4	+5,0	+2,6	+7,4	+5,8	+4,5	+3,9
Femmes	+5,8	+6,0	+6,9	+5,0	+6,4	+8,3	+6,1	+5,4
Âgés de 50 ans ou plus	+11,1	+12,6	+13,8	+9,6	+10,8	+9,5	+10,9	+9,5
Hommes	+12,4	+14,8	+13,2	+10,3	+10,8	+9,0	+11,1	+9,0
Femmes	+10,0	+10,7	+14,3	+8,8	+10,9	+10,1	+10,7	+10,0
Inscrits depuis moins d'un an	+1,0	+1,9	+1,8	+1,8	+1,4	+1,2	+1,6	+1,5
Inscrits depuis un an ou plus	+10,7	+17,3	+15,7	+8,3	+14,7	+13,4	+11,8	+9,5
<i>dont inscrits depuis deux ans ou plus</i>	+15,3	+17,9	+17,8	+9,9	+15,8	+13,6	+13,2	+11,0
Total	+5,1	+7,5	+7,0	+4,6	+6,5	+6,3	+5,8	+5,0

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

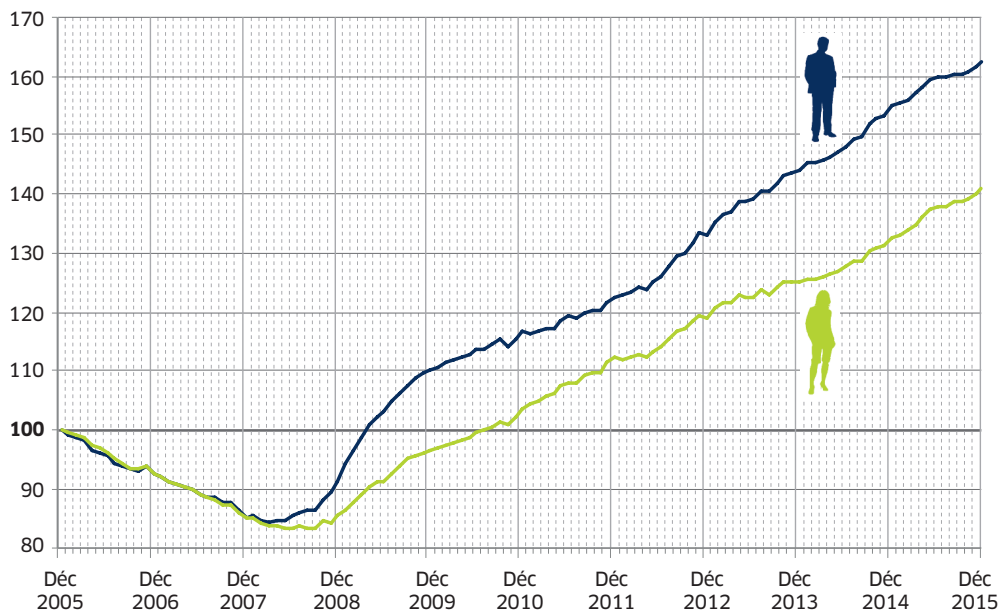
Évolution mensuelle de la demande d'emploi de catégories A, B, C

(données CVS, base 100 au 31/12/2005)



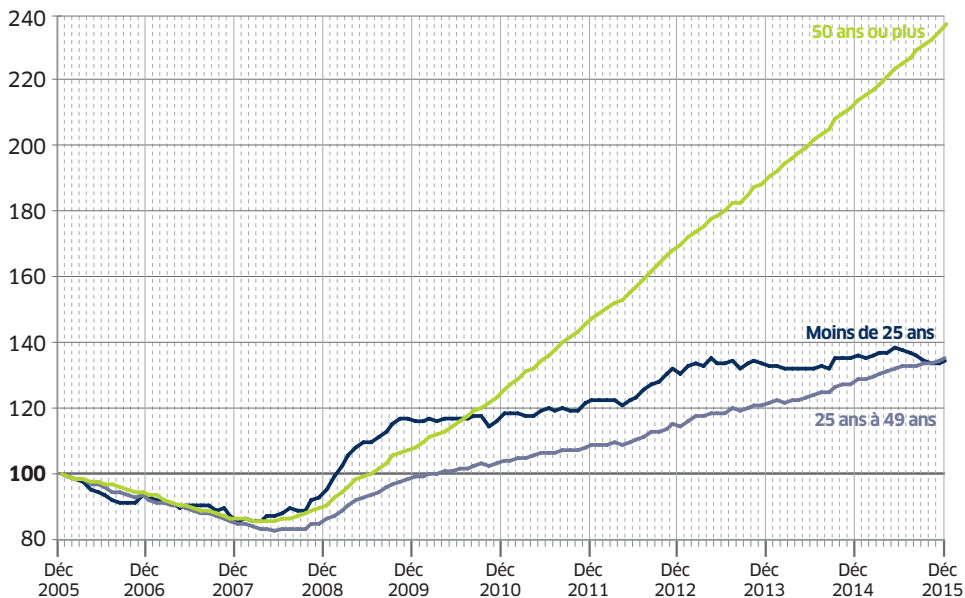
Évolution mensuelle de la demande d'emploi de catégories A, B, C en Paca, par sexe

(données CVS, base 100 au 31/12/2005)

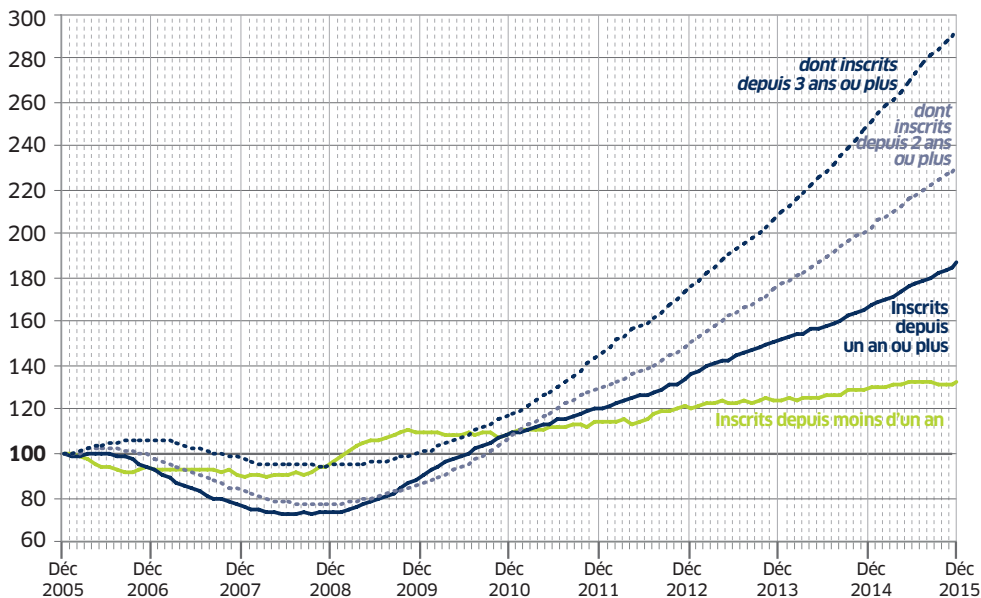


Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese

Évolution mensuelle de la demande d'emploi de catégories A, B, C en Paca, par tranche d'âge (données CVS, base 100 au 31/12/2005)

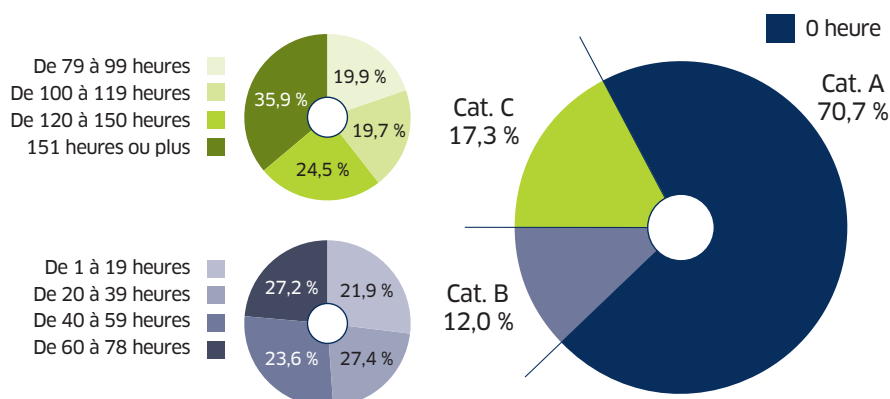


Évolution mensuelle de la demande d'emploi de catégories A, B, C en Paca, par ancienneté (données CVS, base 100 au 31/12/2005)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese

Demands d'emploi de catégories A, B, C par tranche d'heures travaillées dans le mois en Paca, au 31/12/2015 (données brutes)



Demands d'emploi de catégories B et C par tranche d'heures travaillées dans le mois, au 31/12/2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Catégorie B (en nombre)	1 970	2 380	12 150	22 710	11 320	7 570	58 090	727 350
De 1 à 19 heures (en %)	19,8	19,1	23,3	20,5	23,3	23,4	21,9	22,5
De 20 à 39 heures (en %)	26,2	22,2	28,6	27,5	27,3	27,0	27,4	26,1
De 40 à 59 heures (en %)	22,8	21,0	23,0	24,3	23,8	22,7	23,6	22,8
De 60 à 78 heures (en %)	31,2	37,7	25,0	27,7	25,6	26,9	27,2	28,6
Catégorie C (en nombre)	3 100	3 140	15 340	35 240	15 700	11 490	84 020	1 185 920
De 79 à 99 heures (en %)	22,4	24,4	21,2	18,6	20,6	18,9	19,9	20,9
De 100 à 119 heures (en %)	21,1	19,8	19,6	19,5	20,3	19,6	19,7	20,0
De 120 à 150 heures (en %)	23,5	22,3	24,4	24,8	24,0	25,1	24,5	26,2
151 heures ou plus (en %)	33,0	33,5	34,7	37,1	35,0	36,4	35,9	32,9

Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

Flux d'entrées à Pôle emploi par motif, en 2015 (catégories A, B, C, données CVS, en cumul annuel)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	16 380	15 200	120 470	216 810	106 130	64 220	539 160	6 014 300
Fin de contrat à durée déterminée (en %)	31,1	42,0	26,6	20,3	28,9	24,9	24,9	23,0
Licenciement non économique (en %)	6,5	4,7	8,9	7,4	8,1	6,5	7,7	7,7
Reprise d'activité (en %)	8,1	9,3	7,0	7,6	7,7	8,5	7,6	8,4
Première entrée sur le marché du travail (en %)	4,6	2,6	5,2	7,1	5,1	5,9	5,9	7,0
Fin de mission d'intérim (en %)	3,2	2,8	3,9	4,4	2,9	4,0	3,9	5,4
Licenciement économique ⁽¹⁾ (en %)	1,9	1,5	3,3	2,3	2,6	2,4	2,6	2,6
Démission (en %)	2,6	2,3	2,6	2,1	2,5	2,0	2,3	2,5
Autres cas ⁽²⁾ (en %)	42,3	34,7	42,5	48,7	42,2	45,6	45,1	43,4

Évolution des flux d'entrées à Pôle emploi par motif, entre 2014 et 2015

(catégories A, B, C, données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-2,7	-0,3	+0,2	+1,0	-0,2	-1,0	+0,2	-0,4
Fin de contrat à durée déterminée	-5,0	-2,1	-3,4	-4,5	-4,7	-3,7	-4,1	-2,7
Licenciement non économique	-5,3	0,0	-3,1	-2,3	-5,6	-3,4	-3,5	-2,3
Reprise d'activité	-7,7	+5,2	+2,2	+1,6	+5,3	+0,7	+2,1	+1,2
Première entrée sur le marché du travail	-2,6	-13,0	+2,6	+5,2	+0,6	-1,5	+2,6	+0,5
Fin de mission d'intérim	-18,5	+2,4	-4,7	-0,4	-4,6	-4,4	-2,8	-3,8
Licenciement économique ⁽¹⁾	-3,1	-17,9	+8,7	-4,9	-2,1	-1,9	-0,1	-2,6
Démission	+7,5	0,0	-4,0	-4,4	-8,2	-2,2	-4,3	-3,1
Autres cas ⁽²⁾	+2,1	+1,7	+2,8	+4,0	+4,1	+1,2	+3,3	+1,5

⁽¹⁾ Y compris fins de convention de reclassement personnalisé (CRP), de conventions de conversion et de projet d'action personnalisée anticipé (PAP)

⁽²⁾ Y compris entrées en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), fin d'activité non salariée et ruptures conventionnelles de CDI
Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Flux de sorties de Pôle emploi par motif, en 2015 (catégories A, B, C, données CVS, en cumul annuel)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	15 550	14 380	113 150	206 950	100 140	60 360	510 490	5 720 100
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation (en %)	41,3	36,0	43,1	47,0	41,1	43,6	44,1	43,3
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾ (en %)	22,1	29,1	22,2	18,1	24,2	18,7	20,7	19,7
Entrée en stage (en %)	11,8	12,4	8,1	9,4	8,9	9,3	9,2	9,5
Radiation administrative (en %)	8,3	5,5	9,8	8,2	8,8	9,9	8,8	8,9
Arrêt de recherche (en %)	7,9	8,0	6,8	6,8	7,6	8,3	7,2	7,8
Autres cas ⁽²⁾ (en %)	8,7	9,0	9,8	10,5	9,3	10,2	10,0	10,9
dont changement d'agence locale pour l'emploi (en %)	4,4	4,7	3,5	3,4	4,4	4,1	3,8	-

⁽¹⁾ Uniquement celles connues de Pôle emploi

⁽²⁾ Y compris décès, déclaration de situation mensuelle illisible, non validité d'un titre de séjour, longue absence du lieu de résidence (supérieure à 35 jours)

Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution des flux de sorties de Pôle emploi par motif, entre 2014 et 2015

(catégories A, B, C, données CVS, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total	-2,9	+0,3	+0,9	+1,8	+0,1	-1,2	+0,7	+0,6
Cessation d'inscription pour défaut d'actualisation	-3,3	-1,7	+2,3	+0,1	+1,0	0,0	+0,6	+0,8
Reprise d'emploi déclarée ⁽¹⁾	-3,4	-0,7	-1,3	+6,8	+3,6	+5,6	+3,3	+2,0
Entrée en stage	+2,2	+3,5	+8,2	+11,4	+14,6	+7,6	+10,2	+7,6
Radiation administrative	-14,0	-1,3	-5,3	-11,3	-23,9	-22,5	-14,4	-13,1
Arrêt de recherche	+0,8	0,0	+1,2	+3,4	+2,4	-1,0	+2,0	+1,4
Autres cas ⁽²⁾	+6,3	+7,4	-0,1	+3,9	+3,5	+1,7	+2,8	+4,2
dont changement d'agence locale pour l'emploi	0,0	+4,6	-1,0	+5,3	+2,1	0,0	+2,4	-

⁽¹⁾ Uniquement celles connues de Pôle emploi

⁽²⁾ Y compris décès, déclaration de situation mensuelle illisible, non validité d'un titre de séjour, longue absence du lieu de résidence (supérieure à 35 jours)

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Dares, Direccte Paca / Sese

Durée moyenne d'inscription des sortants de Pôle emploi (catégories A, B, C, données brutes, en jours)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
2011	243	212	205	254	223	237	234	245
2012	245	219	215	266	234	256	245	251
2013	266	237	231	275	247	266	258	265
2014	272	243	242	283	259	275	267	277
2015	289	257	255	292	272	290	278	291
Évolution 2015/2014	+17	+14	+13	+9	+13	+15	+11	+14

Source : Pôle emploi, Dares (STMT)

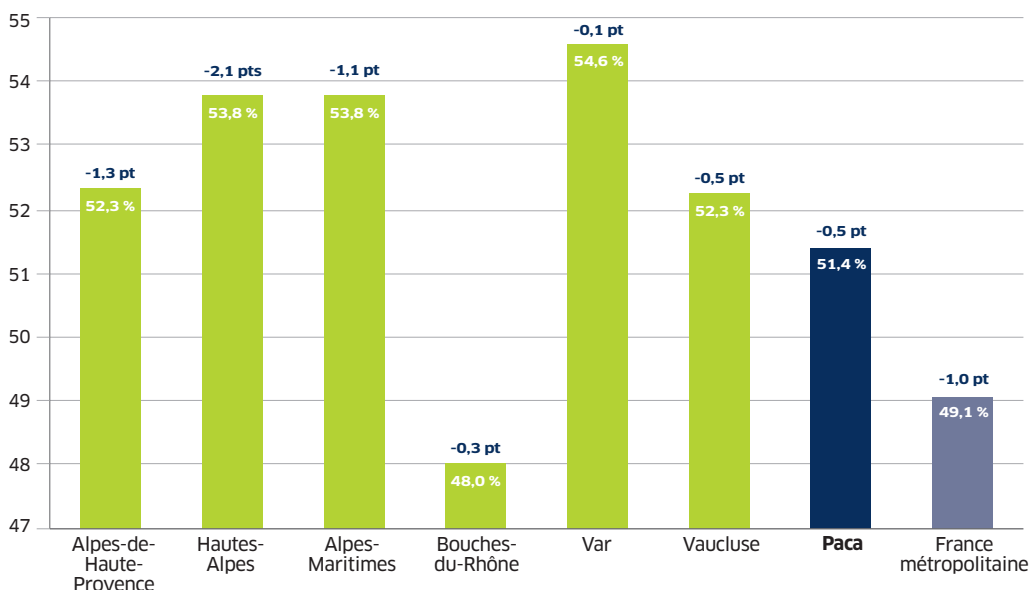
Demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations d'assurance chômage et du régime de solidarité, au 31/12/2015 (données brutes, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Assurance chômage	7 980	6 960	54 630	90 280	52 850	29 890	242 600	2 613 100
Régime de solidarité	1 310	720	7 630	15 830	6 970	5 420	37 900	457 600
Total	9 290	7 680	62 260	106 110	59 820	35 310	280 500	3 070 700

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'allocations d'assurance chômage et du régime de solidarité, entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données brutes, en %)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Assurance chômage	+4,2	+4,8	+5,6	+6,3	+6,5	+5,8	+6,0	+5,2
Régime de solidarité	-1,5	-7,7	-6,6	-4,6	-1,0	+0,4	-3,6	-8,2
Total	+3,3	+3,5	+3,9	+4,5	+5,5	+4,9	+4,6	+2,9

Part des bénéficiaires d'allocations d'assurance chômage et du régime de solidarité dans l'ensemble des demandeurs d'emploi, au 31/12/2015 (données brutes, parts en % et évolutions sur un an en points)



Pt : point

Note : données provisoires ; demandeurs d'emploi toutes catégories

Source : Pôle emploi, Fichier national des allocataires (FNA)

Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C par zone d'emploi, au 31/12/2015

(données CVS)

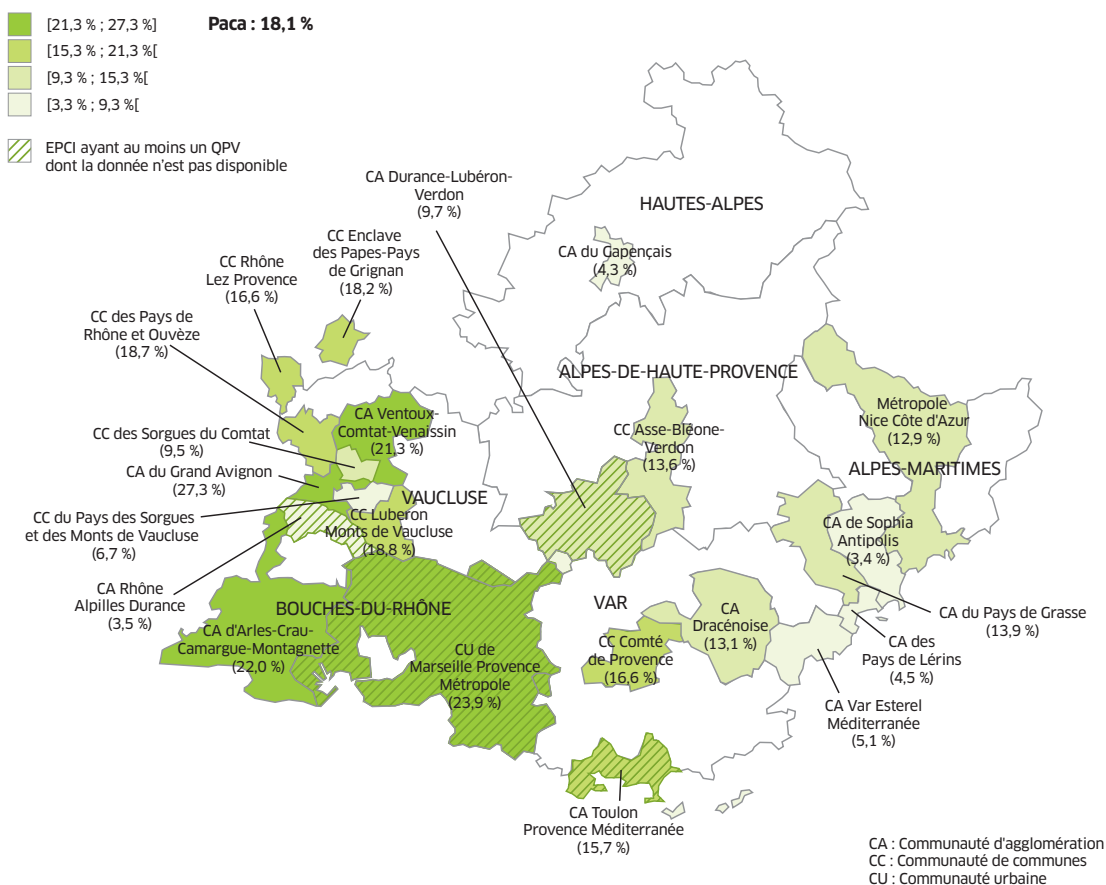
	Total		Moins de 25 ans		50 ans ou plus		Femmes		Inscrits depuis un an ou plus	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)	Part (en %)	Évolution sur un an (en %)
Digne-les-Bains	6 470	+1,9	13,4	-10,0	27,7	+11,9	50,6	+2,5	46,8	+10,8
Manosque	8 270	+6,3	14,1	+1,8	25,9	+8,3	50,2	+7,3	44,2	+8,8
Briançon	3 760	+7,0	11,6	-5,2	20,6	+11,1	49,7	+4,4	37,2	+26,0
Gap	9 090	+8,7	14,1	+4,9	24,0	+14,6	50,0	+8,2	40,6	+15,7
Cannes - Antibes	37 950	+6,5	11,6	-0,9	28,2	+13,2	50,4	+7,6	41,0	+17,9
Menton - Vallée-de-la-Roya	6 680	+8,4	10,8	+4,8	27,9	+14,5	50,8	+9,9	38,3	+13,1
Nice	56 480	+7,2	11,2	-3,0	26,3	+13,7	48,1	+7,9	40,3	+14,9
Aix-en-Provence	32 880	+4,5	12,8	-4,3	23,6	+9,8	52,3	+5,9	42,9	+11,0
Arles	8 760	+3,2	13,8	-2,0	25,7	+6,5	49,3	+5,1	43,0	+6,2
Marseille - Aubagne	130 440	+4,8	12,2	+0,9	22,9	+10,0	47,1	+5,7	45,0	+8,6
Istres - Martigues	13 440	+5,2	15,8	+5,3	22,0	+12,0	51,5	+5,3	44,6	+8,5
Salon-de-Provence	12 570	+6,0	14,9	+1,9	23,2	+11,1	51,8	+6,3	42,9	+7,6
Draguignan	10 820	+4,3	14,4	-2,4	25,8	+8,0	52,0	+4,9	42,7	+9,8
Fréjus - Saint-Raphaël	17 210	+8,5	12,8	-0,4	27,2	+14,4	51,1	+8,6	37,1	+21,3
Toulon	54 070	+6,3	13,9	-3,1	25,1	+10,2	50,7	+6,7	42,5	+14,5
Cavaillon - Apt	8 300	+8,3	13,3	+1,1	25,7	+12,4	51,0	+9,8	44,5	+14,6
Orange	10 200	+5,5	15,1	-0,9	23,7	+6,4	50,9	+5,8	45,0	+9,1
Avignon (partie Paca)	44 860	+5,1	13,7	-3,2	24,2	+9,0	49,5	+5,5	44,9	+12,9
Paca	472 830	+5,8	12,8	-0,9	24,7	+10,9	49,4	+6,5	43,0	+11,8

Note : données arrondies ; la somme des zones d'emploi n'est pas égale au total régional car certains demandeurs d'emploi de Paca n'ont pas pu être affectés à une zone d'emploi en particulier

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Traitements** (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese

Avertissement : seuls les EPCI⁽¹⁾ ayant au moins un Quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) sont représentés. Toutefois, les données sur les demandeurs d'emploi de 10 % des QPV ne sont pas disponibles au 31/12/2015. Parmi les EPCI concernés, cinq ont au moins un autre QPV dont les données sont disponibles. Ces EPCI sont hachurés sur la carte. On considère ainsi que pour ces territoires, la part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C résidant dans un QPV parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C de l'EPCI, au 31/12/2015 est sous-estimée.

Part des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C résidant dans un QPV, parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, dans les EPCI de Paca possédant au moins un QPV, au 31/12/2015 (données brutes)



⁽¹⁾ L'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est un regroupement de communes ayant pour objet l'élaboration de "projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité". Il est soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements : Insee

Paca comprend la métropole Nice Côte d'Azur, créée le 1^{er} janvier 2012, et la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) créée le 1^{er} janvier 2016. Pour mieux apprécier les caractéristiques du marché du travail de la métropole AMP, il est utile de la mettre en regard d'autres territoires comparables. Dans ce document, le choix a été fait de la comparer à la métropole du Grand Lyon, créée le 1^{er} janvier 2015.

Demandeurs d'emploi par catégorie, au 31/12/2015 (données CVS)

	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Grand Lyon	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
A	36 960	+4,5	126 420	+2,8	82 230	+3,7
B	5 940	+7,8	20 510	+6,5	16 030	+5,0
C	8 230	+22,5	32 630	+12,3	24 550	+12,4
D	2 480	-3,8	9 050	+1,8	5 880	+5,0
E	4 060	+2,5	13 470	+16,0	9 030	+10,0
A, B, C, D, E	57 660	+6,6	202 070	+5,4	137 720	+5,8
A, B, C	51 130	+7,5	179 550	+4,8	122 810	+5,5
B, C	14 160	+15,9	53 130	+10,0	40 580	+9,4

Caractéristiques des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, au 31/12/2015 (données CVS)

	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Grand Lyon	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Hommes	26 770	+7,0	92 640	+3,9	63 990	+4,4
Femmes	24 360	+8,0	86 910	+5,8	58 820	+6,7
Âgés de moins de 25 ans	5 640	-2,3	22 750	+0,4	15 480	-0,1
Hommes	2 980	-1,7	12 030	-1,4	8 030	-1,2
Femmes	2 660	-2,9	10 720	+2,5	7 450	+1,2
Âgés de 25 à 49 ans	32 270	+6,9	115 800	+4,0	83 930	+5,2
Hommes	16 970	+6,3	59 300	+2,7	43 900	+3,7
Femmes	15 300	+7,5	56 500	+5,3	40 030	+6,8
Âgés de 50 ans ou plus	13 220	+13,9	41 000	+10,0	23 400	+10,8
Hommes	6 810	+12,9	21 310	+10,9	12 060	+11,4
Femmes	6 400	+14,7	19 690	+9,1	11 340	+10,2
Inscrits depuis moins d'un an	30 550	+3,0	99 580	+2,0	71 590	+2,0
Inscrits depuis un an ou plus	20 570	+14,7	79 970	+8,5	51 220	+10,8
Part des inscrits depuis un an ou plus	40,2 %	+2,5 pts	44,5 %	+1,5 pt	41,7 %	+2,0 pts
Part des inscrits depuis deux ans ou plus	20,3 %	+1,6 pt	4,1 %	+1,1 pt	21,4 %	+0,8 pt
Total	51 130	+7,5	179 550	+4,8	122 810	+5,5

Flux d'entrées et de sorties à Pôle emploi en catégories A, B, C, en 2015 (données CVS)

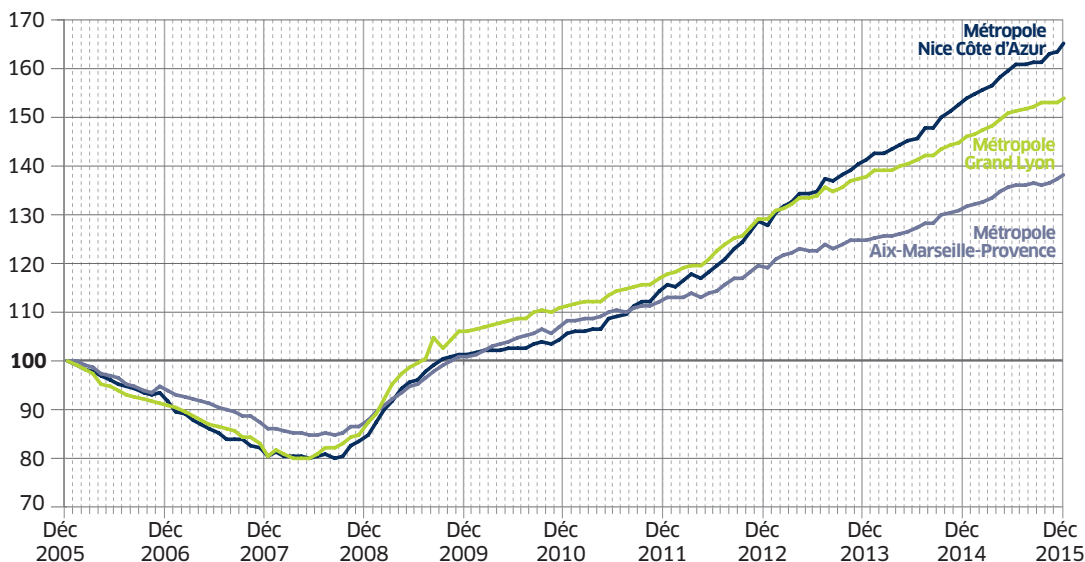
	Métropole Nice Côte d'Azur		Métropole Aix-Marseille-Provence		Métropole Grand Lyon	
	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Entrées à Pôle emploi	63 290	+0,9	208 190	+4,9	149 220	-0,5
Sorties de Pôle emploi	59 910	+1,7	191 700	+2,0	141 850	+0,3

Pt : point

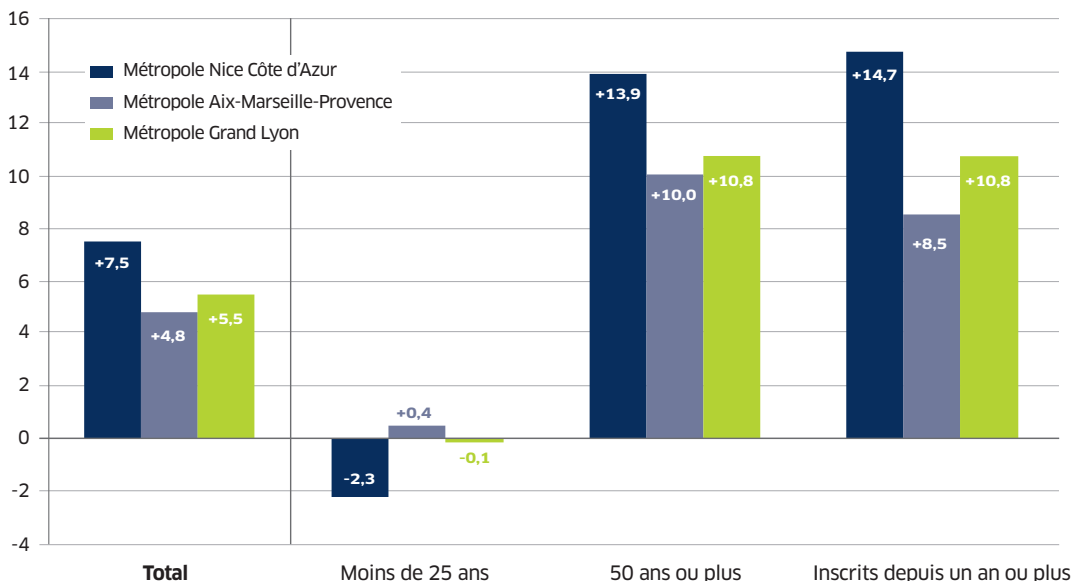
Note : données arrondies

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese, Direccte Auvergne-Rhône-Alpes / Sese

Évolution mensuelle de la demande d'emploi de catégories A, B, C (données CVS, base 100 au 31/12/2005)



Évolution de la demande d'emploi en catégories A, B, C entre le 31/12/2014 et le 31/12/2015 (données CVS, en %)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Traitements (Calcul des CVS) : Direccte Paca / Sese, Direccte Auvergne-Rhône-Alpes / Sese



3

POLITIQUES DE L'EMPLOI

Entrées dans les principaux dispositifs d'aide à l'emploi, en 2015 (données brutes, en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca		France métropolitaine	
							Effectif	Évolution sur un an (en %)	Effectif	Évolution sur un an (en %)
Emploi marchand aidé	1 932	1 621	9 761	20 083	10 860	6 340	50 597	+19,4	662 214	+24,5
Contrat en alternance ⁽¹⁾	702	502	3 951	7 472	3 971	2 451	19 049	-4,6	265 935	+1,3
Contrat d'apprentissage	702	502	3 951	7 472	3 971	2 451	19 049	-4,6	265 935	+1,3
Aide à la création d'entreprise ⁽²⁾	458	393	3 272	4 531	3 192	1 720	13 566	-6,5	132 251	-9,1
Accre ⁽³⁾	458	393	3 272	4 531	3 192	1 720	13 566	-6,5	132 251	-9,1
Nacre	122	101	509	876	535	242	2 385	+21,2	20 308	+14,2
Exonérations de cotisations sociales	772	726	2 538	8 080	3 697	2 169	17 982	+127,7	264 028	+113,5
CUI-CIE ⁽⁴⁾	167	156	983	3 182	1 127	696	6 311	+108,3	91 530	-87,7
Emploi d'avenir ⁽⁴⁾	84	38	237	589	357	230	1 535	-18,0	18 935	-6,9
Contrat de génération	29	28	360	372	232	146	1 167	-1,8	14 589	-16,4
Embauche en entreprise d'insertion (régime de l'aide forfaitaire) ⁽⁵⁾	7	61	121	860	336	129	1 514	+13,7	29 701	+4,9
Embauche en atelier ou chantier d'insertion ⁽⁶⁾	440	368	705	2 967	1 534	879	6 893	-	102 174	-
Autres exonérations ⁽⁷⁾	45	75	132	110	111	89	562	+18,3	7 099	-19,2
Emploi non marchand aidé⁽⁸⁾	981	827	5 051	15 440	5 653	3 327	31 279	-3,9	313 265	-9,7
CUI-CAE ^{(4) (9)}	837	641	4 230	12 175	4 665	2 784	25 332	+7,9	249 040	+7,2
Emploi d'avenir ⁽⁴⁾	125	168	643	2 828	867	525	5 156	-7,4	53 720	-12,5
Contrat d'apprentissage dans le secteur public	19	18	178	437	121	18	791	+87,9	10 505	+26,5
Accompagnement des jeunes⁽¹⁰⁾	308	298	1 629	4 777	2 365	1 128	10 505	-8,1	127 400	-19,6
Civis ⁽⁹⁾	308	298	1 629	4 777	2 365	1 128	10 505	-8,1	127 400	-19,6
Accompagnement des mutations économiques	169	114	1 541	2 454	1 281	707	6 266	-5,7	81 326	-0,3
Contrat de sécurisation professionnelle ⁽¹⁰⁾	169	114	1 541	2 454	1 281	707	6 266	-5,7	81 326	-0,3

⁽¹⁾ Les données sur les contrats de professionnalisation ne sont pas disponibles en 2015

⁽²⁾ Un individu peut bénéficier à la fois des dispositifs Accre et Nacre

⁽³⁾ Données disponibles de janvier à septembre uniquement ; l'évolution sur un an est calculée à partir de ce cumul

⁽⁴⁾ Nouvelles entrées + reconductions

⁽⁵⁾ Hors reconductions

⁽⁶⁾ Jusqu'au 1^{er} juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion étaient comptabilisés dans les CUI-CAE. L'évolution sur un an ne peut donc pas être calculée en 2015

⁽⁷⁾ Exonérations de cotisations sociales pour l'embauche du 1^{er} au 50^e salarié, ou pour l'embauche par une association en zone prioritaire

⁽⁸⁾ Hors contrats Pacte (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État)

⁽⁹⁾ Afin d'être à champ constant, les CUI-CAE sont calculés hors ateliers et chantiers d'insertion

⁽¹⁰⁾ Les données relatives aux Contrats d'autonomie ne sont pas disponibles

Note : données provisoires, arrêtées au 29 juillet 2016

Sources : Dares ; ASP ; Pôle emploi ; DGEFP

Caractéristiques des salariés en contrat d'apprentissage au moment de l'embauche et secteur d'activité de l'employeur, au cours de la campagne juin 2015 - mai 2016

(données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	700	466	4 088	7 485	4 314	2 557	19 610	266 358
Évolution sur un an (en %)	-4,0	-2,7	+0,6	+1,7	+4,1	+5,1	+2,1	+3,0
Hommes (en %)	60,0	66,8	67,1	66,9	65,8	67,4	66,6	65,8
Femmes (en %)	40,0	33,2	32,9	33,1	34,2	32,6	33,4	34,2
Âgés de moins de 16 ans (en %)	15,4	14,3	11,6	9,0	13,6	11,9	11,2	11,0
Âgés de 16 à 18 ans (en %)	49,0	54,8	46,3	41,0	49,3	48,4	45,5	40,6
Âgés de 19 ans à 21 ans (en %)	23,8	22,9	25,9	30,2	24,8	26,5	27,3	30,2
Âgés de 22 ans ou plus (en %)	11,8	8,1	16,2	19,8	12,3	13,3	16,1	18,2
Baccalauréat +2 et plus (niv. I à III) (en %)	6,5	4,0	13,7	19,2	6,8	11,8	13,6	19,9
Baccalauréat (niv. IV) (en %)	27,4	23,1	20,8	24,3	19,2	23,5	22,4	25,7
CAP-BEP et mentions complémentaires (niv. V) (en %)	18,1	23,3	17,9	21,8	29,0	31,1	23,7	22,3
1 ^{re} année CAP-BEP, ou sortie de collège (niv. Vbis ou VI) (en %)	48,0	49,6	47,6	34,7	45,0	33,6	40,3	32,2
Étaient étudiants (en %)	72,1	60,7	59,6	60,2	56,7	55,4	59,1	59,0
Étaient en contrat d'apprentissage (en %)	15,1	28,6	26,3	25,6	30,2	31,7	27,3	27,2
Étaient demandeurs d'emploi ⁽¹⁾ (en %)	4,6	3,2	6,2	5,5	4,9	5,9	5,5	5,3
Autres (en %)	8,2	7,4	7,9	8,6	8,2	7,0	8,1	8,5
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	7,8	5,7	0,8	1,1	2,3	3,6	1,9	3,4
Industrie (en %)	10,3	18,3	15,9	18,9	18,2	17,1	17,6	22,3
Construction (en %)	14,9	16,6	14,0	17,8	17,2	18,4	16,8	15,8
Services (en %)	67,0	59,4	69,3	62,2	62,3	60,8	63,6	58,5

⁽¹⁾ Inscrits ou non à Pôle emploi

Champ : hors apprentis du secteur public

Note : données provisoires arrêtées au 29 septembre 2016

Source : Dares ; Direccte Paca - **Traitements** : Dares ; Direccte Paca / Sese

Caractéristiques des salariés en CUI-CAE (secteur non marchand) au moment de l'embauche, au 31/12/2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	700	482	2 855	9 621	3 548	2 175	19 381	207 855
Évolution sur un an ⁽¹⁾ (en %)	+8,3	+13,1	+2,1	+9,6	+14,3	+12,3	+9,6	+6,7
Hommes (en %)	23,0	27,8	26,0	24,7	22,9	18,9	23,9	25,0
Femmes (en %)	77,0	72,2	74,0	75,3	77,1	81,1	76,1	75,0
Âgés de moins de 26 ans (en %)	10,3	6,6	9,6	14,6	13,3	12,6	13,0	15,5
Âgés de 26 à 49 ans (en %)	56,6	55,4	51,6	58,5	48,2	53,4	54,9	53,6
Âgés de 50 ans et plus (en %)	33,1	38,0	38,8	26,9	38,5	34,0	32,1	30,9
Travailleurs handicapés (en %)	19,6	21,8	16,5	10,5	14,9	12,4	13,0	16,2
Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS etc.) (en %)	30,7	33,0	33,5	41,9	33,7	31,5	37,3	31,2
Inscrits à Pôle emploi (en %)	97,6	93,2	94,4	91,8	91,4	95,9	92,8	94,3
<i>dont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus (en %)</i>	45,1	42,8	45,5	47,8	50,8	53,6	48,4	42,5

Caractéristiques des salariés en CUI-CIE (secteur marchand) au moment de l'embauche et secteur d'activité de l'employeur, au 31/12/2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	130	114	738	2 357	735	487	4 561	62 221
Évolution sur un an (en %)	+103,1	+171,4	+180,6	+111,9	+105,9	+136,9	+123,1	+106,9
Hommes (en %)	55,4	43,0	50,8	54,7	53,7	52,8	53,4	54,7
Femmes (en %)	44,6	57,0	49,2	45,3	46,3	47,2	46,6	45,3
Âgés de moins de 26 ans (en %)	10,0	12,3	13,3	17,4	14,2	15,8	15,7	27,2
Âgés de 26 à 49 ans (en %)	49,2	54,4	41,2	49,9	42,6	41,7	46,5	47,6
Âgés de 50 ans et plus (en %)	40,8	33,3	45,5	32,8	43,3	42,5	37,8	25,3
Travailleurs handicapés (en %)	10,0	23,7	13,7	9,0	9,1	10,5	10,4	9,3
Bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS etc.) (en %)	20,0	25,4	26,4	37,4	31,2	29,8	33,0	21,1
Inscrits à Pôle emploi (en %)	(s)	(s)	96,1	93,1	92,7	96,9	94,2	93,0
<i>dont inscrits à Pôle emploi depuis deux ans ou plus (en %)</i>	56,9	51,4	47,0	50,4	45,8	48,7	49,2	36,6
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	(s)	(s)	0,0	0,6	1,9	3,1	1,1	2,5
Industrie (en %)	14,6	10,5	6,9	9,5	9,1	9,5	9,2	12,9
Construction (en %)	(s)	(s)	12,1	10,8	18,8	11,5	12,3	10,1
Services (en %)	69,2	83,3	81,0	79,1	70,2	76,0	77,5	74,5

⁽¹⁾ Afin d'être à champ constant, les CUI-CAE sont calculés hors ateliers et chantiers d'insertion

(s) : données soumises au secret statistique

Note : données provisoires arrêtées au 29 juillet 2016

Source : ASP - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Caractéristiques des salariés en emploi d'avenir au moment de l'embauche, au 31/12/2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	423	322	1 356	4 999	1 961	1 339	10 400	117 452
Évolution sur un an (en %)	+19,2	+11,8	+6,9	-0,7	+15,2	+22,2	+6,8	+11,4
Hommes (en %)	55,6	42,2	53,8	51,0	49,5	46,5	50,4	50,0
Femmes (en %)	44,4	57,8	46,2	49,1	50,5	53,6	49,6	50,0
Travailleurs handicapés (en %)	5,0	10,3	3,0	2,4	1,4	2,4	2,6	3,3
Bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS etc.) (en %)	6,2	3,1	1,8	1,8	2,1	1,3	2,0	3,1
Inscrits à Pôle emploi (en %)	62,2	83,9	58,1	65,2	66,2	67,4	65,2	70,8
Supérieur au baccalauréat (niv. II ou III) (en %)	4,0	3,7	3,2	3,0	4,0	2,1	3,2	4,2
Baccalauréat (niv. IV) (en %)	21,3	27,3	20,1	22,0	12,8	16,2	19,4	20,0
CAP-BEP (niv. V) (en %)	58,2	54,0	51,0	54,4	58,4	59,5	55,5	53,4
1 ^{re} année CAP-BEP, ou sortie de collège (niv. Vbis ou VI) (en %)	16,6	14,9	25,7	20,6	24,7	22,2	21,9	22,4

Note : données provisoires arrêtées au 29 juillet 2016

Champ : emplois d'avenir des secteurs marchand et non marchand, hors emplois d'avenir professeurs

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Caractéristiques des jeunes au moment de l'embauche au sein du dispositif contrat de génération, au 31/12/2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en nombre)	77	75	526	719	404	279	2 080	31 218
Évolution sur un an (en %)	+45,3	+44,2	+107,1	+77,5	+71,9	+66,1	+78,2	+62,6
Hommes (en %)	67,5	70,7	52,7	57,7	58,2	62,7	58,0	65,1
Femmes (en %)	32,5	29,3	47,3	42,3	41,8	37,3	42,0	34,9
Travaillaient dans la même entreprise (en %)	54,9	49,3	43,3	47,2	44,3	56,9	47,3	52,2
Travaillaient dans une autre entreprise (en %)	(s)	(s)	17,9	17,2	17,5	11,5	16,9	20,5
Étaient en recherche d'emploi ⁽¹⁾ (en %)	22,5	17,4	24,9	23,8	28,1	21,8	24,4	19,0
Étaient inactifs (en %)	(s)	(s)	13,9	11,7	10,1	9,9	11,4	8,3

⁽¹⁾ Inscrits ou non à Pôle emploi

(s) : données soumises au secret statistique

Note : données provisoires arrêtées au 26 juillet 2016 ; la localisation des contrats se fait à partir de l'adresse de l'établissement déclarant et non pas à partir de l'adresse du jeune

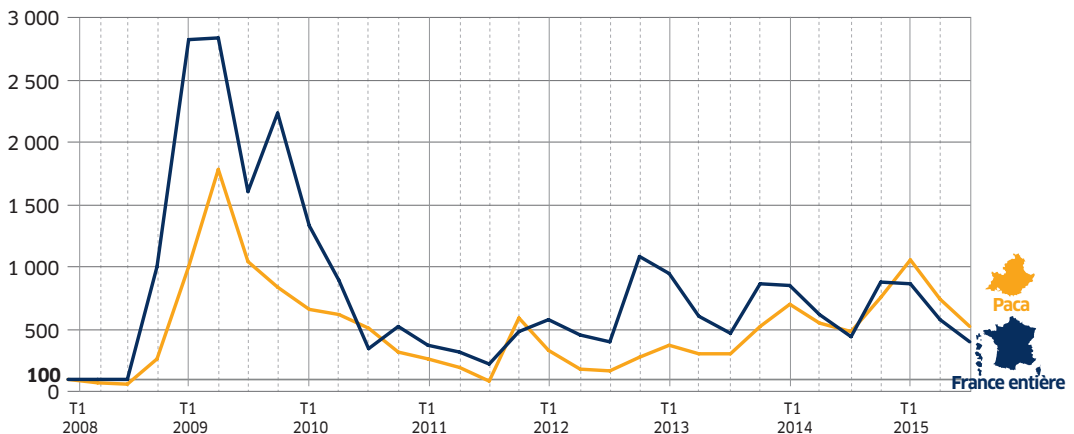
Champ : ensemble des demandes acceptées par les entreprises de moins de 300 salariés

Source : Pôle emploi - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

Consommation d'activité partielle, entre le 01/10/2014 et le 30/09/2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France entière
Heures consommées (en nombre)	20 290	65 527	319 153	380 101	206 894	256 826	1 248 792	25 278 790
Entreprises de moins de 20 salariés (en %)	54,8	49,6	64,9	56,9	68,4	45,6	58,1	34,0
Entreprises de 20 à 49 salariés (en %)	3,1	18,6	22,9	11,3	8,5	8,9	13,6	14,0
Entreprises de 50 à 249 salariés (en %)	18,4	29,7	6,0	13,8	4,9	21,7	12,8	20,9
Entreprises de 250 salariés ou plus (en %)	23,7	2,1	6,3	18,0	18,2	23,7	15,5	31,2
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	1,1	0,0	0,0	0,1	1,2	6,8	1,7	1,5
Industrie (en %)	11,7	1,4	17,9	27,8	20,2	22,3	21,2	50,0
Construction (en %)	35,7	51,1	18,9	19,7	37,0	14,3	23,2	21,7
Services principalement marchands (en %)	46,9	44,1	58,8	46,2	35,4	53,2	49,0	23,0
Services administrés (en %)	4,6	3,4	4,4	6,2	6,2	3,4	5,0	3,9
Salariés concernés (en nombre)	140	453	1 740	2 694	1 378	2 364	8 769	248 840
Montants consommés (en €)	154 170	506 004	2 451 135	2 902 901	1 573 893	1 950 839	9 538 942	191 266 660

Évolution trimestrielle du nombre d'heures d'activité partielle consommées (données brutes, base 100 au T1 2008)



Note : données provisoires, arrêtées au 2 septembre 2016

Source : DGEFP-ASP, SI activité partielle

The page features a decorative background with faint, overlapping numbers in various sizes and orientations. A large teal circle is centered on the page, containing the main title. A smaller teal circle is positioned to the left of the main circle, containing the number 4.

4

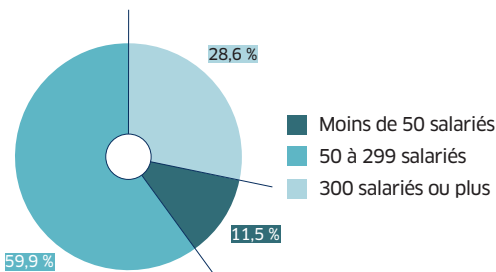
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

Textes d'entreprise signés et enregistrés en 2015 (en nombre)

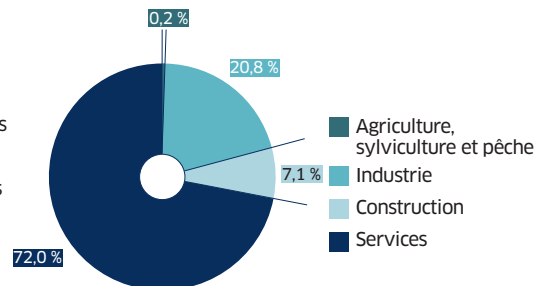
	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca
Accords ⁽¹⁾ d'entreprise	43	63	558	1 105	217	268	2 254
Accords signés par des délégués syndicaux ou salariés mandatés	27	44	497	970	179	217	1 934
Accords signés par les élus du personnel	16	19	61	135	38	51	320
Textes ratifiés par référendum à la majorité des 2/3 des salariés	20	32	172	459	142	128	953
Décisions unilatérales de l'employeur	21	37	263	540	84	151	1 096
Total	84	132	993	2 104	443	547	4 303

Accords signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés, enregistrés en Paca, en 2015

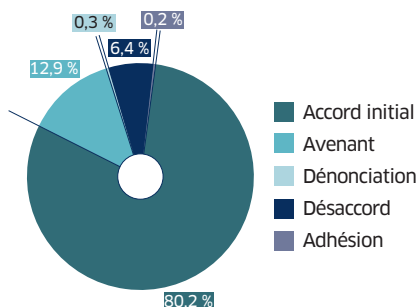
Selon la taille des entreprises



Selon le secteur d'activité des entreprises



Selon le type d'accord



⁽¹⁾ Comprend les accords initiaux, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords
Source : Dares, base des accords d'entreprise - **Traitements** : Direccte Paca / Sese

Principaux thèmes figurant dans les accords⁽¹⁾ signés par les délégués syndicaux ou salariés mandatés, enregistrés en Paca, en 2015

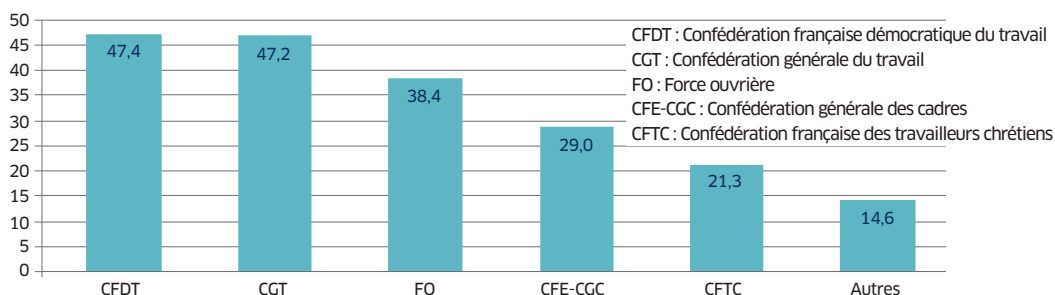
	Thèmes (en nombre)	Fréquence ⁽²⁾ du thème (en %)
Salaires	693	35,8
Temps de travail	456	23,6
Égalité professionnelle	352	18,2
Épargne salariale	300	15,5
<i>intéressement</i>	199	10,3
<i>plans d'épargne</i>	72	3,7
<i>participation</i>	48	2,5
Emploi	220	11,4
Prévoyance, couverture santé, retraites	183	9,5
Institutions représentatives du personnel	173	8,9
Conditions de travail	53	2,7
Classification	27	1,4
Formation professionnelle	19	1,0
Autres thèmes	249	12,9
Total	1 934	-

⁽¹⁾ Comprend les accords, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords

⁽²⁾ Rapport entre le nombre d'accords abordant chaque thème et le nombre total d'accords ; un même accord pouvant porter simultanément sur plusieurs thèmes, le total des thèmes est donc nécessairement supérieur à 100 %

Source : Dares, base des accords d'entreprise - Traitements : Direccte Paca / Sese

Part des accords⁽¹⁾ signés par chaque syndicat, enregistrés en Paca, en 2015 (en %)



⁽¹⁾ Comprend les accords, avenants, procès-verbaux de désaccord, dénonciations d'accords et adhésions à des accords

Source : Dares, base des accords d'entreprise - Traitements : Direccte Paca / Sese

Pour en savoir plus :

DGT et Dares (2016), "La négociation collective en 2015", bilans et rapports, septembre

Munoz D. (2016), "2013 et 2014, deux années de négociation collective en Provence-Alpes-Côte d'Azur, une majorité d'accords sur les salaires et le temps de travail", *Les études thématiques de la Direccte Paca* n°3, juin

Munoz D. (2016), "Regards sur la négociation collective et les salariés en contrat de génération, analyse qualitative de 37 textes d'entreprise", *Les études thématiques de la Direccte Paca* n°2, mars

Desage G. et Rosankis E. (2015), "Des négociations collectives plus orientées vers l'emploi en 2013", *Dares analyses* n°94, décembre

Munoz D. (2013), "Analyse d'une sélection d'accords et de plans d'action d'entreprise signés en Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes : des accords conformes mais perfectibles", *Direccte Paca, Théma* n°36, décembre

Demands de rupture conventionnelle des salariés non protégés, en 2015

(données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en nombre)	1 173	923	9 291	17 265	7 547	4 488	40 687	386 198
Demands homologuées (en nombre)	925	909	9 180	16 038	6 571	4 086	37 709	358 380
Demands irrecevables (en nombre)	83	3	28	426	134	147	821	8 125
Demands refusées (en nombre)	165	11	83	801	842	255	2 157	19 694
Taux d'irrecevabilité ⁽¹⁾ (en %)	7,1	0,3	0,3	2,5	1,8	3,3	2,0	2,1
Taux de refus ⁽²⁾ (en %)	15,1	1,2	0,9	4,8	11,4	5,9	5,4	5,2

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre de demandes irrecevables et le nombre de demandes reçues

⁽²⁾ Rapport entre le nombre de demandes refusées et le nombre de demandes instruites (somme des demandes homologuées et des demandes refusées)

Note : données provisoires

Source : Dares

Évolution du nombre de demandes de rupture conventionnelle des salariés non protégés, entre 2014 et 2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Demands reçues (en %)	-0,6	+16,4	+7,4	+10,0	-1,7	+0,6	+5,8	+6,7
dont demandes homologuées (en %)	+1,4	+15,1	+7,2	+12,0	+5,8	+2,7	+8,4	+7,5
Taux d'irrecevabilité ⁽¹⁾ (en points)	-1,1	+0,2	+0,2	+0,3	-2,6	-2,6	-0,7	-0,1
Taux de refus ⁽²⁾ (en points)	-0,7	+0,9	0,0	-2,0	-4,0	+0,6	-1,6	-0,7

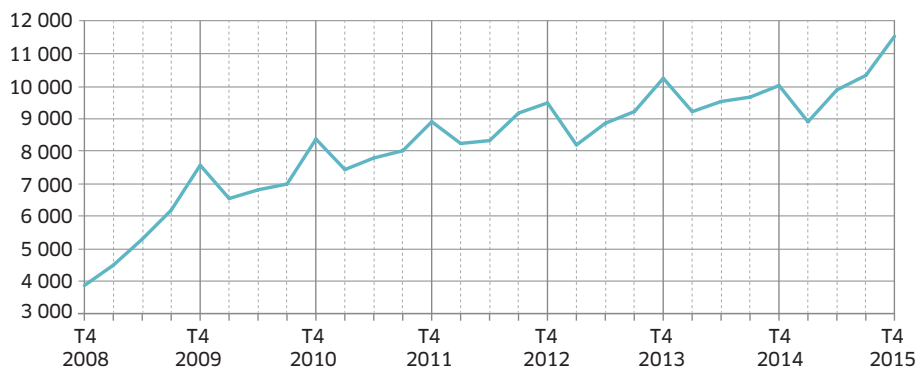
⁽¹⁾ Rapport entre le nombre de demandes irrecevables et le nombre de demandes reçues

⁽²⁾ Rapport entre le nombre de demandes refusées et le nombre de demandes instruites (somme des demandes homologuées et des demandes refusées)

Note : données provisoires

Source : Dares

Évolution trimestrielle du nombre de demandes de rupture conventionnelle reçues en Paca (données brutes)



Note : données provisoires ; depuis juin 2013, un nouvel outil de collecte dématérialisé des demandes de rupture conventionnelle, mis en place par la Direction générale du travail (DGT), remplace les "remontées rapides", ancien système de comptage des unités départementales des Direccte. Ces changements de source et de méthode entraînent une faible rupture de séries en mai 2013

Source : Dares

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les accidents du travail (AT) complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque de subir un AT ou un AT grave, c'est-à-dire avec incapacité partielle permanente (IPP).

Risque d'accidents du travail avec arrêt, en 2012

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Accidents du travail avec arrêt ⁽¹⁾ (en nombre)	1 340	1 379	10 973	22 142	9 747	6 556	52 137	669 136
Taux de fréquence ⁽²⁾	22,5	24,0	22,1	23,7	27,8	27,0	24,4	22,2
Indice de gravité ⁽³⁾	23,4	16,7	14,3	21,5	29,9	18,8	20,9	15,0

⁽¹⁾ Accident ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽³⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; MSA ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du risque d'accidents du travail avec arrêt, entre 2011 et 2012

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Accidents du travail avec arrêt ⁽¹⁾ (en %)	-9,3	-13,8	-3,2	-2,9	-3,8	-7,3	-4,2	-4,3
Taux de fréquence ⁽²⁾ (en %)	-10,4	-13,7	-3,2	-3,8	-4,1	-7,3	-4,7	-4,7

⁽¹⁾ Accident ayant engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

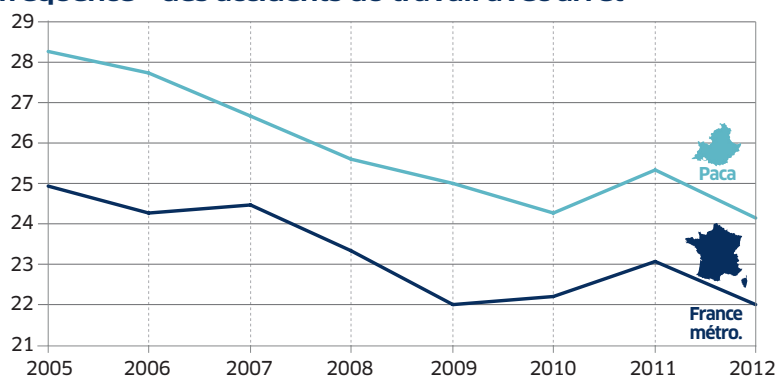
⁽²⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; MSA ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Taux de fréquence⁽¹⁾ des accidents du travail avec arrêt



⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee

Sources : Cnam-TS ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Risque d'accidents du travail avec arrêt selon l'âge et le secteur d'activité en Paca, en 2012

	2012			Évolution sur un an	
	Taux de fréquence ⁽¹⁾	Indice de gravité ⁽²⁾	Accidents du travail avec arrêt ⁽³⁾ (en nombre)	Taux de fréquence ⁽¹⁾ (en %)	Accidents du travail avec arrêt ⁽³⁾ (en %)
Hommes	27,9	27,9	34 457	-5,5	-1,9
Femmes	19,5	11,3	17 681	-2,6	-12,4
Âgés de 15 à 19 ans	42,5	16,3	1 833	-5,9	-10,0
Âgés de 20 à 29 ans	31,6	10,9	14 923	-2,9	-3,5
Âgés de 30 à 39 ans	23,7	15,8	12 664	-5,6	-6,3
Âgés de 40 à 49 ans	21,6	23,5	12 259	-5,8	-5,4
Âgés de 50 à 59 ans	21,2	33,6	8 984	-3,3	-1,2
Âgés de 60 ans ou plus	15,1	27,7	1 475	+0,3	+10,1
Agriculture, sylviculture et pêche	35,1	51,4	1 455	-3,1	-5,3
Industrie	18,6	20,0	4 785	-5,7	-5,7
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	23,5	22,6	1 061	-10,9	-11,7
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	23,4	26,1	822	-3,3	-1,0
Fabrication d'autres produits industriels	20,6	18,2	2 373	-4,2	-5,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	9,7	13,6	293	-11,8	-12,3
Fabrication de matériels de transport	7,8	24,8	226	+7,4	+13,6
Cokéfaction et raffinage	ns	ns	10	ns	ns
Construction	41,3	46,9	7 389	-7,7	-9,6
Services	23,1	16,6	38 367	-3,6	-2,8
Transports et entreposage	33,8	31,8	5 041	-0,1	-0,7
Hébergement et restauration	27,5	15,8	4 384	-4,1	-3,8
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	26,6	13,2	9 036	-4,6	-1,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	22,8	16,3	9 030	-5,0	-4,8
Autres activités de services	22,7	13,7	2 290	-1,5	-1,7
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	22,3	21,7	7 486	-3,6	-4,0
Activités immobilières	14,7	11,5	498	+22,1	+17,7
Activités financières et d'assurance	4,4	3,4	375	-4,2	-0,5
Information et communication	3,8	0,6	227	-7,2	-2,2
Total	24,4	20,9	52 137	-4,7	-4,2

⁽¹⁾ Nombre d'accidents du travail par million d'heures rémunérées

⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) par million d'heures rémunérées. Un taux d'IPP est attribué par un médecin de la Cnam-TS ou de la MSA aux accidents du travail qui entraînent des séquelles permanentes

⁽³⁾ Accident ayant entraîné au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès

ns : non significatif

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre ; la somme des accidents du travail par secteur d'activité ne correspond pas au total régional en raison de données indéterminées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; MSA ; Insee, DADS - **Traitements :** Dares, Direccte Paca / Sese

Pour en savoir plus : Garoche B. (2016), "Les accidents du travail et les accidents de trajet : Toujours plus fréquents chez les ouvriers, malgré une tendance globale à la baisse", *Dares Analyses* n°39, juillet

Les statistiques présentées ici sont établies sur le champ des salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale travaillant en France et recensés dans les fichiers des DADS (Déclarations annuelles des données sociales), ainsi que, depuis 2011, sur le champ des salariés affiliés au régime de la Mutualité sociale agricole (MSA) hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle. Ces fichiers servent au calcul des cotisations sociales et sont retraités statistiquement par l'Insee avant transmission à la Dares. La mise à disposition de ces données permet de publier des indicateurs sur les maladies professionnelles complémentaires de ceux produits par la Cnam-TS et la MSA, qui permettent de repérer les caractéristiques qui accroissent le risque d'être victime de maladie professionnelle.

Risque de maladies professionnelles indemnisées, en 2012

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Maladies professionnelles indemnisées (en nombre)	80	58	451	1 102	510	379	2 580	55 935
Taux de fréquence ⁽¹⁾	13,4	10,1	9,1	11,8	14,5	15,6	12,1	18,5
Indice de gravité ⁽²⁾	117,8	51,2	56,4	158,3	175,0	76,4	124,1	141,6

⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

⁽²⁾ Taux moyen d'incapacité permanente partielle (IPP) pour dix millions d'heures rémunérées

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; MSA ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Évolution du risque de maladies professionnelles indemnisées, entre 2011 et 2012

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Maladies professionnelles indemnisées (en nombre)	-7	-33	-107	-171	-146	-74	-538	-1 182
Taux de fréquence ⁽¹⁾ (en %)	-9,2	-36,2	-19,2	-14,2	-22,5	-16,4	-17,7	-2,4

⁽¹⁾ Nombre de maladies professionnelles indemnisées pour dix millions d'heures rémunérées

Note : l'évolution de l'indice de gravité n'est pas significative d'une année sur l'autre

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; MSA ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Principales maladies professionnelles indemnisées en Paca, en 2012

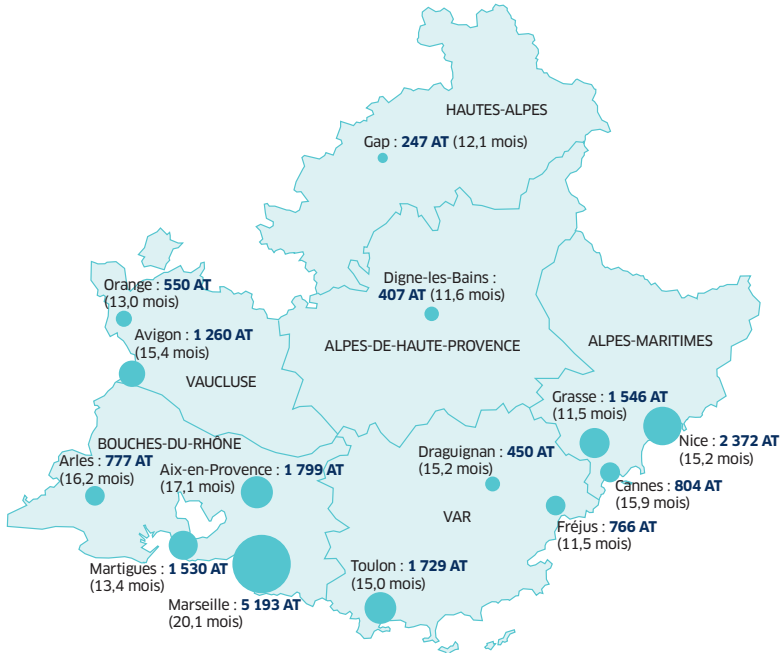
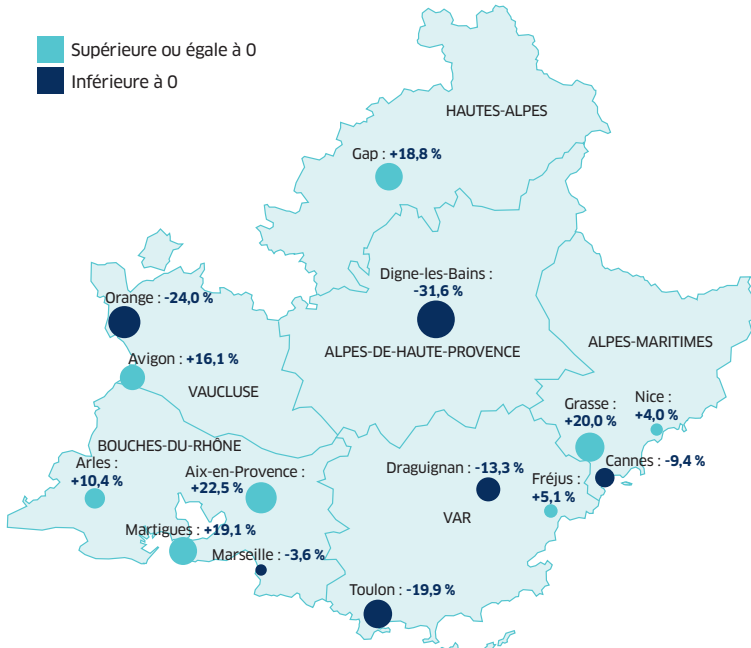
	Maladies (en nombre)	Évolution sur un an (en nombre)
Troubles musculo-squelettiques	1 956	-459
<i>dont troubles musculo-squelettiques périarticulaires</i>	1 719	-452
Pathologies causées par l'amiante	469	-48
Cancers	139	-10
Surdité	75	-8
Dermatoses	28	-10
Rhinites	11	-13
Total	2 580	-538

Note : la somme des principales maladies professionnelles est supérieure au total régional, car certaines maladies liées entre elles peuvent apparaître à plusieurs reprises dans le tableau

Champ : salariés affiliés au régime général de Sécurité sociale présents dans les DADS de l'Insee et salariés affiliés au régime de la MSA hors salariés agricoles d'Alsace-Moselle

Sources : Cnam-TS ; MSA ; Insee, DADS - **Traitements** : Dares, Direccte Paca / Sese

Pour en savoir plus : Euzénat D. (2010), "L'exposition des salariés aux maladies professionnelles en 2007", *Dares Analyses* n°56, septembre

Affaires terminées (AT) par siège des juridictions prud'homales de Paca, en 2014*(données brutes, affaires terminées en nombre et durée moyenne de traitement en mois)***Évolution du nombre d'affaires terminées par siège des juridictions prud'homales de Paca, entre 2013 et 2014 (données brutes)**

Champ : affaires hors référés

Source : Ministère de la Justice

5

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2010, en millions d'euros)

	Paca				France métropolitaine			
	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾
2009	138 759	137 276	28 049	69 337	1 924 119	1 903 564	30 401	72 573
2010	143 113	143 113	29 161	72 183	1 961 746	1 961 746	31 180	74 903
2011	144 868	146 235	29 687	73 428	2 002 728	2 021 626	31 976	76 816
2012	147 213	150 323	30 413	74 725	2 005 612	2 047 974	32 245	77 348
2013	147 890	152 159	30 694	75 393	2 018 551	2 076 824	32 559	78 320

⁽¹⁾ Rapport entre le PIB en valeur et la population moyenne de l'année

⁽²⁾ Rapport entre le PIB en valeur et l'estimation annuelle d'emploi moyen

Note : données définitives en 2009, 2010, 2011, 2012 et semi-définitives en 2013

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010, estimations de population et estimations d'emploi

Évolution annuelle du produit intérieur brut (PIB) (données brutes, base 2010, en %)

	Paca				France métropolitaine			
	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾	PIB en volume	PIB en valeur	PIB par habitant ⁽¹⁾	PIB par emploi ⁽²⁾
2009	-1,6	-1,5	-1,6	-1,4	-3,0	-2,9	-3,4	-2,2
2010	+3,1	+4,3	+4,0	+4,1	+2,0	+3,1	+2,6	+3,2
2011	+1,2	+2,2	+1,8	+1,7	+2,1	+3,1	+2,6	+2,6
2012	+1,6	+2,8	+2,4	+1,8	+0,1	+1,3	+0,8	+0,7
2013	+0,5	+1,2	+0,9	+0,9	+0,6	+1,4	+1,0	+1,3

⁽¹⁾ Rapport entre le PIB en valeur et la population moyenne de l'année

⁽²⁾ Rapport entre le PIB en valeur et l'estimation annuelle d'emploi moyen

Note : données définitives en 2009, 2010, 2011, 2012 et semi-définitives en 2013

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010, estimations de population et estimations d'emploi

Valeurs ajoutées par branche d'activité, en 2013 (données brutes, base 2010, prix courants)

	Montant (en millions d'euros)			Part (en %)		
	Paca	France de province ⁽¹⁾	France métropolitaine	Paca	France de province ⁽¹⁾	France métropolitaine
Agriculture, sylviculture et pêche	1 714	28 936	29 510	1,3	2,2	1,6
Industrie	14 672	209 123	260 682	10,8	16,3	14,0
Construction	8 564	85 131	109 492	6,3	6,6	5,9
Services marchands	74 975	636 550	1 041 723	55,0	49,5	55,9
Services non marchands	36 510	326 337	420 794	26,8	25,4	22,6
Total	136 435	1 286 077	1 862 201	100,0	100,0	100,0

⁽¹⁾ France métropolitaine hors Île-de-France

Note : données semi-définitives

Source : Insee, comptes régionaux et nationaux base 2010

Entreprises actives du champ marchand non agricole selon la taille et le secteur d'activité, au 01/01/2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Industrie (en nombre)	966	863	5 403	8 418	4 797	3 035	23 482	264 347
0 salarié (en %)	67,3	70,1	66,4	61,9	66,0	63,3	64,5	57,3
1 à 9 salariés (en %)	27,3	25,3	26,8	28,8	27,6	27,9	27,8	29,5
10 à 19 salariés (en %)	2,5	2,8	3,6	5,1	4,3	5,0	4,4	5,9
20 à 49 salariés (en %)	2,4	1,4	2,0	2,4	1,5	2,6	2,1	4,2
50 salariés ou plus (en %)	0,5	0,5	1,2	1,8	0,6	1,3	1,2	3,1
Construction (en nombre)	2 124	1 744	18 062	19 109	15 100	7 401	63 540	556 701
0 salarié (en %)	72,8	69,9	77,1	70,6	73,3	72,7	73,4	67,3
1 à 9 salariés (en %)	24,8	25,5	20,6	25,9	24,4	24,5	23,8	28,0
10 à 19 salariés (en %)	1,5	2,6	1,6	2,2	1,6	1,9	1,8	2,9
20 à 49 salariés (en %)	0,7	1,7	0,5	0,9	0,6	0,7	0,7	1,4
50 salariés ou plus (en %)	0,1	0,4	0,2	0,3	0,1	0,3	0,2	0,4
Services (en nombre)	10 458	11 170	95 965	128 794	70 233	35 201	351 821	3 268 418
0 salarié (en %)	75,0	74,9	76,5	75,4	76,7	74,2	75,8	73,4
1 à 9 salariés (en %)	22,1	21,7	20,5	21,1	20,8	22,6	21,1	22,4
10 à 19 salariés (en %)	1,8	2,2	1,7	1,8	1,4	1,8	1,7	2,2
20 à 49 salariés (en %)	0,8	0,7	0,9	1,0	0,7	0,9	0,9	1,3
50 salariés ou plus (en %)	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5	0,7
Total (en nombre)	13 548	13 777	119 430	156 321	90 130	45 637	438 843	4 089 466
0 salarié (en %)	74,1	73,9	76,2	74,1	75,5	73,2	74,9	71,5
1 à 9 salariés (en %)	22,9	22,4	20,8	22,1	21,8	23,3	21,8	23,7
10 à 19 salariés (en %)	1,8	2,3	1,8	2,0	1,6	2,0	1,9	2,5
20 à 49 salariés (en %)	0,9	0,9	0,9	1,1	0,7	1,0	0,9	1,5
50 salariés ou plus (en %)	0,3	0,4	0,4	0,6	0,4	0,5	0,5	0,8

Note : les auto-entreprises créées avant fin septembre 2014 qui n'ont déclaré aucun chiffre d'affaires au titre de l'année 2014 ne sont pas comptabilisées

Source : Insee, REE-Sirene

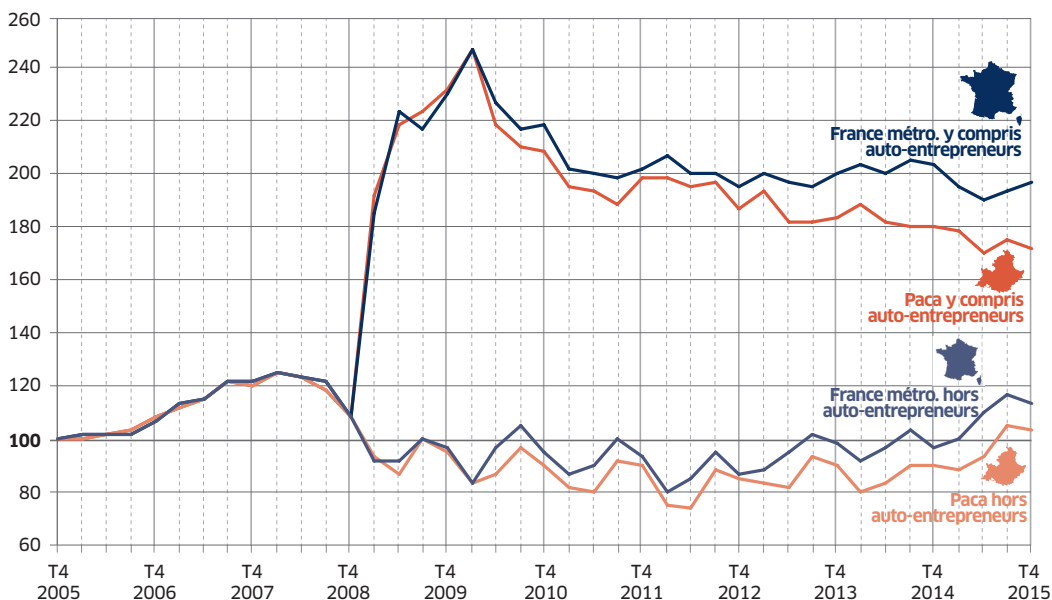
Créations d'entreprises, en 2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	1 423	1 237	15 163	19 991	11 485	5 530	54 829	506 908
dont auto-entreprises (en %)	37,9	38,2	45,3	48,3	38,3	38,3	43,9	43,4
Évolution sur un an (en %)	-6,8	-12,4	-2,5	-4,0	-6,2	-11,1	-5,1	-4,7

Créations d'entreprises par secteur d'activité en Paca, en 2015 (données brutes)

	Créations d'entreprises (en nombre)	Dont auto-entreprises (en %)	Évolution sur un an (en %)
Industrie	2 257	41,4	-19,6
Construction	8 552	36,9	-12,4
Services	44 020	45,4	-2,6
Commerce, transports, hébergement et restauration	15 228	31,5	-5,5
Soutien aux entreprises	11 362	30,7	-1,3
Enseignement, santé, action sociale	6 632	52,4	+1,0
Autres activités de services	5 398	64,5	-3,4
Activités immobilières	2 213	27,5	+4,6
Information et communication	1 851	62,2	-7,2
Activités financières et d'assurance	1 336	12,6	+1,1
Total	54 829	43,9	-5,1

Évolution trimestrielle du nombre de créations d'entreprises (données CVS-CJO pour les créations d'entreprises hors auto-entrepreneurs et données brutes pour les créations sous régime d'auto-entrepreneurs, base 100 au 4^e trimestre 2005)



Note : le régime d'auto-entrepreneurs s'applique depuis 2009

Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture, sylviculture et pêche

Source : Insee, REE-Sirene

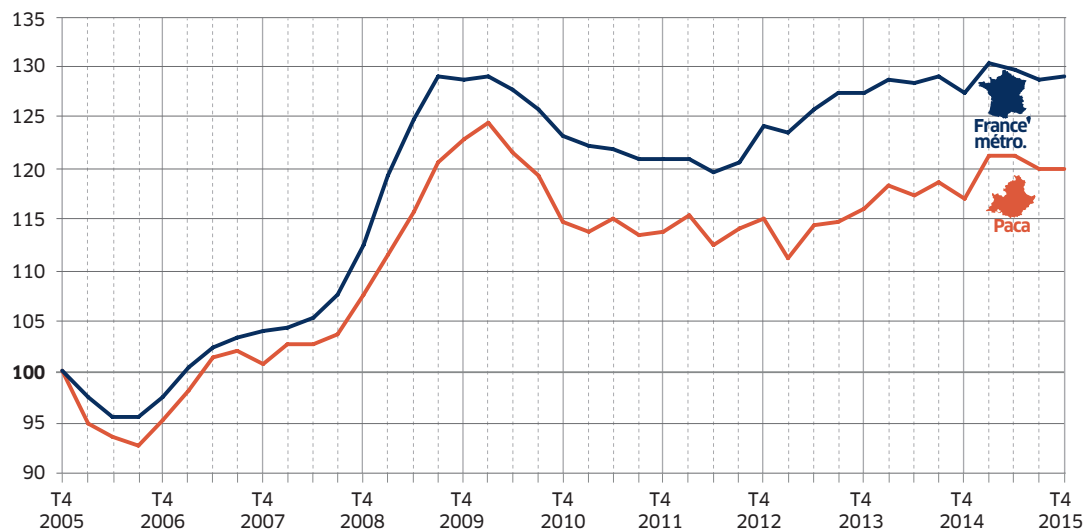
Défaillances d'entreprises, en 2015 (données brutes)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	176	139	1 700	2 344	1 499	662	6 520	61 765
Évolution sur un an (en %)	+22,2	+7,8	+5,3	-4,8	+15,3	-7,4	+2,5	+1,3

Défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Paca, en 2015 (données brutes)

	Défaillances d'entreprises (en nombre)	Évolution sur un an (en %)
Agriculture, sylviculture et pêche	105	+1,9
Industrie	371	-7,3
Construction	1 641	+3,1
Services	4 379	+2,8
Commerce ; réparation automobile	1 434	+0,6
Hébergement et restauration	953	+11,5
Soutien aux entreprises	748	+5,4
Enseignement, santé, action sociale et service aux ménages	649	+3,3
Activités immobilières	228	-3,8
Transports et entreposage	174	0,0
Activités financières et d'assurance	100	-13,0
Information et communication	93	-18,4
Total	6 520	+2,5

Évolution trimestrielle du nombre de défaillances d'entreprises (données brutes,

base 100 au 4^e trimestre 2005)

Note : défaillances d'entreprises en date de jugement ; la somme des défaillances d'entreprises par secteur d'activité en Paca ne correspond pas au total régional en raison de secteurs indéterminés

Source : Banque de France, Fiben

Avertissement : en 2013, au niveau national, le fichier Clap compte 650 000 établissements de moins qu'en 2012, principalement dans le secteur agricole et celui des activités immobilières. Ces unités sont non employeuses et n'ont donc pas d'impact sur l'emploi et les rémunérations.

Établissements actifs, au 31/12/2013

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	20 949	22 834	151 986	207 383	121 766	65 976	590 894	6 236 233
dont établissements sans salarié (en %)	73,7	75,2	73,4	71,3	73,9	71,2	72,6	69,8
dont établissements de la sphère présentielle (en %)	64,5	64,8	65,3	62,3	65,9	61,3	63,9	59,1

Établissements actifs employant au moins un salarié selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2013

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	5 515	5 673	40 405	59 465	31 832	19 020	161 910	1 880 997
1 à 9 salariés (en %)	84,3	83,2	84,5	80,7	84,7	82,8	82,9	80,1
10 à 19 salariés (en %)	8,1	9,3	8,2	9,6	8,2	9,0	8,8	9,7
20 à 49 salariés (en %)	5,0	5,2	4,8	5,9	4,5	5,2	5,2	6,2
50 salariés ou plus (en %)	2,6	2,4	2,5	3,8	2,5	3,0	3,0	3,9
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	4,6	2,9	0,5	2,2	3,0	8,0	2,8	4,5
Industrie (en %)	7,5	6,2	5,4	6,8	6,4	7,3	6,4	7,7
Construction (en %)	11,8	10,0	11,0	10,5	13,9	11,7	11,5	10,7
Commerce, transports et services divers (en %)	59,3	66,0	72,5	68,5	65,6	61,8	67,8	62,9
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	16,7	14,9	10,5	11,9	11,1	11,2	11,6	14,2

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Postes salariés dans les établissements actifs employant au moins un salarié selon la taille et le secteur d'activité, au 31/12/2013

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.
Total (en nombre)	45 095	46 406	372 041	719 126	268 992	178 656	1 630 316	22 552 110
<i>dont postes des établissements de la sphère présentielle (en %)</i>	77,2	86,3	73,4	66,8	79,0	68,5	71,3	65,4
1 à 9 salariés (en %)	29,4	29,4	25,2	19,7	27,9	25,8	23,5	19,9
10 à 19 salariés (en %)	13,3	15,0	11,9	10,8	13,0	12,8	11,8	10,9
20 à 49 salariés (en %)	18,8	19,7	15,8	14,9	16,2	16,9	15,8	15,9
50 à 99 salariés (en %)	14,4	11,7	10,9	12,6	12,8	13,2	12,4	12,9
100 salariés ou plus (en %)	24,1	24,3	36,2	42,1	30,1	31,4	36,6	40,4
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	1,8	1,4	0,2	0,7	1,4	3,0	1,0	1,1
Industrie (en %)	11,2	4,6	7,9	10,6	7,3	11,3	9,4	14,3
Construction (en %)	6,8	8,3	6,2	6,0	7,6	7,0	6,5	6,4
Commerce, transports et services divers (en %)	39,4	47,2	52,7	48,9	46,2	45,6	48,6	46,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	40,8	38,5	33,0	33,8	37,5	33,1	34,5	32,1

Note : les données concernent les établissements actifs au 31 décembre, ce qui exclut les établissements qui ont cessé leur activité en cours d'année. Un poste correspond à un salarié dans un établissement ; un salarié qui travaille dans deux établissements correspond donc à deux postes. L'effectif salarié au 31 décembre correspond au nombre de postes non-annexes présents au 31 décembre dans l'établissement employeur

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Rémunérations brutes versées aux salariés, en 2013

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France de province ⁽¹⁾
Total (en millions d'euros)	1 276	1 156	11 488	22 721	7 507	5 009	49 157	491 294
Agriculture, sylviculture et pêche (en %)	2,3	1,8	0,2	0,6	1,3	2,8	0,9	1,2
Industrie (en %)	14,1	5,3	10,1	14,1	8,4	13,7	12,1	19,4
Construction (en %)	5,7	8,8	5,3	5,3	6,7	6,0	5,7	5,9
Commerce, transports et services divers (en %)	40,7	43,8	54,8	49,7	47,4	46,4	49,8	43,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale (en %)	37,2	40,3	29,6	30,3	36,2	31,0	31,5	30,5

⁽¹⁾ France métropolitaine hors Île-de-France

Note : les données concernent les établissements ayant eu au moins un jour d'activité économique en 2013

Champ : ensemble des activités hors défense et activités des ménages en tant qu'employeurs de personnels domestiques

Source : Insee, Clap

Établissements d'entreprises⁽¹⁾ membres d'un pôle de compétitivité de Paca, en 2013

Pôle de compétitivité	Thématique	Lieu de gouvernance du pôle	Établissements d'entreprises du pôle en 2013 (en nombre)	Dont part des établissements localisés en Paca (en %)	Postes salariés dans les établissements d'entreprises de Paca membres du pôle au 31/12/2013 (en nombre)
Solutions Communicantes Sécurisées	Technologie de l'information et de la communication	Sophia-Antipolis	248	85,2	12 936
Mer Méditerranée	Écotechnologies - technologies marine	Toulon	218	71,7	12 371
Capenergies	Énergie	Saint-Paul-lez-Durance	188	61,4	7 707
Pégase	Aéronautique et spatial	Aix-en-Provence	154	69,4	15 602
Parfums, arômes, senteurs, saveurs	Chimie	Grasse	109	79,6	5 234
Risques	Gestion des risques	Aix-en-Provence	109	57,7	5 109
Eurobiomed	Pharmacie - santé	Marseille	99	52,4	3 363
Terralia	Agroalimentaire	Avignon	96	47,8	4 491
Optitec	Optique - photonique - imagerie	Marseille	85	61,2	14 005

Activités des établissements d'entreprises⁽¹⁾ localisés en Paca membres d'un pôle de compétitivité, en 2013

	Établissements (en nombre)	Postes salariés (en nombre)	Répartition des salariés (en %)
Construction aéronautique et spatiale	6	11 725	19,9
Conseil en systèmes et logiciels informatiques	73	5 211	8,9
Ingénierie, études techniques	209	4 241	7,2
Fabrication de composants électroniques	18	4 117	7,0
Fabrication d'huiles essentielles	21	2 887	4,9
Construction de navires et de structures flottantes	4	2 644	4,5
Recherche-développement en autres sciences physiques et naturelles	47	2 076	3,5
Autres intermédiations monétaires	8	1 524	2,6
Fabrication de préparations pharmaceutiques	7	1 045	1,8
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	13	908	1,5
Analyses, essais et inspections techniques	20	846	1,4
Captage, traitement et distribution d'eau	3	846	1,4
Fabrication d'équipements d'aide à la navigation	5	814	1,4
Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels	7	772	1,3
Travaux d'installation électrique dans tous locaux	8	722	1,2
Autres activités	754	18 411	31,3
Total	1 203	58 789	100

⁽¹⁾ Un pôle comprend des entreprises, mais aussi des organismes de formation, des établissements de recherche publics et privés, etc.
Note : un établissement peut être membre de plusieurs pôles. Un poste correspond à un salarié dans un établissement ; un salarié qui travaille dans deux établissements correspond donc à deux postes
Champ : établissements d'entreprises membres d'un pôle dont le lieu de gouvernance peut être localisé dans toute la France
Sources : DGE, enquête annuelle auprès de la gouvernance des pôles ; Insee, Clap

La DGCCRF a mis en place à compter de juillet 2007, une base de données permettant de recenser les demandes des réclamations du public. Ce baromètre des réclamations des consommateurs permet d'affiner la connaissance de la conflictualité des secteurs.

Réclamations des consommateurs par secteur, en 2015

	Paca			France entière		
	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)	Réclamations (en nombre)	Répartition (en %)	Évolution sur un an (en %)
Produits non alimentaires	1 618	25,1	+5,1	31 808	29,2	-13,0
Produits alimentaires	1 095	17,0	-5,8	12 352	11,3	-3,2
Immobilier, logement	839	13,0	-7,1	17 681	16,2	-6,5
Communication, téléphonie	708	11,0	+54,2	12 153	11,2	-7,9
Services divers	535	8,3	+21,9	8 216	7,5	-8,8
Assurance	408	6,3	+67,2	3 351	3,1	+10,3
Tourisme	375	5,8	+3,6	5 363	4,9	-12,9
Transport	321	5,0	-1,2	5 756	5,3	-7,7
Banque, finance	127	2,0	+5,8	3 745	3,4	+2,0
Eau, énergie, assainissement	112	1,7	+12,0	2 734	2,5	-18,7
Spectacles, culture, loisirs-jeux	109	1,7	-19,9	1 854	1,7	-8,2
Services à la personne	93	1,4	-12,3	1 364	1,3	-11,6
Santé	89	1,4	-2,2	1 219	1,1	-8,1
Associations, administrations	24	0,4	-4,0	1 378	1,3	+3,3
Total	6 453	100,0	+7,4	108 974	100,0	-8,5

Source : DGCCRF - Traitements : Direccte Paca / Pôle C (concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie)

Hôtels par catégorie, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.	Part Paca / France métro. (en %)
1 étoile	4	8	22	22	8	11	75	706	10,6
2 étoiles	62	72	172	132	132	73	643	5 169	12,4
3 étoiles	30	40	207	156	138	81	652	5 881	11,1
4 étoiles	5	7	108	49	43	19	231	1 648	14,0
5 étoiles	1	0	30	17	25	9	82	300	27,3
Non classés	35	48	125	66	132	58	464	4 501	10,3
Total	137	175	664	442	478	251	2 147	18 205	11,8

Chambres d'hôtel par catégorie, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.	Part Paca / France métro. (en %)
1 étoile	55	177	662	1 151	504	428	2 977	34 913	8,5
2 étoiles	1 341	1 676	4 573	4 609	3 239	2 042	17 480	152 403	11,5
3 étoiles	826	1 192	8 081	6 815	4 229	2 736	23 879	238 510	10,0
4 étoiles	144	286	8 778	3 227	2 115	1 014	15 564	117 079	13,3
5 étoiles	46	0	3 027	850	1 148	331	5 402	20 353	26,5
Non classés	551	676	2 088	1 544	1 986	964	7 809	82 337	9,5
Total	2 963	4 007	27 209	18 196	13 221	7 515	73 111	645 595	11,3

Terrains de camping par catégorie, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.	Part Paca / France métro. (en %)
1 étoile	9	13	6	4	16	4	52	503	10,3
2 étoiles	30	31	14	21	46	28	170	1 964	8,7
3 étoiles	49	39	35	27	73	22	245	2 432	10,1
4 étoiles	13	11	12	13	63	13	125	1 039	12,0
5 étoiles	3	0	0	0	13	3	19	200	9,5
Non classés	26	36	17	7	27	14	127	2 321	5,5
Total	130	130	84	72	238	84	738	8 459	8,7

Emplacements de camping par catégorie, en 2016 (en nombre)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métro.	Part Paca / France métro. (en %)
1 étoile	429	1 902	279	294	1 428	391	4 723	37 600	12,6
2 étoiles	2 552	2 646	1 203	1 978	5 358	2 211	15 948	172 652	9,2
3 étoiles	5 179	4 486	3 411	3 947	11 438	2 400	30 861	303 266	10,2
4 étoiles	2 969	1 787	1 908	3 167	13 963	2 480	26 274	227 430	11,6
5 étoiles	712	0	0	0	8 343	201	9 256	68 618	13,5
Non classés	1 174	2 120	883	658	2 137	827	7 799	107 058	7,3
Total	13 015	12 941	7 684	10 044	42 667	8 510	94 861	916 624	10,3

Source : Insee, en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme

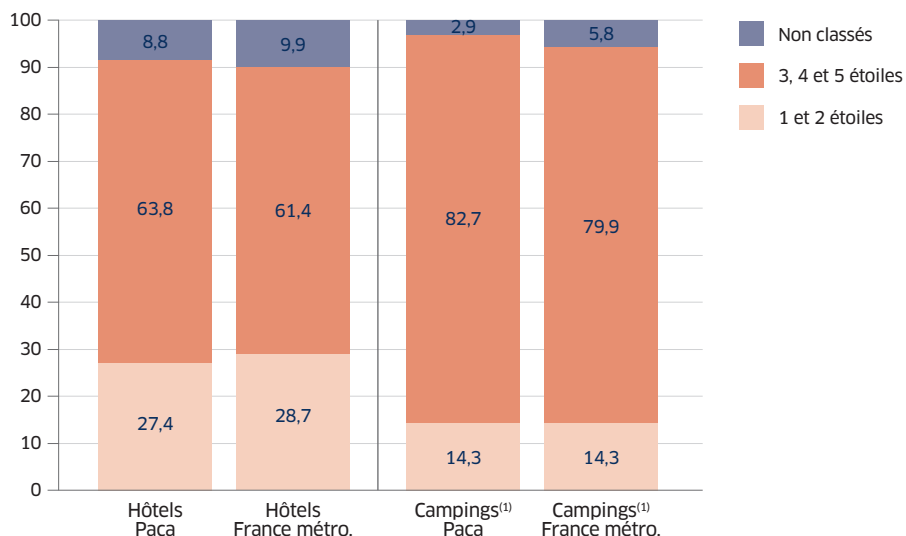
Nuitées en hôtel, en 2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en milliers)	699	890	8 974	5 704	3 642	2 251	22 160	202 087
Évolution sur un an (en %)	+3,7	-3,3	+3,4	+1,3	+3,7	-1,2	+2,1	+1,8
Part des nuitées étrangères (en %)	27,0	18,9	55,4	30,1	30,8	38,2	40,7	36,5
Évolution sur un an du nombre de nuitées étrangères (en %)	+20,6	+11,9	+3,9	+0,1	+7,8	-1,7	+3,5	+1,2

Nuitées en camping⁽¹⁾, en 2015

	Alpes-de-Haute-Provence	Hauts-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Total (en milliers)	1 807	1 136	934	1 715	7 984	1 551	15 126	112 876
Évolution sur un an (en %)	-2,5	-2,0	-10,4	+1,3	+1,7	-5,0	-0,7	+2,9
Part des nuitées étrangères (en %)	38,4	41,8	36,6	35,5	37,5	51,0	39,0	31,9
Évolution sur un an du nombre de nuitées étrangères (en %)	-16,8	+11,4	-12,2	-1,8	-1,2	-13,0	-4,9	-1,6

Répartition des nuitées par catégorie, en 2015 (en %)



⁽¹⁾ La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre

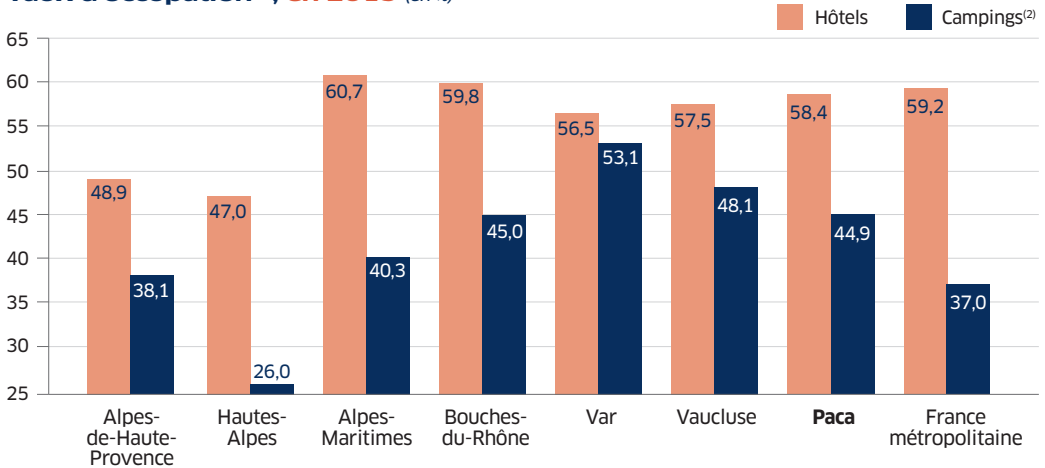
Source : Insee, en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme

Durée moyenne des séjours, en 2015 (en jours)

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Paca	France métr.
Hôtels	2,0	2,1	2,2	1,8	2,2	1,8	2,0	1,8
dont étrangers	2,0	2,3	2,4	2,0	2,7	2,0	2,3	2,1
Campings ⁽¹⁾	5,9	5,5	6,1	5,6	7,2	5,7	6,4	5,2
dont étrangers	5,8	5,8	5,5	5,3	7,3	5,9	6,4	4,9

⁽¹⁾ La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre

Source : Insee, en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme

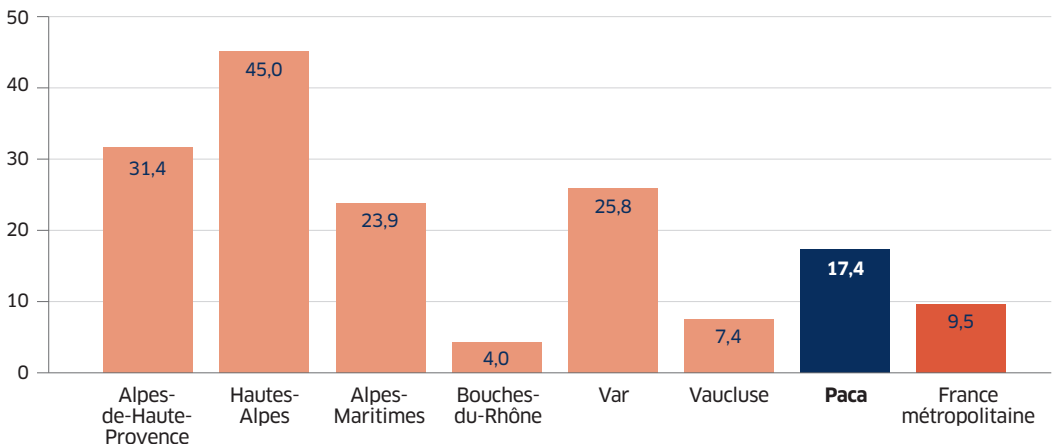
Taux d'occupation⁽¹⁾, en 2015 (en %)

⁽¹⁾ Rapport entre le nombre de chambres ou d'emplacements occupé(e)s et le nombre de chambres ou d'emplacements offert(e)s par les hôtels ou campings ouverts

⁽²⁾ La fréquentation des campings n'est observée que de mai à septembre

Source : Insee, en partenariat avec la DGE et les comités régionaux du tourisme

Part des résidences secondaires et logements occasionnels dans l'ensemble des logements, en 2013 (en %)



Source : Insee, RP 2013

1 POPULATION ET EMPLOI

1.1 LA POPULATION

La source de mesure de la population est le recensement de la population effectué par l'Insee. Le dernier recensement en date fournit des statistiques sur le nombre de personnes résidant en France et sur leurs caractéristiques pour l'année 2013. Les résultats présentés dans cette publication sont issus d'une nouvelle méthode appliquée par l'Insee depuis 2004 : enquête exhaustive tous les 5 ans pour les communes de moins de 10 000 habitants et enquête annuelle par sondage auprès d'un échantillon représentatif pour les communes plus importantes. Ainsi, depuis fin 2008, la population légale de chaque commune est publiée annuellement. Un décret d'authentification légalise les chiffres de population chaque année, avec comme référence, le milieu des cinq dernières années. Par exemple, fin 2015 les populations légales publiées sont construites à partir des données collectées en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015 avec une référence statistique au 1^{er} janvier 2013.

Par ailleurs, bien que des résultats soient produits et diffusés chaque année, les évolutions doivent être observées sur des intervalles d'au moins cinq ans afin que les échantillons enquêtés soient entièrement distincts. Dans cette publication, l'évolution de la population est observée entre 2008 et 2013.

1.2 LA POPULATION ACTIVE

La partie sur la population active analyse les emplois au lieu de travail. Cette notion ne se confond pas avec la population active ayant un emploi, qui est comptée au lieu de résidence : une personne active ayant un emploi peut résider dans une commune A et avoir un emploi dans une commune B.

1.3 L'EMPLOI TOTAL

L'emploi total comprend l'emploi salarié et l'emploi non salarié. Il est exprimé en nombre de personnes physiques et non en nombre de postes de travail. Sa mesure, uniquement annuelle, est issue de la source Insee, Estel (Estimations d'emploi localisées), qui produit par une synthèse ascendante de sources administratives, des estimations d'emploi cohérentes entre les différents échelons géographiques et les secteurs de la nomenclature d'activités.

Pour les salariés, Estel utilise les Déclarations annuelles de données sociales (DADS) "grand format" : ce sont les DADS complétées par les données du fichier de paye des agents de l'État (SIASP - Système d'information sur les agents des services publics) et celles des particuliers employeurs. Pour les non salariés, les sources mobilisées sont les fichiers de l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acos) et pour les non salariés agricoles, les fichiers de la Mutualité sociale agricole (MSA).

Ces estimations sont corrigées de la multi-activité et correspondent à un concept d'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT). Les dernières données disponibles datent du 31 décembre 2014 pour la France métropolitaine, Paca et ses départements et du 31 décembre 2013 pour les zones d'emploi. L'emploi total dénombre les emplois au lieu de travail.

1.4 L'EMPLOI SALARIÉ AGRICOLE

Depuis quatre-vingts ans, la Mutualité sociale agricole (MSA) assure la protection sociale du monde agricole (production et services).

Avec près de 27,5 milliards de prestations versées pour 5,6 millions de bénéficiaires, la MSA est le deuxième régime de protection sociale en France.

La MSA gère l'ensemble des branches de la sécurité sociale, (maladie, famille, vieillesse, accidents du travail et maladies professionnelles) mais également le recouvrement. En plus du versement des prestations, elle assure donc la collecte et le contrôle des cotisations sociales dues par les employeurs de main-d'œuvre affiliés et les non-salariés.

Le nombre d'emplois Equivalent temps plein (ETP) est obtenu en divisant la somme des heures travaillées au cours de l'année par une norme conventionnelle de 1 650 heures pour tous les secteurs.

1.5 L'EMPLOI SALARIÉ MARCHAND, AVEC INTERIM RÉAFFECTÉ AU SECTEUR D'ACTIVITÉ EMPLOYEUR

Les données sur l'emploi salarié marchand sont issues des estimations trimestrielles d'emploi de l'Insee. Elles recouvrent l'emploi salarié des secteurs marchands hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs.

Les estimations trimestrielles sont calées en niveau sur les estimations annuelles d'emploi jusqu'à l'année de la dernière estimation provisoire. Au-delà, des indices d'évolution trimestriels (source Epure - Extension du projet Urssaf sur les revenus et l'emploi) sont appliqués aux derniers niveaux annuels. Pour calculer ces indices, deux sources sont mobilisées :

- les statistiques établies par les Urssaf à partir des réponses des établissements versant des cotisations sociales ;
- les statistiques sur l'emploi intérimaire élaborées par la Dares, à partir des déclarations mensuelles des établissements de travail temporaire adressées à Pôle emploi.

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette publication peuvent être différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le secteur des services marchands.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese de la Direccte Paca a mis au point une méthode, explicitée dans la [Note de conjoncture n° 2](#) de la Direccte Paca, qui utilise le nombre de contrats intérimaires en cours comptabilisé par la Dares à l'agence d'intérim. Si cet indicateur présente l'inconvénient de ne pas localiser précisément tous les intérimaires de Paca, puisqu'une partie d'entre eux peuvent travailler dans un établissement qui se trouve dans une autre région, il permet de rester en cohérence avec les estimations trimestrielles de l'Insee qui le mobilisent pour calculer la série d'intérim total régional.

Cette méthode consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin de mois à l'agence d'intérim produites par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim estimée par l'Insee, indicateur de référence, qui est également calculée à partir du nombre de contrats en cours à l'agence d'intérim (et non à l'établissement utilisateur, d'où le choix de cet indicateur pour la réaffectation). On obtient ainsi, par département, une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, cohérente avec les estimations trimestrielles publiées par l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont publiées dans ce présent *Chiffres clés*.

1.6 L'INTÉRIM À L'ÉTABLISSEMENT UTILISATEUR

Les séries d'intérim à l'établissement utilisateur sont les plus pertinentes pour observer l'intérim aux niveaux régional et infrarégional, puisqu'elles permettent de localiser précisément le salarié intérimaire à son lieu de travail.

Le nombre de contrats en cours est l'indicateur qui se rapproche le plus de la notion de stock d'intérimaires. C'est la moyenne du nombre de missions d'intérim en cours d'exécution à la fin du trimestre, calculée sur 5 jours ouvrés pertinents (généralement les 5 derniers jours ouvrés).

Il se différencie de la notion d'équivalent-emplois à temps plein (ETP), qui donne une idée de volume moyen d'intérim. L'ETP est le rapport entre le nombre total de semaines de travail réalisées par les intérimaires et le nombre total de semaines ouvrées. Par convention, ce nombre est fixé à 52 semaines pour une année. Cette convention de calcul conduit à sous-estimer légèrement l'ETP, dans la mesure où une partie des missions ne comptabilise pas les périodes de congés.

Les contrats conclus mesurent le flux d'entrées de l'emploi intérimaire. Ce sont les missions dont la date de début appartient au trimestre ou à l'année considérée.

1.7 LES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

L'Obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) concerne tous les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les Établissements publics à caractère industriel ou commercial (Epic) de 20 salariés ou plus. Depuis la loi du 11 février 2005, tout établissement qui emploie 20 salariés ou plus au moment de sa création ou en raison de l'accroissement de son effectif dispose d'un délai de trois ans pour se mettre en conformité avec l'obligation d'emploi. La loi de 2005 a également étendu l'OETH aux établissements du secteur public (autres que les Epic), mais celle-ci fait l'objet d'un dispositif spécifique. La présente publication ne porte que sur les établissements de 20 salariés ou plus du secteur privé ainsi que les Epic effectivement assujettis à l'obligation d'emploi.

L'OETH impose aux établissements assujettis de porter la part des travailleurs handicapés à 6 % de leur effectif d'assujettissement, arrondi à l'unité inférieure. Par exemple, pour une assiette d'assujettissement de 33 salariés, le calcul est le suivant : $6 \% \times 33 = 1,98$. L'obligation est d'une unité (c'est le cas limite). Pour le calcul de l'effectif d'assujettissement, les salariés en CDI présents au 31 décembre de l'année concernée sont pris en compte intégralement s'ils sont à temps plein ou au prorata de leur durée hebdomadaire du travail s'ils sont à temps partiel ; ils ne comptent pas du tout s'ils ont quitté l'établissement avant cette date. Les autres salariés (les titulaires de CDD, les travailleurs mis à disposition par une entreprise extérieure, les intérimaires, les saisonniers et les contrats aidés) sont pris en compte au prorata de leur temps de travail au cours des douze derniers mois.

Les établissements soumis à l'OETH peuvent s'en acquitter par des modalités combinables : l'emploi direct de travailleur handicapé, l'emploi indirect via des contrats de sous-traitance, de prestation de service ou de mise à disposition avec des établissements agréés du secteur protégé ou des entreprises adaptées (dans la limite de 50 % de l'obligation attendue), le recours à des stagiaires handicapés (peu fréquent et donc non présent dans les statistiques). Si le quota de travailleurs handicapés imposé par l'obligation n'est pas atteint, une contribution financière doit être versée à l'Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph). Cette contribution est égale à 400, 500, 600 ou 1 500 fois le Smic horaire par unité bénéficiaire manquante, selon les actions menées ou non par l'établissement en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés au cours des quatre dernières années, et selon la taille de l'entreprise à laquelle l'établissement appartient. Enfin, pour les employeurs préférant s'organiser progressivement pour atteindre le quota, la dernière modalité consiste à conclure des accords de branche, de groupe, d'entreprise ou d'établissement

prévoyant un programme annuel ou pluriannuel d'insertion professionnelle de travailleurs handicapés.

Les personnes pouvant être employées au titre de l'OETH doivent nécessairement appartenir à l'une des catégories de bénéficiaires ci-après :

- les travailleurs ayant obtenu la Reconnaissance de la qualité des travailleurs handicapés (RQTH) de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ;
- les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle (AT-MP) ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 % et titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de sécurité sociale ou de tout autre régime de protection sociale obligatoire ;
- les titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain ;
- les titulaires d'une carte d'invalidité ;
- les titulaires d'une Allocation adulte handicapée (AAH) ;
- les bénéficiaires mentionnés aux articles L. 394, L. 395 et L. 396 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ;
- les sapeurs-pompiers volontaires victimes d'accidents ou de maladies imputables au service.

Dans cette publication, le décompte des salariés bénéficiaires est présenté de plusieurs façons :

- en nombre de travailleurs handicapés employés "en personnes physiques" : chaque salarié bénéficiaire compte "pour un" à partir du moment où il est recensé comme bénéficiaire au sens de la loi (la quotité de travail n'est pas prise en compte) ;
- en nombre de travailleurs handicapés employés "en unités bénéficiaires" : chaque salarié bénéficiaire compte pour une unité dès lors que son temps de travail est égal au moins à un mi-temps et pour une demi-unité si son temps de travail est inférieur à un mi-temps. Cette valeur du bénéficiaire est ensuite proratisée en fonction de son temps de présence dans l'année et de la durée de validité de sa reconnaissance ;
- en nombre de travailleurs handicapés employés "en équivalent temps plein" : chaque salarié bénéficiaire compte au prorata du temps réel de travail, du temps de présence dans l'année et de la durée de validité de la reconnaissance.

2 MARCHÉ DU TRAVAIL

2.1 LE TAUX DE CHÔMAGE

Calculé par l'Insee, le taux de chômage est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active (personnes en emploi et au chômage). Ces deux grandeurs ne sont pas directement disponibles dans les statistiques courantes et font donc l'objet d'estimations.

Au niveau national, c'est l'enquête Emploi qui permet de mesurer le chômage sur la base de la définition établie par le Bureau international du travail (BIT), qui constitue la norme statistique internationale. Ainsi, est considérée comme chômeur toute personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond à trois critères au moment de l'enquête : être sans emploi (c'est-à-dire ne pas avoir travaillé ne serait-ce qu'une heure durant une semaine de référence), être disponible pour prendre un emploi dans les quinze jours et chercher activement un emploi ou en avoir trouvé un qui commence ultérieurement.

Aux niveaux régional et infrarégional, la méthode d'estimation des taux de chômage dits "localisés" repose sur l'estimation d'une part du chômage et, d'autre part, de l'emploi :

- le nombre de chômeurs au niveau régional est obtenu à partir du nombre de chômeurs national (estimé par l'enquête Emploi) ventilé aux différents niveaux géographiques à partir de la structure des demandeurs d'emploi en fin de mois (fournie par les STMT Pôle emploi-Dares) ;
- l'emploi s'appuie quant à lui sur les estimations d'emploi au lieu de travail issues du dispositif Estel de l'Insee, et sur des matrices de passage du lieu de travail au lieu de résidence.

Il ne s'agit donc pas de chômage BIT à proprement parler, puisqu'on mêle le concept BIT à la mesure administrative du chômage.

2.2 LES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À PÔLE EMPLOI EN FIN DE MOIS

Tous les mois, la Dares et Pôle emploi publient conjointement une statistique des demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi. Cette statistique est disponible rapidement, moins d'un mois après la fin de chaque mois. Elle est exhaustive, ce qui permet d'avoir des données détaillées significatives à des niveaux géographiques fins.

Toutefois, le fait de s'inscrire à Pôle emploi est une démarche administrative, et la situation des personnes qui s'inscrivent ne correspond pas directement aux critères statistiques définissant le chômage au sens du BIT. Ainsi, certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et inversement, certains chômeurs ne sont pas inscrits à Pôle emploi.

Les demandeurs d'emploi sont présentés selon un regroupement en cinq catégories :

- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage,

d'une formation, d'une maladie...), y compris les demandeurs d'emploi en Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;

- catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (exemples : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

C'est sur le regroupement des catégories A, B, C que le plus grand nombre de statistiques désaisonnalisées (CVS) sont disponibles : ventilation par âge, sexe, mais aussi ancienneté d'inscription, etc.

2.3 LES ENTRÉES SUR LES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Les données publiées dans cette partie concernent les flux d'entrée des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, au cours de l'année 2015. Elles sont à distinguer des données de la partie 2.2 qui correspondent à des stocks en fin de mois.

2.4 LES SORTIES DES LISTES DE PÔLE EMPLOI

Les données publiées dans cette partie concernent les flux de sortie des listes de Pôle emploi, au cours de l'année 2015. Elles sont à distinguer des données de la partie 2.2 qui correspondent à des stocks en fin de mois.

Les motifs de sortie des listes de Pôle emploi sont mal connus dans les fichiers administratifs. En particulier, dans les statistiques publiées ici, les reprises d'emploi déclarées sous-estiment le nombre de reprises réelles d'emploi. En effet, chaque mois, de nombreux demandeurs d'emploi sortent des listes parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation en fin de mois (ils sont alors enregistrés dans le motif "cessation d'inscription pour défaut d'actualisation") ou à la suite d'une radiation administrative, par exemple pour non réponse à convocation. Or, une partie de ces demandeurs d'emploi a en fait retrouvé un emploi.

L'enquête trimestrielle Sortants de Pôle emploi et de la Dares fournit, uniquement pour le niveau national, une estimation de la part des sorties réelles pour reprise d'emploi. En décembre 2015, pour la France métropolitaine, 478 300 demandeurs d'emploi en catégories A, B, C sont sortis des listes de Pôle emploi. Parmi eux, 42,0 % ont repris un emploi et 12,7 % sont entrés en formation.

2.5 LES INDEMNISATIONS DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS

Deux régimes d'indemnisation du chômage coexistent :

- un régime d'assurance, financé par les contributions des employeurs et des salariés et géré paritairement par leurs représentants ; celui-ci indemnise les personnes privées d'emploi (suite à un licenciement, une fin de contrat à durée déterminée, une rupture pour motif économique ou une rupture conventionnelle), sur la base de leur salaire antérieur soumis à contributions ;

- un régime de solidarité, financé par l'État et dont les règles sont élaborées par les pouvoirs publics, subsidiaire à celui de l'assurance chômage ; il prend le relais lorsque ce dernier ne peut pas ou plus intervenir. D'un montant forfaitaire, ces allocations sont réservées aux demandeurs d'emploi dont les ressources (personnelles ou du couple) ne dépassent pas un certain plafond.

Les données de cette publication sont relatives aux allocations suivantes, conformément à la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011 quelle que soit la catégorie dans laquelle est inscrit le demandeur d'emploi :

Pour le régime d'assurance chômage :

- l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et l'Allocation d'aide au retour à l'emploi formation (AREF) sont des allocations "de base" à taux fixe dont la durée dépend notamment de la durée d'affiliation ;
- l'Allocation spécifique de reclassement (ASR) est versée aux salariés visés par une procédure de licenciement économique dans des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement ou liquidation judiciaire, ainsi qu'à ceux qui bénéficient encore de la Convention de reclassement personnalisée (CRP), dispositif arrêté le 1^{er} septembre 2011. Afin de bénéficier de l'ASR, il faut avoir exercé une activité permettant de s'ouvrir des droits à l'ARE (au moins 4 mois d'activité dans les 28 derniers mois pour la CRP 2009) ;
- l'Aide différentielle de reclassement (ADR) est versée aux allocataires qui reprennent une activité dont la rémunération, à volume d'heures égal, est inférieure d'au moins 15 % à celle de l'emploi précédent et qui ne peuvent prétendre au cumul allocation/rémunération. Pour en bénéficier, il faut percevoir une allocation chômage de type ARE, et pour les moins de 50 ans, avoir bénéficié de cette allocation depuis au moins 12 mois ;
- l'Aide aux repreneurs ou créateurs d'entreprise (ARCE) est destinée aux bénéficiaires de l'ARE qui créent ou reprennent une entreprise alors qu'ils sont en cours d'indemnisation. Elle s'adresse également aux personnes licenciées qui créent ou reprennent une entreprise pendant la période de préavis. Le versement de cette aide est conditionné à l'obtention de l'Accre (Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) (cf. 3.1) ;
- l'Allocation de sécurisation professionnelle (ASP), dans le cadre du Contrat de sécurisation professionnelle (CSP), concerne les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui ne peuvent bénéficier d'un congé de reclassement. Pour en bénéficier, il faut avoir exercé une activité permettant d'ouvrir des droits à l'ARE (au moins 4 mois d'activité au cours des 28 derniers mois).

Pour le régime de solidarité :

- l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) peut être accordée aux personnes qui ont épuisé leurs droits au chômage, ou aux demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus qui la

demandent à la place de l'allocation chômage. Pour en bénéficier, les demandeurs d'emploi doivent justifier d'au moins 5 ans d'activité (de formation ou de service national) dans les 10 ans précédant la fin du contrat de travail ;

- l'Aide au chômeur créateur ou repreneur d'entreprise pour les bénéficiaires de l'ASS (Accre-ASS) financée par l'État, est destinée aux demandeurs d'emploi susceptibles de percevoir l'ASS créateurs ou repreneurs d'entreprise ;
- l'Allocation temporaire d'attente (ATA) versée à certaines catégories d'étrangers (en demande d'asile) et aux personnes en attente de réinsertion (ex-détenus), a pour objet de procurer un revenu de subsistance ;
- l'Allocation transitoire de solidarité (ATS) a été mise en place afin de prendre en compte la situation de certains demandeurs d'emploi ne pouvant, suite à l'augmentation de l'âge légal de départ en retraite, bénéficier d'une allocation entre la fin de leurs droits à l'ARE et la liquidation de leur retraite à taux plein. Elle remplace l'Allocation équivalent retraite (AER), abrogée en 2011. Les demandeurs d'emploi entrés en AER restent néanmoins bénéficiaires de cette allocation jusqu'au terme de leurs droits.

2.6 LA DEMANDE D'EMPLOI PAR ZONE D'EMPLOI

Les différents concepts de la demande d'emploi abordés dans cette partie, sont détaillés ci-dessus (cf. 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5).

Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent, et dans lequel les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts.

Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail. Le zonage définit aussi des territoires pertinents pour les diagnostics locaux et peut guider la délimitation de territoires pour la mise en œuvre des politiques territoriales initiées par les pouvoirs publics ou les acteurs locaux.

Le découpage actuel se fonde sur les flux de déplacements domicile-travail des actifs observés lors du recensement de 2006.

2.7 LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Les différents concepts de la demande d'emploi abordés dans cette partie, sont détaillés ci-dessus (cf. 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5).

Les Quartiers de la politique de la ville (QPV) sont des territoires infra-urbains caractérisés par un écart de développement économique et social important avec le reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

Depuis 2014, les QPV remplacent les zonages formés par les Zones urbaines sensibles (ZUS) et les contrats urbains de cohésion sociale (CUCS).

Du fait que ces zonages soient récents, les données concernant la demande d'emploi ne sont pas encore complètes. Au 31/12/2015, pour 13 QPV sur 128 en Paca, les données ne sont pas disponibles.

2.8 LA DEMANDE D'EMPLOI DANS LES MÉTROPOLES

Les différents concepts de la demande d'emploi abordés dans cette partie, sont détaillés ci-dessus (cf. 2.2, 2.3, 2.4 et 2.5).

Paca comprend la métropole Nice-Côte d'Azur, créée le 1^{er} janvier 2012, et la métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) créée le 1^{er} janvier 2016. Pour mieux apprécier les caractéristiques du marché du travail de la métropole AMP, il est utile de la mettre en regard d'autres territoires comparables. Dans ce document, le choix a été fait de la comparer à la métropole du Grand Lyon.

3 POLITIQUES DE L'EMPLOI

3.1 LES PRINCIPALES POLITIQUES D'AIDE À L'EMPLOI

Emploi marchand aidé

- ◆ Les contrats en alternance sont au nombre de deux :
 - le contrat d'apprentissage, dans le cadre de la formation initiale, s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans. Il relève essentiellement du secteur marchand ;
 - le contrat de professionnalisation, mis en place en 2005, s'inscrit dans le cadre de la formation continue. Il s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, ainsi qu'aux bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH ou d'un CUI. Compte tenu de dysfonctionnements dans les remontées statistiques, les données relatives aux contrats de professionnalisation ne sont pas présentées dans cette publication.

Ces deux contrats répondent au même objectif de montée en compétences de l'alternant grâce à la combinaison de l'acquisition de savoirs généraux, professionnels ou techniques et de la pratique en entreprise pour parfaire sa formation. Cependant, les modalités d'exécution de ces contrats de travail diffèrent notamment sur la durée du contrat, la durée de la formation et la rémunération associée.

- ◆ L'aide à la création d'entreprise recouvre deux dispositifs qui peuvent se cumuler :
 - l'Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (Accre) est l'une des mesures du dispositif d'appui à l'initiative économique gérée par le ministère en charge de l'Emploi au bénéfice de demandeurs d'emploi, salariés licenciés, jeunes, personnes en difficulté, etc. Ce dispositif

visé à faciliter tant la structuration des projets de création ou de reprise d'entreprise que le développement des activités ainsi créées, sous forme individuelle ou en société. L'Accre consiste en une exonération de cotisations sociales permettant le maintien, pour une durée déterminée, de certains minima sociaux ;

- la Nouvelle aide à la création d'entreprise (Nacre), mise en place en 2009, est un dispositif d'accompagnement destiné aux demandeurs d'emploi, aux allocataires de minima sociaux et aux salariés repreneurs de leur entreprise. Ce dispositif comprend une aide au montage du projet de création ou de reprise et donne lieu à la signature d'un contrat entre le créateur ou le repreneur d'entreprise et un organisme d'accompagnement conventionné par la Direccte.
- ◆ Les exonérations de cotisations sociales peuvent prendre plusieurs formes :
 - Le Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi (CUI-CIE), mis en place en janvier 2010, vise à favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Les publics prioritaires sont définis au niveau régional. En Paca, sont ainsi prioritaires : les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi seniors, ceux de très longue durée et ceux qui sont reconnus travailleurs handicapés. Le CUI-CIE est un contrat de travail de droit privé conclu pour une durée indéterminée ou pour une durée déterminée de 24 mois au plus. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures ;
 - L'Emploi d'avenir, mis en place en novembre 2012, est un contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement éloignés de l'emploi, en raison de leur défaut de formation ou de leur origine géographique. Il comporte des engagements réciproques entre le jeune, l'employeur et les pouvoirs publics, susceptibles de permettre une insertion durable du jeune dans la vie professionnelle. Ces emplois sont principalement créés dans le secteur non marchand pour des activités ayant une utilité sociale avérée ;
 - le Contrat de génération, mis en place en mars 2013, vise à faciliter l'insertion durable des jeunes, à favoriser l'embauche ou le maintien dans l'emploi des salariés âgés et à encourager la transmission des compétences et des savoir-faire. Ce dispositif prévoit une aide financière pour toute embauche effectuée par une entreprise de moins de 300 salariés sous certaines conditions. L'aide est majorée si l'entreprise embauche simultanément un jeune et un senior ;
 - l'entreprise d'insertion et l'atelier et chantier d'insertion (ACI) font partie des structures d'insertion par l'activité économique (IAE). Les personnes embauchées doivent être sans emploi et rencontrer des difficultés particulières d'insertion. Elles sont recrutées dans le cadre d'un

véritable contrat de travail et bénéficient ainsi d'un statut de salarié à part entière. Les salariés des entreprises d'insertion sont en principe engagés dans une des dernières étapes d'un parcours d'insertion, tandis que pour ceux des ACI, il s'agit d'une première étape de réinsertion par le travail. Les entreprises d'insertion et les ACI employeurs bénéficient de différentes aides de l'État.

Emploi non marchand aidé

- Le Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement à l'emploi (CUI-CAE), mis en place en janvier 2010, a les mêmes objectifs que le CUI-CIE dans le secteur non marchand. En Paca, les publics prioritaires sont les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi jeunes, seniors, de très longue durée, reconnus travailleurs handicapés et ceux résidant en ZUS. Les personnes en chantier d'insertion ne font plus partie de cette mesure depuis le 1er juillet 2014. Le CUI-CAE est un contrat de droit privé à durée déterminée de 6 mois minimum, renouvelable dans la limite de 24 mois. Il est à temps partiel ou complet et sa durée hebdomadaire de travail doit être d'au moins 20 heures.

Accompagnement des jeunes

- Le Contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), mis en œuvre en 2005, s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans faiblement qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle. Il a pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de leur projet d'insertion dans un emploi durable. Ce contrat de projet, conclu avec les Missions locales, dure un an et peut être renouvelé une fois. Les titulaires d'un Civis âgés d'au moins 18 ans peuvent bénéficier d'un soutien de l'État sous la forme d'une allocation versée pendant les périodes durant lesquelles ils ne perçoivent ni rémunération au titre d'un emploi ou d'un stage, ni autre allocation.

Accompagnement des mutations économiques

- Le Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) s'adresse aux salariés de certaines entreprises visées par une procédure de licenciement économique. Il leur permet de bénéficier d'un ensemble de mesures favorisant un reclassement accéléré vers l'emploi. L'employeur est tenu de le proposer au salarié, qui peut refuser d'en bénéficier.

3.2 L'ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle est un dispositif préventif face aux risques de licenciement économique. Il permet à toutes les entreprises, sans condition de secteur ou de taille, confrontées à des difficultés temporaires de nature économique, technique, à la suite d'intempéries ou d'autres événements exceptionnels, de réduire ou de suspendre temporairement l'activité de tout ou partie de leurs salariés. La mise en

activité partielle s'effectue après la consultation des instances représentatives du personnel et une demande préalable d'autorisation auprès de l'unité départementale de la Direccte. Une indemnisation, cofinancée par les employeurs, l'État et l'Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), est alors versée aux salariés pour compenser la perte de revenu des heures non travaillées.

Les salariés dont la durée de travail est réduite en deçà de la durée légale du travail, ou si elle est inférieure, en deçà de la durée conventionnelle ou de celle stipulée dans leur contrat de travail en cas de temps partiel, voient leur salaire réduit en proportion des heures chômées. En contrepartie, ils bénéficient d'une indemnité d'activité partielle au titre de ces heures, quelles que soient leur ancienneté, la nature de leur contrat et leur quotité de travail (temps plein ou temps partiel). Cette indemnité, versée par l'employeur, correspond à 70 % de son salaire brut horaire (environ 82 % de son salaire net horaire). La somme de cette indemnité et du salaire ne peut être inférieure au Smic. En compensation de l'indemnité versée au salarié, l'employeur perçoit une aide cofinancée par l'État et l'Unédic dont le montant varie selon la taille de l'entreprise (7,74 € par heure chômée par salarié jusqu'à 250 salariés, contre 7,23 € au-delà de 250 salariés). Pendant les heures d'activité partielle, les entreprises sont incitées à organiser des formations afin de mettre à profit la période de sous-activité afin de maintenir l'employabilité de leurs salariés.

Depuis le 1^{er} octobre 2014, la procédure de mise en activité partielle fait l'objet d'une dématérialisation via l'Extranet-Activité partielle, géré par l'Agence de Services et de Paiement (ASP). Les établissements y saisissent directement leurs demandes d'autorisation et d'indemnisation. Les unités départementales des Direccte valident les différentes étapes de la procédure et l'ASP effectue le remboursement au mois le mois.

Les données présentées ici portent sur les heures d'activité partielle consommées, c'est-à-dire qui sont effectivement chômées. On estime que trois trimestres de recul sont nécessaires pour disposer de données sur la consommation d'activité partielle suffisamment consolidées ; au-delà, les données peuvent encore être marginalement modifiées en cas de remontées tardives.

4 CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL

4.1 LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

Les textes signés dans les entreprises comprennent les accords initiaux, les renouvellements d'accords et avenants signés par les représentants du personnel (délégués syndicaux, salariés mandatés ou représentants élus), les procès-verbaux de désaccord, les textes ratifiés par référendum ainsi que les décisions unilatérales de l'employeur.

Les accords d'entreprise et d'établissement sont conclus en principe entre l'employeur et le ou les délégués syndicaux représentatifs. La loi du 4 mai 2004 a généralisé le principe majoritaire, selon lequel la validité des accords est soumise à la signature par des organisations syndicales majoritaires ou à l'absence d'opposition de ces dernières. La loi du 20 août 2008 a ajouté une condition supplémentaire à partir de 2009 : l'obligation pour un syndicat signataire d'avoir obtenu 30 % des voix au 1^{er} tour des élections professionnelles dans l'entreprise. La loi du 8 août 2016 modifie les règles de validité des accords d'entreprise : pour être valides, les accords devront être signés par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli plus de 50 % des suffrages exprimés en faveur d'organisations représentatives. A défaut de majorité, un accord minoritaire, c'est-à-dire signé par des organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 30 % des suffrages exprimés pourra être validé par référendum à la demande d'une ou plusieurs de ces organisations. L'accord sera valide s'il est approuvé à la majorité des suffrages exprimés.

Ces nouvelles règles de validité s'appliquent dès le 10 août 2016 pour les accords de préservation ou de développement de l'emploi, dès le 1^{er} janvier 2017 pour les accords portant sur la durée du travail, les repos et les congés et à compter du 1^{er} septembre 2019 pour les autres accords.

Des règles complémentaires s'appliquent depuis 2010 en cas d'absence de délégué syndical : sous certaines conditions, signature possible avec les élus au comité d'entreprise (ou délégués du personnel) ou avec des salariés mandatés par un syndicat représentatif. D'autres modalités sont également prévues pour les accords sur l'épargne salariale. La loi du 8 août 2016 élargit le champ de négociation ouvert aux salariés mandatés à toute mesure pouvant être négociée par accord d'entreprise sur le fondement du code du travail.

Les accords doivent être déposés auprès des unités départementales de la Direccte ainsi qu'au greffe du conseil de prud'hommes.

4.2 LES RUPTURES CONVENTIONNELLES DES CONTRATS DE TRAVAIL À DURÉE INDÉTERMINÉE

La rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée a été mise en place par la loi portant modernisation du marché du travail du 25 juin 2008. Elle permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail à durée indéterminée, par une convention qui doit être homologuée par les unités départementales de la Direccte.

4.3 LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Sont définis comme accidents de travail, les accidents survenus par le fait ou à l'occasion du travail.

Différents accidents de travail peuvent être distingués :

- l'accident sans arrêt : la victime ne s'est vue prescrire aucun arrêt de travail et n'a subi aucune séquelle physique permanente ;
- l'accident avec arrêt : l'accident de travail a engendré au moins un jour d'arrêt de travail, voire des séquelles physiques permanentes ou un décès.

Dans la présente publication, ce sont les accidents avec arrêt qui sont traités.

4.4 LES MALADIES PROFESSIONNELLES

La maladie professionnelle, contractée au cours du travail, est une atteinte à la santé qui résulte d'une série d'évènements à évolution lente auxquels on ne saurait assigner une origine et une date certaine. Elle comprend principalement :

- les affections microbiennes contractées à l'occasion du travail ;
- les lésions résultant d'actions lentes d'agents extérieurs (comme le froid) ou d'actions continues de postures, gestes ou instruments de travail.

En France, la difficulté d'établir le lien entre exposition à un risque et maladie a été levée par le système des tableaux de maladies professionnelles. Toute maladie figurant dans l'un de ces tableaux et contractée dans les conditions mentionnées dans ce tableau est présumée d'origine professionnelle. Sans avoir à prouver le lien de causalité entre la maladie et le travail, la victime bénéficie alors de la présomption d'imputabilité au travail de la maladie et d'une indemnisation.

4.5 L'ACTIVITE PRUD'HOMALE

Les conseils de prud'hommes sont compétents pour connaître les litiges individuels nés à l'occasion d'un contrat de travail de droit privé. Dans le cadre de cette mission, les conseillers prud'hommes sont chargés de la conciliation des parties et, à défaut, du jugement des affaires. Pour certaines situations urgentes, il existe une procédure de référé permettant d'obtenir rapidement une décision.

Le conseil et la section compétents sont le plus souvent déterminés en fonction de l'implantation territoriale et de l'activité principale de l'employeur.

Les dispositions applicables ont été modifiées en dernier lieu par la loi du 6 août 2015 et les décrets du 20 mai 2016 et du 18 juillet 2016. Ils rénovent notamment la procédure applicable devant cette juridiction afin d'en augmenter l'efficacité et de réduire les délais de jugement.

5 ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

5.1 LE PRODUIT INTÉRIEUR BRUT

- Le Produit intérieur brut (PIB) est ce que produit l'économie d'un pays. Il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes, augmentées des impôts sur les produits (TVA, droits de douanes, taxes spécifiques) moins les subventions sur les produits.

Le PIB en volume (ou "réel") est la valeur du PIB ne tenant pas compte des variations des prix, c'est-à-dire de l'inflation : on dit qu'il est "à prix constants". Le PIB en valeur (ou "nominal") est le PIB en volume augmenté ou diminué des variations de prix : on dit qu'il est "à prix courants". Ses évolutions d'une année sur l'autre sont donc la résultante d'un double effet : un "effet volume" dû à l'augmentation réelle de la richesse et un "effet prix" dû à l'inflation.

- La valeur ajoutée est la différence entre la valeur des biens ou services produits par une entreprise ou une branche et celle des biens et services utilisés pour la production, dite "consommations intermédiaires".

5.2 LES ENTREPRISES ACTIVES

Le terme "entreprise" auquel il est fait référence renvoie à une unité légale exerçant une activité au sein du système productif, et non à une entreprise au sens du décret n° 2008-1354 du 18 décembre 2008 de la Loi de modernisation de l'économie (LME).

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Elle peut être une personne morale, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres, ou une personne physique, qui en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique. Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (Greffes des tribunaux, Chambres de commerce et d'industrie, Chambres de métiers, Organismes de sécurité sociale, DGfip, etc.). La réalité d'une telle unité peut ne dépendre que du choix des propriétaires ou de ses créateurs et n'exister que pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans le répertoire Sirene de l'Insee et connue des différentes administrations.

5.3 LES CRÉATIONS D'ENTREPRISES

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la notion de création d'entreprise s'appuie sur un concept harmonisé au niveau européen pour faciliter les comparaisons : elle correspond à la mise en œuvre de nouveaux moyens de production. Depuis janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes d'immatriculation avec le statut d'auto-entrepreneur enregistrées dans le répertoire Sirene de l'Insee.

5.4 LES DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La cessation correspond à l'arrêt total de

l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à des cessations et toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

5.5 LES ÉTABLISSEMENTS ACTIFS

- ◆ L'établissement est une unité de production de l'entreprise géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche territorialisée de l'activité économique.
- ◆ Le dispositif Clap (Connaissance locale de l'appareil productif), conçu par l'Insee, a pour objectif de fournir des statistiques localisées sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand, au lieu de travail et jusqu'au niveau communal.

Ce système d'information est alimenté par :

- le répertoire Sirene de l'Insee, qui constitue le référentiel d'entreprises et d'établissements ;
- une mise en cohérence des informations issues de l'exploitation de plusieurs sources pour les données d'emploi salarié :
 - les DADS ;
 - les bordereaux récapitulatifs de cotisations de l'Urssaf ;
 - les données de la MSA en complément des données des Urssaf pour les secteurs d'activité en lien avec l'agriculture ;
 - le SIASP.

Clap couvre l'ensemble des activités à l'exception des établissements relevant de la Défense nationale ainsi que les ménages employeurs de personnels domestiques.

Dans Clap, un poste correspond à un salarié dans un établissement. Un salarié qui travaille dans deux établissements correspond à deux postes. Ce salarié est donc comptabilisé deux fois. Ainsi, il ne faut pas confondre l'emploi en nombre de postes de travail évalué dans Clap et l'emploi en nombre de personnes occupées au lieu de travail évalué dans les estimations d'emploi.

Les données présentées dans cette publication ne prennent en compte que les postes non-annexes. Un poste est considéré comme non-annexe si la rémunération annuelle est supérieure à 3 Smic mensuels ou si la durée d'emploi annuelle dépasse 30 jours et 120 heures et que le rapport nombre d'heures/durée est supérieur à 1,5.

- ◆ Les activités de la sphère présentielle correspondent aux activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes.

Les activités non-présentielles sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone, et des activités de services tournées principalement vers les entreprises de cette sphère.

La partition de l'économie en deux sphères, présentielle et non-présentielle (appelées auparavant résidentielle et productive), permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Elle permet aussi de fournir une grille d'analyse des processus d'externalisation et autres mutations économiques à l'œuvre dans les territoires.

- ◆ La masse salariale correspond au cumul des rémunérations brutes des salariés de l'établissement (hors cotisations patronales). Les rémunérations correspondent aux salaires et primes des salariés au cours de l'année d'exercice.

5.6 LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Mis en place en 2004, les pôles de compétitivité rassemblent, sur une thématique ciblée, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation. Associations reconnues par l'État, ils ont vocation à favoriser le développement de projets collaboratifs de recherche et développement (R&D) particulièrement innovants. Par l'intermédiaire des Direccte, les pouvoirs publics soutiennent les pôles en octroyant des aides financières aux meilleurs projets de R&D, en finançant les structures de gouvernance des pôles et en aidant financièrement des actions collectives thématiques initiées par les pôles.

5.7 LE TOURISME

Le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité.

Pour être qualifié d' "hôtel de tourisme", un établissement hôtelier doit comporter au moins 5 chambres et recevoir une clientèle de passage. Les hôtels classés le sont selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés en cinq catégories, de 1 à 5 étoiles, en fonction de leur confort, de leur équipement et de leurs services.

Les campings-caravanings classés le sont également selon les nouvelles normes Atout France en vigueur depuis juillet 2012. Ils sont classés de 1 à 5 étoiles. Les conditions requises pour ce classement portent sur les équipements communs, les équipements sanitaires, l'accessibilité aux personnes handicapées.

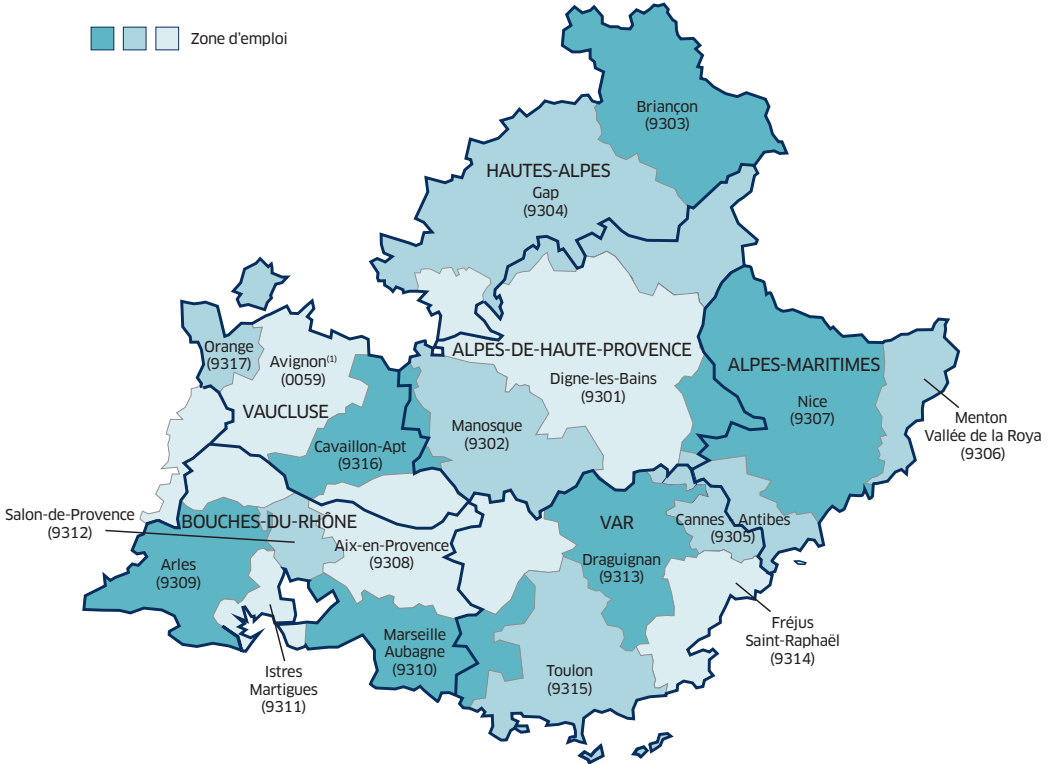
Les résidences secondaires correspondent à des logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances, y compris les logements meublés loués (ou à louer) pour des séjours touristiques. Les logements occasionnels correspondent à des logements ou pièces indépendantes utilisés occasionnellement pour des raisons professionnelles (par exemple, un pied-à-terre professionnel d'une personne qui ne rentre qu'en fin de semaine auprès de sa famille).

AAH	: Allocation aux adultes handicapés
Accre	: Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise
ACI	: Atelier et chantier d'insertion
Acoss	: Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ADR	: Aide différentielle de reclassement
Agefiph	: Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
AMP	: Aix-Marseille-Provence
ASP	: Agence de services et de paiements
ASS	: Allocation spécifique de solidarité
BEP	: Brevet d'études professionnelles
BIT	: Bureau international du travail
CA	: Communauté d'agglomération
CAP	: Certificat d'aptitude professionnelle
CC	: Communauté de communes
CDD	: Contrat à durée déterminée
CDI	: Contrat à durée indéterminée
Civis	: Contrat d'insertion dans la vie sociale
Clap	: Connaissance localisée de l'appareil productif
Cnam-TS	: Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
CRP	: Convention de reclassement personnalisé
CSP	: Contrat de sécurisation professionnelle
CU	: Communauté urbaine
CUCS	: Contrat urbain de cohésion sociale
CUI-CAE	: Contrat unique d'insertion-Contrat d'accompagnement à l'emploi
CUI-CIE	: Contrat unique d'insertion-Contrat initiative emploi
CVS	: Corrigé des variations saisonnières
CVS-CJO	: Corrigé des variations saisonnières et des jours ouvrables
DADS	: Déclarations annuelles des données sociales
Dares	: Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques
DGCCRF	: Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DGE	: Direction générale des entreprises
DGEFP	: Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle
DGfip	: Direction générale des finances publiques
DGT	: Direction générale du travail
Directe	: Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DOETH	: Déclaration obligatoire d'emploi de travailleur handicapé
EPCI	: Établissement public de coopération intercommunale
Epic	: Établissement public à caractère industriel ou commercial
Epure	: Extension du projet Urssaf sur les revenus et l'emploi
Estel	: Estimations d'emploi localisées
ETP	: Equivalent temps plein

SIGLES

Fiben	: Fichier bancaire des entreprises
FNA	: Fichier national des allocataires
IAE	: Insertion par l'activité économique
Insee	: Institut national de la statistique et des études économiques
IPP	: Incapacité partielle permanente
MSA	: Mutualité sociale agricole
Nacre	: Nouvelle aide à la création d'entreprise
OETH	: Obligation d'emploi des travailleurs handicapés
Paca	: Provence-Alpes-Côte d'Azur
Pacte	: Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat
PAP	: Projet d'action personnalisée anticipé
PIB	: Produit intérieur brut
QPV	: Quartier politique de la ville
R&D	: Recherche et développement
REE	: Répertoire des entreprises et établissements
RMI	: Revenu minimum d'insertion
RP	: Recensement de la population
RQTH	: Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
RSA	: Revenu de solidarité active
Sese	: Service études, statistiques et évaluation
SI	: Système d'information
SIASP	: Système d'information sur les agents des services publics
Sirene	: Système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements
Smic	: Salaire minimum interprofessionnel de croissance
STMT	: Statistiques du marché du travail
TVA	: Taxe sur la valeur ajoutée
Unédic	: Union nationale interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
Urssaf	: Unions de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales

Les 18 zones d'emploi de Paca

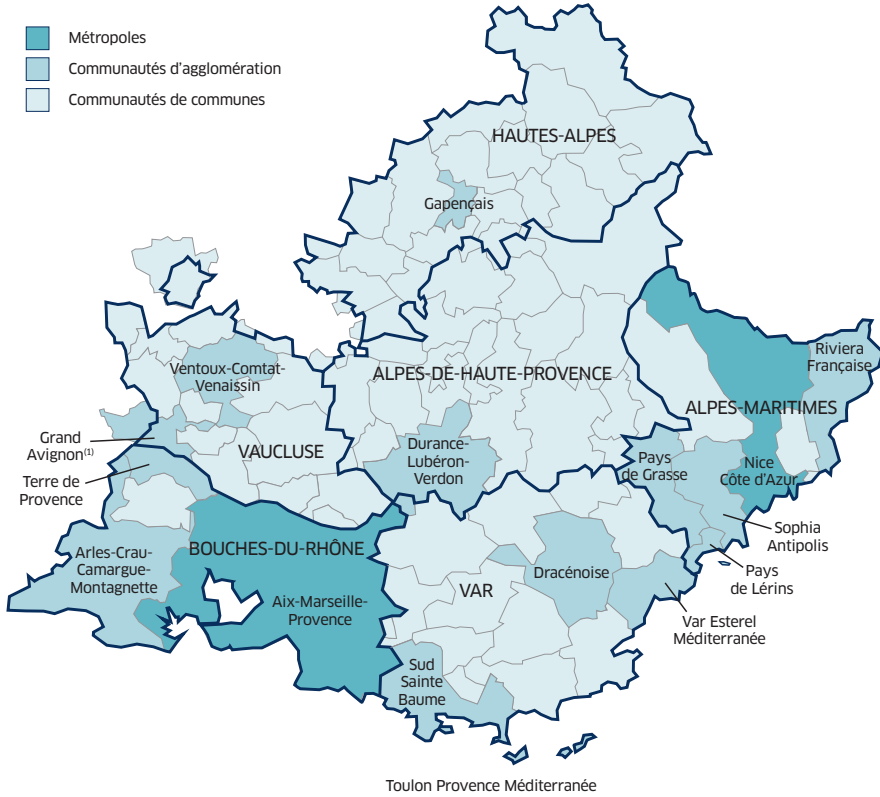


⁽¹⁾ La zone d'emploi d'Avignon se trouve sur deux régions : Paca et Occitanie

Source : Insee

ZONAGES

Les 80 EPCI de Paca selon leur nature juridique au 1^{er} janvier 2016



⁽¹⁾ La communauté d'agglomération du Grand Avignon se trouve sur deux régions : Paca et Occitanie

Source : Insee

Les publications du service

Les publications périodiques



Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : publications mensuelles de référence consacrées à la demande d'emploi. Un document par territoire est produit : région, départements et métropoles.



La Note de conjoncture de la Direccte Paca : publication trimestrielle qui apporte un éclairage sur la situation régionale de l'emploi, du marché du travail et sur les principales politiques de l'emploi mises en œuvre en Paca.



Les chiffres clés de la Direccte Paca : publication annuelle qui vise à éclairer l'action des pouvoirs publics et le débat social en fournissant un panorama des données relatives à l'environnement socio-économique régional.

Les dernières études réalisées en partenariat

- Insee et al., Belle R., D'Angelo V. (Direccte Paca) (2016), "Atlas régional - Provence-Alpes-Côte d'Azur parmi les nouvelles régions françaises", *Insee Dossier n°4*, juin.
- Insee et al., Belle R. (Direccte Paca) (2016), "Bilan économique 2015 - Provence-Alpes-Côte d'Azur", mai.
- Domens J., Novella S. (Insee Paca), Belle R., Rubiloni E. (Direccte Paca) (2016), "Emplois saisonniers - 174 000 contrats salariés et 30 000 missions d'intérim", *Insee Analyses n°30*, avril.
- Adaoust S., Domens J. (Insee Paca), Munoz D. (Direccte Paca) (2016), "Départs à la retraite - Quatre secteurs à forts enjeux", *Insee Analyses n°28*, mars.

Les dernières publications thématiques

- Munoz D. (2016), "2013 et 2014, deux années de négociation collective en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Une majorité d'accords sur les salaires et le temps de travail", *Les études thématiques de la Direccte Paca n°3*, juin.
- Munoz D. (2016), "Regards sur la négociation collective et les salariés en contrat de génération : Analyse qualitative de 37 textes d'entreprise", *Les études thématiques de la Direccte Paca n°2*, mars.
- Munoz D. (2016), "Les ruptures conventionnelles des salariés non protégés en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2015 : Une hausse au même rythme qu'en 2014", *Direccte Paca*, février.
- D'Angelo V. et Meyer V. (2015), "Les emplois d'avenir en Provence-Alpes-Côte d'Azur : Hausse des embauches en emploi d'avenir en 2014, liée à l'expansion du secteur marchand", *Les études thématiques de la Direccte Paca n°1*, juin.

⁽¹⁾ www.paca.direccte.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Les indicateurs clés de la Direccte Paca

Indicateurs clés	Date de mise à jour	Périodicité	Dernière donnée disponible		Evolution
			date	valeur	
CHÔMAGE ET DEMANDE D'EMPLOI					
Taux de chômage ¹⁾ dép. = mét.	07/07/2016	Trimestrielle	T1 2016	11,4 %	0,0 pt par rapport au T4 2015
Demande d'emploi catégorie A ²⁾ dép. = mét.	24/06/2016	Mensuelle	Fin juillet 2016	324 310	+1,4 % par rapport à fin avril 2016
Demande d'emploi catégories A, B, C ³⁾ dép. = mét.	24/06/2016	Mensuelle	Fin juillet 2016	473 460	+1,4 % par rapport à fin avril 2016
Demande d'emploi catégories A, B, C, D, E ⁴⁾ dép. = mét.	24/06/2016	Mensuelle	Fin juillet 2016	535 010	+0,9 % par rapport à fin avril 2016
EMPLOI					
Emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur ⁵⁾ 	07/07/2016	Trimestrielle	T1 2016	1 122 343	+0,9 % par rapport au T4 2015

Rassemblés dans un tableau de bord régional et déclinés par département, les indicateurs clés de la Direccte Paca sont mis à jour en continu, dès que les données sont connues. Ils concernent les grandes thématiques traitées dans les Chiffres clés : chômage et demande d'emploi ; emploi ; politiques d'aide à l'emploi ; entreprises.

Les outils de pilotage territorialisés



Les synthèses conjoncturelles départementales : publications trimestrielles portant sur les mêmes thématiques que la Note de conjoncture régionale de la Direccte Paca : chômage et demande d'emploi ; emploi ; politiques d'aide à l'emploi. Un document par département est produit.



Le tableau de bord de la métropole Aix-Marseille-Provence : réalisé tous les trimestres, il dresse un portrait chiffré de la demande d'emploi pour chacun des trois territoires qui composent la métropole (Marseille - Aubagne, Aix-en-Provence - Gardanne et Ouest Métropole).

Édition **2016**

POPULATION ET EMPLOI
MARCHÉ DU TRAVAIL
POLITIQUES DE L'EMPLOI
CONDITIONS ET RELATIONS DU TRAVAIL
ACTIVITE ECONOMIQUE



**Direction régionale
des entreprises,
de la concurrence,
de la consommation,
du travail et de l'emploi
Provence-Alpes-Côte d'Azur**

23/25, RUE BORDE
CS 10009
13285 MARSEILLE CEDEX 08
TÉL. 04 86 67 32 00
FAX. 04 86 67 32 01

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Patrice Russac

CHEFS DE PROJET :
Virginie D'Angelo
virginie.dangelo@direccte.gouv.fr
Virginie Meyer
virginie.meyer@direccte.gouv.fr

CHEF DE SERVICE :
Rémi Belle
remi.belle@direccte.gouv.fr

RÉALISATION :
**Rémi Belle, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer,
David Munoz (Service études, statistiques
et évaluation)**

ISSN 1297-5109 - DÉPÔT LÉGAL : 23 JANVIER 2015